



PEFA

MANUEL PEFA

Volume III

**Préparation du
rapport PEFA**



DÉPENSES PUBLIQUES ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE.
Amélioration de la gestion des finances publiques.
Promotion du développement durable.
www.pefa.org

Manuel PEFA

Volume III : Préparation du rapport PEFA

Troisième édition

Révisée le 15 septembre 2023

Secrétariat PEFA
Washington, DC
États-Unis d'Amérique

Table des matières

MANUEL D'ÉVALUATION PEFA

PRÉFACE	3
Volume III : Préparation du rapport PEFA	4
1.1. À propos du Volume III	5
Structure du rapport PEFA	6
PEFA CHECK, Gestion de l'évaluation et assurance de la qualité	8
Table des matières	2
Sigles et abréviations	3
Méthodologie	8
Résumé analytique	10
2. Contexte de la GFP	16
2.1. Aperçu de la situation financière	16
2.2. Cadre institutionnel de la GFP	17
2.3. Cadre législatif et réglementaire de la GFP	17
2.4. Processus de réforme de la GFP	19
3. Analyse détaillée de la performance de la GFP	20
4. Analyse globale de la performance de la GFP	26
4.1. Points forts et points faibles de la GFP	26
4.2. Efficacité du cadre de contrôle interne	30
4.3. Évolution de la performance depuis une évaluation antérieure	31
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance	32
Annexe 2 : Récapitulation des observations formulées sur le cadre de contrôle interne	34
Annexe 3 : Sources d'information	40
Annexe 4 : Évolution de la performance depuis une précédente évaluation utilisant une version antérieure du Cadre PEFA	42
Annexe 5 : Modèle de rapport PEFA 2016 (Révision au 15 septembre 2023)	43

MANUEL D'ÉVALUATION PEFA

Préface

Le programme « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA – *Public Expenditure and Financial Accountability*) fournit un cadre d'évaluation et de présentation des forces et faiblesses de la gestion des finances publiques (GFP). Une évaluation PEFA donne lieu à un rapport sur la performance de la GFP préparé à l'intention de l'administration publique à un moment donné, mais la méthode utilisée peut également servir pour des évaluations successives qui permettent d'en suivre l'évolution dans le temps. Le rapport PEFA fournit une vue d'ensemble du système de GFP et mesure sa performance sur la base d'éléments probants, à travers 31 indicateurs. Il comporte aussi une analyse des observations relatives à la performance globale du système et des résultats budgétaires et financiers souhaités — discipline budgétaire globale, allocation stratégique des ressources et prestation de services publics efficiente.

La méthodologie PEFA s'appuie sur les normes et les bonnes pratiques internationales en matière de GFP identifiées comme telles par des praticiens expérimentés et des universitaires, et offre une base pour la planification des réformes, le dialogue sur la stratégie et les priorités, et le suivi des progrès accomplis. Elle repose sur les principes d'une « démarche renforcée » de la GFP centrée sur un programme de réforme de la GFP piloté par les pays, tenant compte des priorités nationales et mis en œuvre à travers les structures de l'administration.

Le programme PEFA apporte aux évaluations PEFA une assistance, un suivi et une analyse. Une fonction importante du Secrétariat consiste également à veiller à la qualité des rapports PEFA, notamment en procédant à des examens approfondis des projets de rapport et en s'assurant du respect des exigences du PEFA Check. Rendez-vous sur le site www.PEFA.org pour en savoir plus sur le programme et sur les exigences du PEFA Check.

Le Manuel PEFA a pour objet de fournir aux utilisateurs, y compris aux responsables gouvernementaux, évaluateurs, partenaires de développement et autres parties intéressées, des orientations complètes sur la planification et la réalisation d'une évaluation PEFA, sur la préparation du rapport PEFA et sur l'utilisation du Cadre PEFA 2016.

Le Manuel se compose de quatre volumes distincts :

- *Volume I : Le processus d'évaluation PEFA : planification, gestion et utilisation du PEFA*, qui fournit des conseils aux utilisateurs et à d'autres parties prenantes du PEFA sur les phases et les étapes clés du processus d'évaluation PEFA.
- *Volume II : Guide pratique d'évaluation PEFA*, qui fournit des orientations détaillées sur la notation des 31 indicateurs de performance et 94 composantes du Cadre PEFA 2016, ainsi que les données requises et leurs sources, les calculs à faire et les définitions des termes pertinents. Le Guide pratique inclut également un glossaire.
- *Volume III : Préparation du rapport PEFA*, qui donne des conseils sur la rédaction du rapport et propose un modèle assorti d'instructions pour chaque section et annexe d'un rapport PEFA standard.
- *Volume IV : Utilisation du Cadre PEFA pour soutenir la réforme de la GFP*, qui fournit des orientations sur la manière d'utiliser les évaluations PEFA pour accompagner les initiatives de réforme de la GFP.

Chaque volume du Manuel se veut un document dynamique qui sera mis à jour pour répondre à des problématiques communes et prendre en compte les bonnes pratiques, les suggestions et les questions récurrentes soulevées par les utilisateurs PEFA. Les mises à jour périodiques des différents volumes du manuel seront annoncées et publiées sur le site Web du PEFA (www.pefa.org).

Volume III : Préparation du rapport PEFA

À propos du Volume III

Le Volume III du Manuel PEFA (le Manuel) a pour objet de fournir aux utilisateurs PEFA des orientations détaillées sur la manière de préparer un rapport PEFA 2016 après la publication du Cadre le 1^{er} février 2016.

Le volume III complète le document du Cadre PEFA 2016 en apportant des conseils supplémentaires sur tous les éléments attendus dans un rapport PEFA. Il détaille également les informations à inclure dans le rapport. Le Volume III inclut un modèle de rapport qui peut aider les équipes d'évaluation en leur montrant comment l'information doit être enregistrée et présentée. Le modèle proposé peut être utilisé directement pour élaborer les rapports.

La deuxième section du Volume III prodigue des conseils sur la manière d'évaluer les évolutions de la performance en utilisant le Cadre PEFA 2016. Lorsque des comparaisons dans le temps sont faites entre des versions antérieures du Cadre PEFA et celle de 2016, se référer aux *Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011* disponible à l'adresse www.pefa.org.

Objet du rapport PEFA

Comme expliqué dans le document consacré au Cadre PEFA, le rapport PEFA vise à présenter une évaluation détaillée et intégrée de la performance de la GFP d'un pays, à partir d'une analyse, fondée sur les indicateurs, des éléments clés de ce système. Il vise aussi à déterminer dans quelle mesure la performance de la GFP s'est modifiée depuis les évaluations précédentes. Lorsqu'ils sont bien établis, les rapports PEFA forment une base technique solide pour la concertation sur la réforme de la GFP et la planification des interventions connexes. Les informations pertinentes sont incluses dans le corps du rapport. Les annexes sont généralement consacrées à la présentation d'importants tableaux de données et d'autres informations détaillées sur des questions comme le contrôle financier interne, mais non à un examen de l'analyse et des conclusions du rapport.

Le rapport PEFA évalue la performance actuelle de la GFP et ne formule pas de recommandations concernant des réformes ou des plans d'action. Les divergences de vues sur les conclusions du rapport entre les autorités et d'autres parties prenantes participant à la préparation de l'évaluation peuvent être prises en compte dans une annexe au rapport récapitulant les principales divergences.

Les rapports PEFA sont établis à l'intention des administrations publiques et visent à accompagner leurs initiatives de réforme de la GFP et des domaines connexes. Dans cette perspective, il est essentiel que les administrations publiques soient associées à l'évaluation, apportent des contributions et formulent des observations tout au long du processus. Les rapports PEFA devraient être publiés par les administrations publiques et mis à la disposition des personnes intéressées dans le pays couvert par le rapport et à l'extérieur. Sur le site Web du PEFA figurent tous les rapports qui ont été communiqués au Secrétariat du PEFA depuis le démarrage du programme et tous les rapports publiés par les administrations publiques sont mis à la disposition du public par le biais du site Web du PEFA.

Structure du rapport PEFA

La structure du rapport est présentée dans la table des matières à la page suivante.

Une table des matières et une liste des abréviations figurent au début du rapport, avant le résumé analytique. De même y figurent des informations contextuelles importantes sur la méthodologie, ainsi que les dates de l'exercice fiscal, la monnaie utilisée dans le rapport et son taux de change avec les principales monnaies internationales comme le dollar et l'euro.

Certains tableaux de données doivent obligatoirement figurer dans la section 1 du rapport et, pour quelques indicateurs précis, des tableaux obligatoires et recommandés sont présentés à la section 3. Les tableaux doivent être complétés dans la mesure où les informations sont disponibles. Les évaluateurs ne sont pas censés procéder à d'importants travaux de collecte et de traitement des données pour compléter les tableaux qui doivent obligatoirement figurer dans le rapport. Ils chercheront prioritairement à utiliser les données disponibles pour donner une vue d'ensemble de l'administration centrale et de ses opérations, pour servir de base aux observations formulées dans le rapport.

STRUCTURE RECOMMANDÉE POUR LE RAPPORT PEFA :

PEFA CHECK

GESTION DE L'ÉVALUATION ET ASSURANCE DE LA QUALITÉ

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

MÉTHODOLOGIE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Fondements et objectif

Principaux points forts et points faibles des systèmes de GFP

Impact de la performance de la GFP sur la réalisation des objectifs budgétaires et financiers

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA

1. CONTEXTE DE LA GFP

1.1. Aperçu de la situation financière

1.2. Cadre institutionnel de la GFP

1.3. Cadre législatif et réglementaire de la GFP

1.4. Processus de réforme de la GFP

3. ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA PERFORMANCE DE LA GFP

Pilier 1 : Fiabilité du budget

Pilier 2 : Transparence des finances publiques

Pilier 3 : Gestion des actifs et des passifs

Pilier 4 : Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques

Pilier 5 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Pilier 6 : Comptabilité et reporting

Pilier 7 : Supervision et audit externes

3. ANALYSE GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE LA GFP

3.1. Points forts et points faibles de la GFP

3.2. Efficacité du cadre de contrôle interne

3.3. Évolution de la performance depuis une évaluation antérieure

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance

Annexe 2 : Récapitulation des observations formulées sur le cadre de contrôle interne

Annexe 3 : Sources d'information

Annexe 4 : Évolution de la performance basée sur une version antérieure du Cadre PEFA (dans le cas d'une évaluation répétée)

Annexe 5 : Calcul des écarts budgétaires pour les indicateurs PI-1, 2 et 3

PEFA CHECK, GESTION DE L'ÉVALUATION ET ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Le cas échéant, une page de certification contenant le visa PEFA Check émis par le Secrétariat PEFA est insérée dans le rapport avant la section sur la gestion de l'évaluation et l'assurance de la qualité.

La section sur la gestion de l'évaluation et l'assurance de la qualité décrit le processus de préparation du rapport, notamment :

- i. l'organisation (ou les organisations) qui a (ont) lancé, mandaté et financé l'évaluation, et tout autre dispositif complémentaire de financement de l'évaluation ;
- ii. la mesure dans laquelle les administrations nationales et les représentants de l'État ont été impliqués dans la préparation du rapport ;
- iii. les rôles et les contributions de toutes les autres parties prenantes à l'évaluation, p. ex. les organismes de surveillance tels que les institutions supérieures de contrôle (ISC), le pouvoir législatif, les partenaires de développement et les acteurs non étatiques tels que les organisations de la société civile, la chambre de commerce, etc.

Cette section comporte des informations sur les modalités de gestion et d'assurance de la qualité de l'évaluation mises en place pour la planification et la gestion de l'évaluation PEFA, tel qu'elles sont présentées dans l'encadré ci-dessous. Par ailleurs, cette section doit faire référence aux exigences du PEFA CHECK (www.pefa.org) et à toute autre information pertinente en matière d'assurance qualité.

ENCADRÉ 1.1 : Modalités de gestion et d'assurance de la qualité de l'évaluation

Organisation de la gestion de l'évaluation PEFA

- Équipe de supervision — directeur et membres : [noms et organisations]
- Directeur de l'évaluation : [nom et organisation]
- Chef et membres de l'équipe d'évaluation : [nom et organisation de chaque personne]

Examen de la note conceptuelle et/ou des termes de référence

- Date de l'examen des projets de note de synthèse et/ou des termes de référence :
- Réviseurs invités : [nom et organisation de chaque réviseur ou du groupe, par exemple l'équipe de supervision]
- Réviseurs ayant formulé des commentaires : [nom et organisation de chaque réviseur, en particulier pour le Secrétariat PEFA, et date(s) de l'examen, ou nom et organisation du groupe, par exemple, l'équipe de supervision]
- Date(s) des versions définitives de la note conceptuelle et/ou des termes de référence :

Examen du rapport d'évaluation

- Date (s) du ou des projet(s) de rapport(s) examiné(s) :
- Réviseurs invités : [nom et organisation de chaque réviseur, en particulier pour le Secrétariat PEFA, et date(s) de l'examen, ou nom et organisation du groupe, par exemple, l'équipe de supervision]
- Réviseurs ayant formulé des commentaires : [nom et organisation de chaque réviseur]

La section sur la gestion de l'évaluation et l'assurance de la qualité est suivie d'une table des matières et d'une liste d'abréviations.

MÉTHODOLOGIE

Cette section décrit brièvement les principaux éléments de la méthodologie appliquée pendant l'évaluation PEFA.

Nature de l'évaluation : Cette section devrait indiquer s'il s'agit : i) d'une évaluation de référence ou d'une évaluation répétée, et quelle version du Cadre PEFA est utilisée ; ii) d'une autoévaluation ou d'une évaluation conjointe ; et iii) d'une évaluation indépendante ou d'une évaluation combinée à une ou plusieurs autres évaluations effectuées à un autre niveau de l'administration, à une ou deux évaluations utilisant des cadres complémentaires du PEFA, ou à d'autres travaux d'analyse.

Nombre d'indicateurs utilisés : Cette section devrait indiquer le nombre d'indicateurs de performance tirés de la version du Cadre PEFA utilisée et, le cas échéant, exposer clairement les raisons pour lesquelles une composante ou un indicateur particulier est considéré comme sans objet ou n'a pas été utilisé. Dans ce dernier cas, l'indicateur à ne pas utiliser aurait normalement été identifié, expliqué et arrêté au stade de la note conceptuelle ou des termes de référence (TdR).

Calendrier/dates de la mission : Le calendrier de l'évaluation doit être clairement défini.

Années couvertes : Cette section devrait indiquer quels sont les trois derniers exercices clos pris en compte pour l'évaluation, en précisant s'ils ont été audités.

Date limite : La date limite est la dernière date à laquelle les données incluses dans l'évaluation ont été prises en compte. Cette date est essentielle pour déterminer le « dernier exercice clos » et les « trois derniers exercices clos » visés dans de nombreuses composantes et la date cruciale pour tenir compte des circonstances existant au « moment de l'évaluation », qui est pertinente pour d'autres composantes. En outre, les informations utiles reçues jusqu'à la date de mise en forme finale et de publication du rapport doivent être indiquées dans les notes de bas de page ; il convient également de préciser que ces informations tardives n'ont pas eu d'incidence sur la note.

Couverture : Il s'agit du niveau des administrations publiques couvert, qui est généralement l'administration centrale ou une administration infranationale. Le rapport précise les unités institutionnelles (telles que les unités budgétaires et extrabudgétaires) et les opérations qui sont prises en compte et celles qui ne le sont pas pour qu'il soit possible de comprendre la portée de l'évaluation. Les questions relatives à la délimitation du niveau des administrations publiques évalué concernent à la fois les limites avec les autres niveaux des administrations publiques et les limites avec d'autres parties du secteur de l'administration générale, par exemple, les unités institutionnelles en dehors de l'administration centrale comme les entreprises publiques. Toute divergence par rapport à la couverture de l'administration centrale ou d'une administration infranationale précisée dans le champ d'application pour chaque indicateur doit être expliquée et justifiée. Il importe, en particulier, d'indiquer clairement la couverture des administrations de sécurité sociale, des fonds souverains et des instruments de financement structurés comme les partenariats public-privé. La définition de la couverture de l'évaluation doit cadrer avec la description des unités institutionnelles et des opérations budgétaires comme indiqué aux sous-sections 1.1 et 1.2 du rapport.

Sources d'information : L'équipe chargée de l'évaluation doit recueillir des informations auprès des responsables des entités financières de l'administration centrale ainsi qu'auprès de diverses unités budgétaires et autres unités institutionnelles. Pour obtenir au sein de l'équipe d'évaluation une juste représentation des institutions compte tenu des contraintes de ressources, les unités auprès desquelles les informations seront recueillies doivent être choisies en fonction de chaque indicateur. Les directives pour les différents indicateurs précisent souvent la base

des critères de sélection des unités de l'administration publique auprès desquelles des informations sont recueillies. Les unités de l'administration publique choisies pour un indicateur doivent être décrites dans le texte du rapport pour chaque indicateur et la méthode utilisée pour constituer l'échantillon sera également présentée, le cas échéant.

Cette section du rapport présente les autres sources d'information utilisées pour l'évaluation. Celles-ci comprennent les informations et les documents fournis par les représentants des autres échelons de l'administration, des entreprises publiques, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des institutions financières ou partenaires de développement tiers. Ces dernières sources seront particulièrement utiles pour corroborer les informations obtenues auprès des unités de l'administration publique. Une liste complète des personnes interrogées et des sources d'information sera fournie à l'annexe 3 du rapport. Il est recommandé que les sources d'information soient listées par indicateur. On trouvera, à la fin du présent volume, des exemples de présentation des annexes 3A : Enquêtes et études analytiques connexes ; 3B : Listes des personnes interrogées ; et 3C : Sources d'information par indicateur.

Exercice budgétaire du pays :

Taux de change : Cette section doit indiquer l'unité monétaire utilisée dans le pays et le taux de change par rapport au dollar ou à l'euro en vigueur à la date pertinente.

Résumé analytique

Le résumé analytique a pour objet de fournir une description intégrée et stratégique des conclusions du rapport. Il couvre l'impact du système de GFP sur la réalisation des objectifs de discipline budgétaire globale, d'allocation stratégique des ressources et d'efficacité des services publics fournis. Il récapitule les principales évolutions de la performance depuis une éventuelle évaluation antérieure.

Cette section doit se composer d'un texte de trois pages et d'au plus deux pages de graphiques. Elle comporte en plus un tableau d'une longueur n'excédant pas une page, qui récapitule les notes de chacun des indicateurs PEFA (voir le tableau 1 : Récapitulatif des notes des indicateurs PEFA)¹. Les feuilles de calcul servant à produire le récapitulatif des notes et les graphiques automatisés à utiliser dans le rapport PEFA sont disponibles sur le site Web du PEFA².

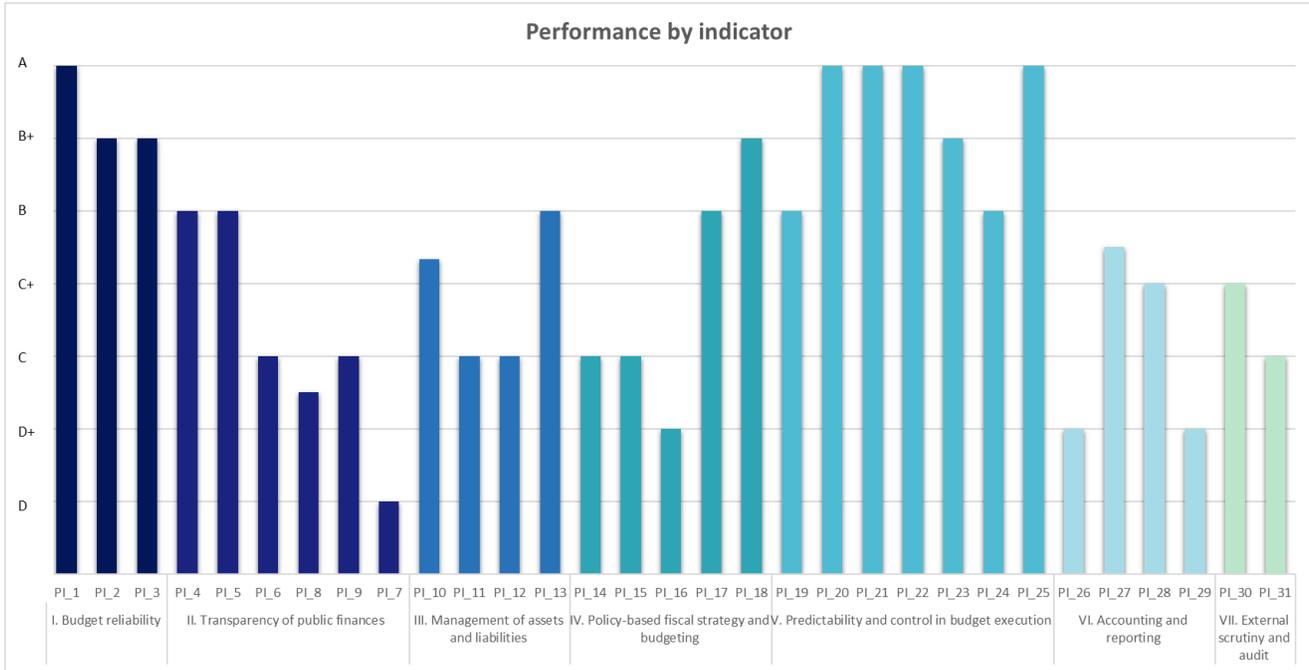
Le résumé analytique présente la synthèse des informations clés, données et analyses présentées dans les sections 1 à 5 du rapport. Il comporte les éléments suivants :

- **Objet et gestion de l'évaluation**
Une explication concise des principales raisons ayant motivé l'évaluation et de la façon dont elle s'inscrit dans l'agenda des réformes de la GFP.
- **Principaux points forts et points faibles des systèmes de GFP dans le pays X**
Une brève description des principales conclusions de l'évaluation basée sur les principaux points forts et points faibles (jusqu'à cinq dans chaque cas)

¹ Un tableau plus détaillé présentant les notes au niveau des indicateurs et des composantes, ainsi qu'une brève description des critères satisfaits, est inclus dans l'annexe 1. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance. Le tableau de l'annexe 1 comporte également des colonnes pour saisir les notes d'une précédente évaluation ayant utilisé la méthodologie 2016. Cependant l'annexe 1 ne peut pas être utilisée pour comparer les notes avec une précédente évaluation basée sur les versions 2005 et 2011 du Cadre PEFA. Dans ce dernier cas, la comparaison des performances se fera au moyen d'une annexe complémentaire (voir annexe 4 : Évolution de la performance depuis une évaluation précédente basée sur une version antérieure du Cadre PEFA). L'annexe complémentaire doit être préparée selon les Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

² <https://www.pefa.org/resources/templates-automated-excel-scores-worksheets-pefa-assessments>.

Figure 1 : Récapitulatif des notes PEFA par indicateur



- Impact de la performance de la GFP sur la réalisation des objectifs budgétaires et financiers**
 Une explication de la manière dont la performance des systèmes de GFP influe sur la réalisation des trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Celle-ci tient compte de la structure économique, politique et administrative du pays et souligne les principaux atouts et lacunes mis en évidence dans le rapport et qui pourraient avoir une incidence sur la performance de la GFP.
- Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA (s’il y a lieu)**
 Un résumé des principales évolutions de la performance depuis une éventuelle évaluation PEFA antérieure. La structure de ce résumé se fonde également sur les trois principaux résultats financiers et budgétaires.

Figure 2 : Comparaison dans le temps

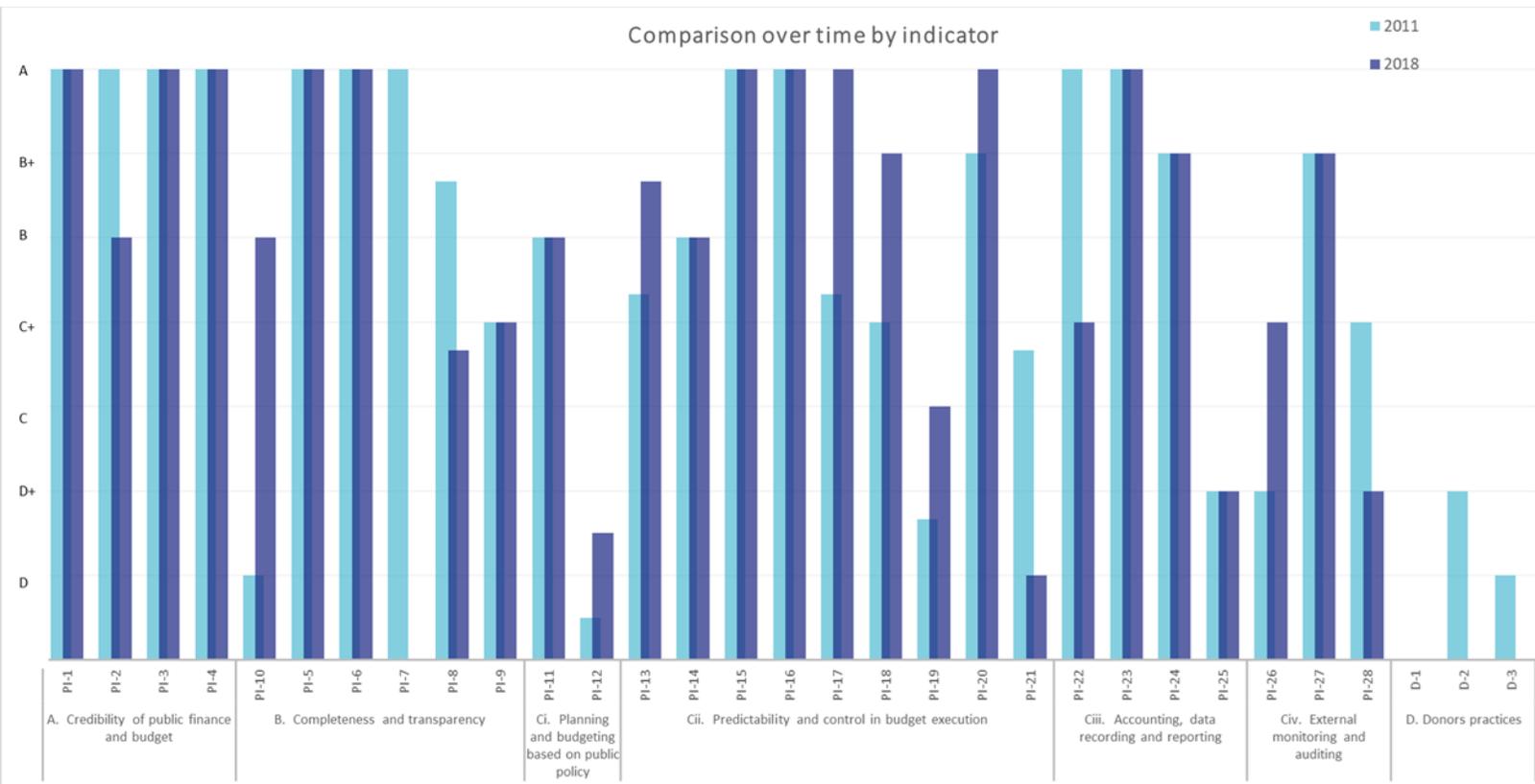


Tableau 1 : Récapitulatif des notes des indicateurs PEFA

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Notes attribuées aux composantes				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
I. Fiabilité du budget							
PI-1	Dépenses totales exécutées	M1					
PI-2	Composition des dépenses exécutées	M1					
PI-3	Recettes exécutées	M2					
II. Transparence des finances publiques							
PI-4	Classification du budget	M1					
PI-5	Documentation budgétaire	M1					
PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	M2					
PI-7	Transferts aux administrations infranationales	M2					
PI-8	Information sur la performance des services publics	M2					
PI-9	Accès public aux informations budgétaires	M1					
III. Gestion des actifs et des passifs							
PI-10	Établissement de rapports sur les risques budgétaires	M2					
PI-11	Gestion des investissements publics	M2					
PI-12	Gestion des actifs publics	M2					
PI-13	Gestion de la dette	M2					
IV. Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques							
PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	M2					
PI-15	Stratégie budgétaire	M2					
PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	M2					
PI-17	Processus de préparation du budget	M2					
PI-18	Examen des budgets par le pouvoir législatif	M1					
V. Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-19	Gestion des recettes	M2					
PI-20	Comptabilisation des recettes	M1					
PI-21	Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	M2					
PI-22	Arriérés de dépenses	M1					
PI-23	Contrôle des états de paie	M1					
PI-24	Gestion de la passation des marchés	M2					
PI-25	Contrôle interne des dépenses non salariales	M2					
PI-26	Audit interne	M1					
VI. Comptabilité et reporting							
PI-27	Intégrité des données financières	M2					

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Notes attribuées aux composantes				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
PI-28	Rapports budgétaires en cours d'exercice	M1					
PI-29	Rapports financiers annuels	M1					
VII. Supervision et audit externes							
PI-30	Audit externe	M1					
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	M2					

1. Contexte de la GFP dans le pays X

Cette section a pour objet de décrire les caractéristiques essentielles de la GFP dans le pays.

Elle devrait compter entre 6 et 10 pages.

1.1. Aperçu de la situation financière

Cette sous-section décrit la structure de l'ensemble du secteur public et de l'administration centrale en indiquant respectivement le nombre d'institutions concernées et l'importance financière de chaque segment. Les informations peuvent être collectées en utilisant différentes sources, notamment les statistiques de finances publiques, les comptes consolidés des administrations publiques et les statistiques ou les comptes des différentes institutions. Les données doivent se rapporter au dernier exercice clos.

Les informations permettent de comprendre ce que recouvre et quelles sont les limites de l'évaluation, comme indiqué à la section 1.3 du rapport. Elles expliquent également l'importance relative des différents segments du secteur public aux fins de l'analyse présentée dans les sections 2 et 3.

TABLEAU 1.1 : Structure du secteur public (nombre d'entités et montant des budgets)

Année	Secteur public				
	Sous-secteur des administrations publiques		Administrations de sécurité sociale ^{1/}	Sous-secteur des entreprises publiques	
	Unité budgétaire	Unités extrabudgétaires		Entreprises publiques non financières	Entreprises publiques financières
Central	2/				
1 ^{er} échelon des administrations infranationales (État)					
Échelon(s) inférieur(s) des administrations infranationales					

1/ Selon les modalités de contrôle de gestion et de financement en vigueur, une administration de sécurité sociale est une entité du secteur public qui peut faire partie d'un échelon particulier des administrations publiques ou être classée en tant que sous-secteur distinct du secteur des administrations publiques (voir le paragraphe 2.78 du GFS 2014).

2/ L'expression « administration budgétaire centrale » désigne l'intégralité des entités de l'administration centrale couvertes par le budget de l'administration centrale.

Cette section commente brièvement les principales évolutions du solde budgétaire global au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 1.2 : Données budgétaires globales

Montants exécutés par l'administration centrale (en unités monétaires)			
	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Recettes totales			
— Recettes propres			
— Dons			
Dépenses totales			
— Dépenses hors intérêts			
— Dépenses au titre des intérêts			
Déficit global (dons compris)			
Déficit primaire			
Financement net			
— extérieur			
— intérieur			

Le tableau doit indiquer les montants globaux pour le secteur de l'administration centrale. Si seules les données budgétaires sont incluses, il faut l'indiquer expressément.

TABLEAU 1.3 : Structure financière de l'administration centrale — dépenses exécutées (en unités monétaires)

Année	Administration centrale			Total global ^{1/}
	Unité budgétaire	Unités extrabudgétaires	Administrations de sécurité sociale	
Recettes				
Dépenses				
Transferts à (-) et provenant (+) d'autres unités des administrations publiques				
Dettes				
Actifs financiers				
Actifs non financiers				

1/ Il s'agit, si possible, du total consolidé. Dans le cas contraire, une autre méthode d'agrégation peut être utilisée (en l'expliquant).

1.2. Cadre institutionnel de la GFP

Cette sous-section décrit les responsabilités des principales entités intervenant dans la GFP, notamment celles des différents pouvoirs de l'État (exécutif, législatif et judiciaire), des différents échelons des administrations publiques (administration centrale et administrations infranationales), et des unités extrabudgétaires (si nécessaire en faisant référence aux données pour indiquer l'importance relative des différents segments du secteur public conformément à la sous-section 2.3). Le rapport fournit des informations supplémentaires sur la responsabilité générale de la gestion des finances publiques incombant respectivement aux organismes financiers centraux (comme le ministère des Finances, le ministère de l'Économie ou du Plan, les autorités fiscales, la Banque centrale, les institutions supérieures de contrôle, etc.), et sur la répartition des attributions entre le ministère des Finances et les ministères sectoriels. Il décrit la structure organisationnelle et les responsabilités des services du ministère des Finances (en présentant si possible un organigramme en annexe). Il mentionne aussi toute modification récemment apportée au niveau de l'attribution des responsabilités.

La sous-section met en particulier l'accent sur les structures institutionnelles qui ont été mises en place dans le cadre du mécanisme de contrôle interne, y compris leurs responsabilités et rôles respectifs.

Cette sous-section doit également indiquer :

- i. Le degré de centralisation du système de GFP
- ii. L'ampleur des recettes affectées ou des unités extrabudgétaires
- iii. Le type de contrôle exercé par les organismes de supervision externes

1.3. Cadre législatif et réglementaire de la GFP

Le rapport énumère et récapitule les lois et les réglementations qui déterminent la structure et guident le fonctionnement du système de GFP. Généralement, le point de départ est la constitution du pays. Il explique la distinction entre les différents pouvoirs de l'État (législatif, exécutif, judiciaire), la base juridique des différents échelons des administrations publiques (administration centrale, États fédérés, municipalités, etc.) et d'autres structures organiques comme les unités extrabudgétaires, les organismes publics autonomes et les entreprises publiques. Il décrit les principales lois relatives à la GFP ainsi que le niveau d'intégration ou de fragmentation de la législation couvrant différents aspects de la GFP, notamment la gestion du budget, la mobilisation des recettes, la gestion des investissements et de la dette, la passation de marchés, la comptabilité, les contrôles externes, etc. Il met également en relief les dispositions importantes propres au pays. Si nécessaire, il décrit aussi succinctement les modifications récemment apportées au cadre juridique.

Une sous-section devrait décrire l'encadrement légal et réglementaire du système de contrôle interne. D'après les normes internationales³, le contrôle interne est un processus intégré conçu pour traiter les risques et fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'entité, des objectifs généraux suivants : i) exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces, ii) respect de l'obligation de rendre compte, iii) conformité aux lois et réglementations en vigueur, et iv) protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

Pour réaliser ces objectifs généraux, le système de contrôles internes devrait comporter cinq éléments liés entre eux : environnement du contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et suivi. Cette approche intégrée vise à permettre aux entités publiques de mettre en place des contrôles efficaces adaptés à leurs objectifs et risques. Elle permet aussi de décrire et d'évaluer les contrôles internes. Cette sous-section doit présenter une description des politiques et des modalités légales et réglementaires des contrôles internes en relation avec chacune de ces cinq composantes.

Cette description doit être précédée dans la section 1.2 d'informations sur la structure institutionnelle du système de contrôles internes. La section 3.2 donne une évaluation générale de l'efficacité du cadre de contrôle interne, sur la base à la fois de cette sous-section et des activités de contrôle incluses dans les évaluations de l'indicateur de performance. Les sous-sections 1.2 et 1.3 devraient de ce fait décrire la conception du cadre de contrôle interne et la section 3.2 devrait déterminer s'il fonctionne de manière à atteindre les objectifs fixés.

La sous-section explique aussi les dispositions juridiques et les structures institutionnelles établies pour assurer la **participation du public** à la gestion du budget en complément du rôle joué par le pouvoir législatif en sa qualité de représentant des intérêts des citoyens. **S'il n'existe pas de telles dispositions et structures, il est important de le préciser.**

Tableau 1.4 : Principales lois et réglementations en matière de GFP

³ Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « Guidelines for Internal Control Standards for the Public Sector » (INTOSAI GOV 9100).

Domaine de GFP	Loi/Réglementation	Brève description et couverture
Tous revenus confondus	Constitution	
Planification		
Élaboration du budget		
Comptabilité		
Audit interne		
Relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration		
Parlement		
Contrôle interne		
Audit externe		
Gestion de la passation des marchés		
Participation du public		

1.4. Processus de réforme de la GFP

Cette section donne un aperçu de la démarche globale de l'État en matière de réforme de la GFP, et notamment l'existence, les origines et la structure d'un programme de réforme de la GFP ou toute autre démarche utilisée telle que la poursuite de réformes parallèles indépendantes ou concernant des institutions particulières et des initiatives de développement des capacités. Elle décrit également les principales priorités du pays en matière de GFP et les progrès accomplis dans le renforcement du système de GFP.

2. Analyse détaillée de la performance de la GFP

Cette section a pour objet de présenter une évaluation des principaux éléments du système de GFP, telle qu'elle ressort des piliers, des indicateurs et des composantes.

Aucune recommandation n'est faite concernant la longueur de cette section. Le texte explicatif doit viser essentiellement à décrire la situation et fournir uniquement les éléments probants pertinents à l'appui de la note.

La section est structurée autour des sept piliers suivants :

- Pilier 1 : Fiabilité du budget
- Pilier 2 : Transparence des finances publiques
- Pilier 3 : Gestion des actifs et des passifs
- Pilier 4 : Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques
- Pilier 5 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget
- Pilier 6 : Comptabilité et reporting
- Pilier 7 : Supervision et audit externes

Chaque sous-section examine les résultats par pilier et par indicateur pertinent. Par exemple, la sous-section sur la transparence des finances publiques met l'accent sur les indicateurs PI-4 à PI-9. Le rapport suit l'ordre numérique des indicateurs.

Chaque pilier comportera les éléments suivants :

- **Que mesure le pilier ?**
- **Performance globale :**
 - Cette sous-partie récapitule les principaux points forts et points faibles de la GFP tels qu'ils ressortent des indicateurs de performance des piliers. Le texte explicatif de chaque pilier doit relever chaque fois que cela est nécessaire les améliorations ou le recul de la performance entre l'évaluation en cours et une précédente évaluation. Il devrait aussi noter tout lien entre les principaux points forts et points faibles du pilier et des réformes spécifiques entreprises ou prévues.
 - L'analyse doit décrire l'interdépendance des indicateurs de chaque pilier. Elle doit également explorer les liens entre les indicateurs relevant de piliers différents, pour expliquer comment la performance de certaines fonctions dépend de la performance d'autres fonctions (voir la matrice ci-dessous et sous chaque pilier intitulée « Interdépendance entre les indicateurs »).
- **Performance détaillée pour chaque indicateur du pilier**

Les résultats de l'analyse de chaque indicateur sont présentés séparément et examinent l'évaluation des éléments décrits ci-dessous. Des instructions relatives à cette section sont également disponibles dans :

- **Le Cadre PEFA**⁴.
- **Le volume II du Manuel PEFA : Guide pratique d'évaluation PEFA**⁵. Dans chaque cas, des directives pour l'évaluation sont fournies au niveau de l'indicateur comme à celui de la composante, certaines indications concernant la partie rédigée du rapport.

⁴ <https://www.pefa.org/resources/pefa-2016-cadre-devaluation-de-la-gestion-des-finances-publiques-0>

⁵ <https://www.pefa.org/resources/volume-ii-pefa-assessment-fieldguide-second-edition>

Les codes couleur des notes sont indiqués ci-dessous et peuvent être utilisés tout au long du rapport.

A	Performance de haut niveau conforme aux bonnes pratiques internationales
B	Bonne performance conforme à de nombreux éléments des bonnes pratiques internationales
C	Niveau de performance de base
D	Inférieur au niveau de performance de base
D*	Informations insuffisantes pour attribuer une note ⁶
NA	Mention « Non applicable » ⁷

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'interdépendance pour orienter l'analyse. Il ne doit pas être inclus dans le rapport.

Tableau : Interdépendance entre les indicateurs

Indicateur/Composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier I — Fiabilité du budget							
PI-1. Dépenses totales exécutées							
1.1. Dépenses totales exécutées	2.1 2.2	6.1		14.2 17.2 18.4	22.1		
PI-2. Composition des dépenses exécutées							
2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction	1.1 2.2			16.1			
2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	1.1 2.1			14.2 16.1			
2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus							
PI-3. Recettes exécutées							
3.1. Recettes exécutées totales		6.2		14.2	19 20		
3.2. Composition des recettes exécutées				14.2			
Pilier II — Transparence des finances publiques							
PI-4. Classification du budget							
4.1 Classification du budget		5 (El.4)		16.1	22.2	28.1 29.1	
PI-5. Documentation budgétaire							
5.1 Documentation budgétaire		9 (El.1) El.4 : 4	El.7 : 13.1 El. 8 : 12.1 El. 9:10.3	El.6 : 14.1 El.10:15. 1 El.11:16. 1			
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers							
						29	

⁶ La note D est suivie d'un astérisque pour faire la distinction avec les cas où elle est attribuée en raison du faible niveau de performance.

⁷ Voir la page 7 du Cadre PEFA ou la sous-section 2.1.2 du Volume II du Manuel PEFA. La mention « Non applicable » et son abréviation « NA » doivent être utilisées dans les tableaux lorsqu'un indicateur, une composante ou des éléments probants recherchés ne s'appliquent pas au système public évalué. Le cas échéant, une explication doit être incluse dans le texte.

6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	1						
6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers	3.1						
6.3. États financiers des unités extrabudgétaires							
PI-7. Transferts aux administrations infranationales							
7.1. Système d'affectation des transferts							
7.2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts				17.1			
PI-8. Information sur la performance des services publics							
8.1. Plans de performance pour assurer les prestations de services							
8.2. Performance des fonctions de prestation de services							
8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services							
8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services							PI-26 PI-30
PI - 9. Accès public aux informations budgétaires							
9.1. Accès public aux informations budgétaires		El.1 : 5		El.9 : 14.1		El.3 : 28.2 El.5 : 29	El.5 : 30 El.7 : 30.4
Pilier III — Gestion des actifs et des passifs							
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires							
10.1. Suivi des entreprises publiques			12.1				
10.2. Suivi des administrations infranationales							
10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires		5 (El.9)					
PI — 11. Gestion des investissements publics							
11.1. Analyse économique des projets d'investissement							
11.2. Sélection des projets d'investissement							
11.3. Calcul du coût des projets d'investissement							
11.4. Suivi des projets d'investissement							
PI-12. Gestion des actifs publics							
12.1. Suivi des actifs financiers		5 (El.8)	10.1			29.1	
12.2. Suivi des actifs non financiers						29.1	
12.3. Transparence de la cession des actifs							
PI-13. Gestion de la dette							
13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties		5 (El.7)					
13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties							
13.3. Stratégie de gestion de la dette							
Pilier IV — Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques							
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires							

14.1. Prévisions macroéconomiques		5 (El.6) 9 (El.9)				
14.2. Prévisions budgétaires	1 3.1 3.2			16.4		
14.3. Analyse de sensibilité macrobudgétaire						
PI-15. Stratégie budgétaire						
15.1. Impact budgétaire des politiques proposées		5 (El.10)				
15.2. Adoption de la stratégie budgétaire						
15.3. Présentation des résultats budgétaires						
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses						
16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme	2.1 2.2	4 9 (El.11)				
16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme						
16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme						
16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent				14.2		
PI-17. Processus de préparation du budget						
17.1. Calendrier budgétaire.		7.2				
17.2. Directives pour l'élaboration du budget	1.1					
17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif						
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif						
18.1. Portée de l'examen des budgets						
18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif						
18.3. Calendrier d'approbation des budgets						
18.4. Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif	1.1			21.4		
Pilier V — Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget						
PI-19. Gestion des recettes	3			20 26.1		
19.1. Droits et obligations en matière de recettes						
19.2. Gestion des risques liés aux recettes						
19.3. Audits et enquêtes sur les recettes						
19.4. Suivi des arriérés de recettes						
PI-20. Comptabilisation des recettes	3			19 26.1		
20.1. Informations sur le recouvrement des recettes						
20.2. Transfert des recettes recouvrées						
20.3. Rapprochement des comptes de recettes						
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses						
21.1. Consolidation des soldes de trésorerie						
21.2. Prévisions de trésorerie et suivi				21.3		
21.3. Informations sur les plafonds d'engagement				21.2		

21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice				18.4			
PI-22. Arriérés de dépenses							
22.1. Stock d'arriérés de dépenses	1.1				25.2		
22.2. Suivi des arriérés de dépenses		4.1					
PI-23. Contrôle des états de paie							
23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel							
23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie							
23.3. Contrôle interne des états de paie							
23.4. Audit des états de paie					26.3		
PI-24. Gestion de la passation des marchés							
24.1. Suivi de la passation des marchés							
24.2. Méthodes de passation des marchés							
24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés							
24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés							
PI-25. Contrôle interne des dépenses non salariales							
25.1. Séparation des tâches							
Pilier VI — Comptabilité et reporting							
PI-27. Intégrité des données financières							
27.1. Rapprochement des comptes bancaires							
27.2. Comptes d'attente							
27.3. Comptes d'avances							
27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières							
PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice							
28.1. Portée et comparabilité des rapports		4					
28.2. Calendrier de publication des rapports		9 (EI.3)					
28.3. Exactitude des rapports							
PI-29. Rapports financiers annuels							
		6					30.1
		9 (EI.5)					30.2
							31.1
							31.2
29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels		4	12.1				
			12.2				
29.2. Soumission des rapports financiers à l'audit externe							
29.3. Normes comptables							
Pilier VII — Supervision et audit externes							
PI-30. Audit externe							
		9 (EI.5)					
30.1. Portée de l'audit et normes d'audit						29	
30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif						29	31.1
30.3. Suite donnée aux audits externes							
30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle		9 (EI.7)					
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif							

31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit						29 30.2	
31.2. Auditions sur les conclusions de l'audit						29 30.2	
31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit							
31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif							

Analyse fondée sur les indicateurs pour chaque pilier

L'analyse fondée sur les indicateurs doit comprendre les éléments suivants.

Ce que mesure l'indicateur de performance : Il s'agit d'un texte standardisé destiné à informer les nouveaux utilisateurs du rapport sur les domaines évalués au titre de l'indicateur. Pour chaque indicateur de performance, le texte reprend brièvement la description fournie dans le Cadre PEFA. Il fournit également des détails standards sur le cadre institutionnel et le périmètre, notamment les délais, pour lesquels la performance est évaluée.

Notes méthodologiques : Le cas échéant, le recours à l'échantillonnage devrait être expliqué en référence aux orientations relatives aux indicateurs qui tiennent compte de cette option. Le rapport devrait également faire état de tout écart par rapport aux directives ou de tout problème lié à la disponibilité et à la fiabilité des données.

Tableau récapitulatif des notes :

- Les évaluateurs doivent insérer le tableau correspondant au type d'évaluation (successive ou de référence) et supprimer l'autre.
- Ce tableau doit récapituler la performance effective au regard des critères de notation de chaque composante.
- Pour assurer la cohérence interne dans la présentation du rapport PEFA, chaque tableau récapitulatif de la section 2 est automatiquement relié aux composantes et indicateurs correspondants à l'annexe 1. S'ils décident d'utiliser les liens automatisés, les évaluateurs doivent remplacer le texte entre guillemets dans les paragraphes ci-dessous et dans le détail des notations. Toute mention entre guillemets sera automatiquement reprise à l'annexe 1 une fois la référence mise à jour manuellement (appuyez sur F9 dans l'annexe 1). D'autres modifications apportées à la section 2 peuvent être reprises à l'annexe 1 en mettant à jour (appuyez sur F9). Les évaluateurs ne doivent pas supprimer les guillemets jusqu'à ce que le rapport soit définitif. S'ils choisissent de ne pas utiliser la référence automatique, les évaluateurs doivent savoir que le texte explicatif et les notes figurant dans le tableau récapitulatif des notes de la section 2 doivent systématiquement ressortir à l'annexe 1.

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué : Cette sous-section peut décrire les modalités institutionnelles et organisationnelles et les dispositions législatives pertinentes par rapport au domaine évalué par l'indicateur.

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours : Les activités visées par l'indicateur comportent des réformes qui :

- Peuvent déjà avoir eu un impact sur la performance
- Ont été mises en œuvre, mais dont l'impact n'est pas encore établi
- Peuvent être en cours d'exécution, ou
- Sont sur le point d'être entreprises au moment de l'évaluation.

Le rapport n'évalue pas la pertinence ou le succès des réformes, mais se contente de noter les liens qui pourraient exister entre les réformes et la performance. Une simple mention des plans de réforme de l'État ou la description des conditions en vigueur convenues par les partenaires de développement (c'est-à-dire les réformes qui n'ont pas encore été mises en œuvre) ne sont pas considérées comme des indications pour déterminer la situation ou les progrès de la réforme.

Performance détaillée pour chaque composante de l'indicateur (voir ci-dessous pour les composantes)

Évaluation de chaque composante de l'indicateur

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation de chaque composante

Pour chaque composante, les évaluateurs doivent privilégier l'analyse de la performance par rapport aux critères PEFA. Le texte explique clairement la performance effective de chacune des composantes de la GFP prises en compte par les indicateurs et les raisons d'être de la note attribuée. Chaque composante de l'indicateur est examinée dans le texte et traitée de manière à permettre de comprendre la note particulière (A, B, C ou D) obtenue pour la composante. Le rapport indique les éléments probants, y compris les données quantitatives, qui ont été utilisés pour justifier l'évaluation. Les informations sont aussi précises que possible, par exemple, en termes de quantités, de dates, de périodes couvertes. Le cas échéant, les éléments probants utilisés pour la notation devraient obligatoirement figurer dans les tableaux et être décrits plus en détail dans le texte explicatif. Les tableaux sont utilisés pour justifier les notes attribuées. Ils ne remplacent pas le texte explicatif qui est toujours nécessaire. Sauf indication contraire, tous les tableaux présentés à la section 2 du modèle de rapport sont obligatoires. Toutes les questions soulevées par le délai de production ou la fiabilité des données et des éléments probants sont notées. Le texte doit explicitement indiquer si les informations obtenues sont insuffisantes pour l'indicateur dans son ensemble ou pour l'une quelconque de ses composantes.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA

L'évolution de la performance au fil du temps est présentée pour chaque composante lorsqu'une évaluation PEFA a été réalisée auparavant. Ce rapport vise à prendre en compte la dynamique des réformes et le renforcement des capacités nationales tout en continuant d'évaluer de manière suffisamment rigoureuse les transformations en cours⁸.

Les rapports sur l'évolution de la performance dans le temps donnent lieu à :

- La présentation de faits motivant la note pour chaque composante et pour l'indicateur, comparée à la note précédente.
- La mise en relief des problèmes de comparaison par rapport à l'évaluation antérieure, par exemple, les différences de couverture, la modification des définitions concernant les domaines considérés, les différences d'interprétation des données, etc., de manière à assurer une transparence totale du degré de robustesse des informations sur les évolutions.
- L'explication des évolutions de la performance qui peuvent ne pas avoir donné lieu à une modification de la note, mais qui n'en sont pas moins établies. Il peut s'agir d'une évolution de la

⁸ Le niveau de performance du système de GFP, tel qu'il ressort des indicateurs, reflète un ensemble de facteurs historiques, politiques, institutionnels et économiques, et n'est pas nécessairement représentatif des **efforts** déployés **récemment ou actuellement par les administrations publiques pour améliorer la performance de la GFP**. L'amélioration des notes des indicateurs peut ne pas intervenir avant plusieurs années en raison de la distance qui sépare les échelons dans le système de notation des indicateurs et composantes PEFA. C'est pourquoi le rapport PEFA propose d'inclure un commentaire sur les progrès réalisés dans le cadre de l'amélioration de la performance de la GFP reflétée par les indicateurs.

performance au regard de tout ou partie des critères de notation relatifs à une composante ou du fait que la note globale de l'indicateur peut ne pas avoir changé bien que la note d'une ou de plusieurs de ses composantes ait été modifiée.

Cette sous-section ne doit être utilisée **que pour les évaluations successives lorsque l'évaluation précédente et l'évaluation actuelle utilisent le Cadre PEFA 2016**. Si une évaluation est fondée sur le Cadre PEFA 2016 alors que l'évaluation précédente a utilisé la version 2011 ou 2005 du Cadre, il est demandé de se référer aux Orientations sur la comparaison de la performance PEFA avec une évaluation précédente utilisant la méthodologie 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

Tableaux à l'appui des notes

Le rapport PEFA introduit des tableaux présentant les éléments factuels nécessaires pour justifier les notes. En fonction des exigences, différents types de tableaux ont été mis au point pour étayer la notation et faciliter la lecture du rapport : encadrés récapitulatifs pour listes de contrôle, tableaux récapitulatifs pour les dates, tableaux combinant plusieurs exigences... Tous les tableaux sont obligatoires, sauf indication contraire.

Un modèle pour chaque tableau est fourni dans le modèle de rapport PEFA sous la composante correspondante.

En outre, les tableaux automatisés permettant de calculer les résultats pour les indicateurs PI-1, PI-2 et PI-3 sont disponibles sur le site Web du PEFA⁹.

⁹ PI-1 et PI-2 : <https://www.pefa.org/resources/calculation-sheets-pefa-performance-indicators-pi-1-pi-2-and-pi-23-november-2018>
PI-3 : <https://www.pefa.org/resources/calculation-sheet-revenue-composition-outturn-pi-32-november-2018>

3. Analyse globale de la performance de la GFP

Cette section a pour objet de présenter une analyse intégrée sur la base des informations fournies dans la section 2 qui précède et de formuler des conclusions générales sur la performance de la GFP. L'analyse vise en particulier à évaluer la performance de la GFP dans les sept piliers à partir de la section 2 et à expliquer de quelle manière cette performance peut avoir un impact sur la capacité des administrations publiques à atteindre les objectifs financiers et budgétaires fixés, et à mettre en évidence les principales lacunes de la GFP qui doivent être comblées.

Cette section devrait compter entre 6 et 10 pages.

3.1. Points forts et points faibles de la GFP

Cette sous-section analyse dans quelle mesure la performance du système de GFP évalué semble soutenir ou entraver la réalisation globale des trois principaux objectifs financiers et budgétaires.

Cette sous-section s'appuie sur les points forts et les points faibles recensés au travers des sept piliers de la performance de la GFP (section 2 du rapport PEFA). Elle identifie aussi la relation entre la performance de ces différents champs de la GFP et la capacité à atteindre les trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Elle explique pourquoi les points faibles recensés au niveau de la performance dans les sept piliers de la GFP sont jugés préoccupants pour les administrations publiques en intégrant dans l'analyse les caractéristiques propres au pays et les objectifs des politiques publiques pertinentes pour les trois principaux objectifs retenus.

L'analyse est organisée en fonction des trois grands objectifs financiers et budgétaires. L'évaluation n'examine toutefois pas dans quelle mesure ces objectifs sont atteints (par exemple, si les mesures relatives aux recettes et les dépenses réalisées par le biais du budget contribuent de la manière souhaitée à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté ou à atteindre d'autres objectifs stratégiques). Elle évalue plutôt dans quelle mesure le système de GFP facilite la réalisation des objectifs financiers et budgétaires retenus.

Cette analyse intègre la performance du système de GFP mesurée par les indicateurs de performance, les informations sur les caractéristiques économiques pertinentes du pays, les objectifs de la politique budgétaire de l'État, la structure du secteur public et les caractéristiques du système de GFP (section 1 du rapport PEFA) ainsi que tout autre facteur pouvant avoir un impact sur la performance de la GFP.

En résumé, l'analyse présente une description de la situation qui, en conclusion, fait ressortir les trois ou quatre points faibles du système de GFP auxquels il semble le plus nécessaire de remédier pour appuyer les efforts déployés par l'État en vue d'atteindre ses objectifs financiers et budgétaires.

Les résultats mis en évidence dans cette sous-section pourraient être présentés dans un tableau. Ce tableau mettrait en évidence les principales forces et faiblesses recensées par pilier et l'impact sur la capacité à atteindre les trois objectifs budgétaires. Il peut servir à tirer les principales conclusions sur les points forts et les points faibles de la GFP sans entrer dans les détails. Il ne vise pas à dresser une liste exhaustive des problèmes et des implications des indicateurs pour chacun des résultats, mais plutôt de décrire les types de questions qui pourraient avoir de l'importance, parmi beaucoup d'autres qui peuvent varier selon les lieux et les systèmes.

TABLEAU 3.1.1 : Les indicateurs de performance PEFA et les trois résultats budgétaires

Indicateur/Composante	Discipline budgétaire globale	Allocation stratégique des ressources	Efficacité des services fournis
Pilier un : Fiabilité du budget			
Le budget public est réaliste et exécuté comme prévu. L'évaluation s'effectue en comparant les recettes et les dépenses exécutées (résultats immédiats obtenus grâce au système de GFP) avec le budget initialement approuvé.			
PI-1. Dépenses totales exécutées	X	Les dépenses et recettes totales exécutées et leur composition qui s'écartent sensiblement du budget approuvé nuisent à la discipline budgétaire et la capacité du gouvernement à contrôler le budget total.	
PI-2. Composition des dépenses exécutées			X
PI-3. Recettes exécutées	X		
Des prévisions de recettes et des allocations de ressources fiables sont essentielles pour permettre au gouvernement d'affecter les ressources efficacement et de manière prévisible aux priorités stratégiques.			
Les services publics peuvent être touchés lorsque des écarts importants par rapport aux dépenses prévues entraînent une contraction ou une suspension des services.			
Pilier deux : Transparence des finances publiques.			
Les informations sur la GFP sont complètes, cohérentes et accessibles aux utilisateurs. Cela requiert une classification budgétaire complète, la transparence de toutes les recettes et dépenses publiques, y compris les transferts interadministratifs, la publication des informations sur la performance des services publics et un accès direct aux documents financiers et budgétaires.			
PI-4. Classification du budget		Grâce à un solide système de classification et une documentation du budget annuel complète et accessible au public, les décisions sur le budget, les transactions et la performance des programmes de prestation de services peuvent être contrôlées tout au long des phases de formulation, d'exécution et de reporting du budget, permettant ainsi aux pouvoirs exécutif et législatif d'avoir un tableau complet des finances publiques de l'administration centrale.	
PI-5. Documentation budgétaire			X
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	X		
PI-7. Transferts aux administrations infranationales			X
PI-8. Information sur la performance des services publics			X
PI — 9. Accès public aux informations budgétaires			X
Des informations transparentes et complètes sur la gestion du budget, notamment l'exécution des programmes de prestation de services, renforcent l'obligation faite à l'État de rendre compte de ses décisions d'allocations budgétaires, y compris les transferts aux échelons inférieurs de l'administration, qui sont conformes aux priorités économiques et sociales nationales.			
Des informations transparentes sur la structure du budget, les ressources mises à la disposition des unités opérationnelles de prestation de services et la performance de celles-ci permettent au gouvernement et aux collectivités de contrôler l'efficacité des services fournis.			
Pilier trois : Gestion des actifs et des passifs.			
Grâce à une gestion efficace des actifs et des passifs, les ressources sont utilisées de manière optimale dans le cadre des investissements publics, les actifs sont comptabilisés et gérés, les risques budgétaires sont identifiés, et les dettes et garanties sont prudemment planifiées, approuvées et contrôlées.			
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires	X	Les risques budgétaires peuvent compromettre la discipline budgétaire s'ils ne sont pas contrôlés, signalés et gérés de	
PI-11. Gestion des investissements publics	X		X
L'efficacité et l'efficience de l'investissement public sont des facteurs déterminants qui permettent d'en maximiser les			
Une gestion saine des investissements publics encourage l'efficacité opérationnelle en étayant des			

PI-12. Gestion des actifs publics	X	façon adéquate. La gestion efficace et efficiente des deniers publics en matière d'investissement public doit reposer sur une analyse minutieuse qui permet de hiérarchiser les dépenses d'investissement (et leurs futures charges récurrentes) dans le respect des limites budgétaires soutenables.		effets et de soutenir les objectifs publics de développement social et économique. L'absence de contrôle et de gestion des passifs financiers peut causer un relèvement injustifié des coûts du service de la dette, entraînant une réaffectation des ressources destinées aux priorités sociales et économiques.		projets et programmes qui donnent des produits et des résultats d'un bon rapport coût-efficacité. Les informations sur les actifs non utilisés ou dont on n'a pas besoin permettent au gouvernement de décider en temps voulu s'il est plus efficient de transférer ces actifs à d'autres utilisateurs ou de les échanger contre des actifs d'une plus grande valeur pour une meilleure efficacité des services fournis.
PI-13. Gestion de la dette	X	Le volume des actifs et des passifs publics et leur gestion (surtout la dette et les obligations de garantie) peuvent considérablement influencer la capacité d'un pays à maintenir la discipline budgétaire. Le volume de la dette et des obligations de garantie et leur gestion peuvent considérablement influencer la capacité d'un pays à maintenir la discipline budgétaire.				

Pilier quatre : Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques

La stratégie budgétaire et le budget sont élaborés dans le respect des politiques budgétaires gouvernementales, des plans stratégiques, et de prévisions macroéconomiques et budgétaires adéquates.

PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires	X	L'élaboration d'une stratégie budgétaire prévisible et soutenable qui encourage la discipline budgétaire globale doit impérativement reposer sur des projections macroéconomiques et budgétaires robustes et vérifiables.		Les pouvoirs publics peuvent plus efficacement planifier les allocations budgétaires conformément aux priorités s'ils s'appuient sur de solides prévisions macroéconomiques et budgétaires, une stratégie budgétaire qui fixe des objectifs clairs et une perspective à moyen terme de la budgétisation.		
PI-15. Stratégie budgétaire	X		X			
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	X		X		X	La budgétisation à moyen terme permet une plus grande prévisibilité des affectations budgétaires, de sorte que les unités budgétaires planifient plus efficacement l'emploi des ressources.
PI-17. Processus de préparation du budget			X			
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif		L'adoption d'une stratégie budgétaire claire permet d'harmoniser les décisions liées aux principes d'action budgétaires avec les objectifs budgétaires. L'établissement du budget à moyen terme promeut la discipline budgétaire globale en réalisant des prévisions annuelles qui donnent une		X		L'examen par le pouvoir législatif peut mettre en lumière des insuffisances dans les ressources allouées pour l'exercice des missions de services publics.

		base de référence pour les futurs plafonds et allocations budgétaires.			budgétaires entre des demandes concurrentes. L'examen par le pouvoir législatif permet au gouvernement de rendre compte de ses décisions sur le budget.	
--	--	--	--	--	--	--

Pilier cinq : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget.

Le budget est exécuté dans le cadre d'un système reposant sur des normes, processus et contrôles internes efficaces, visant à garantir que les ressources soient obtenues et utilisées comme prévu.

PI-19. Gestion des recettes			X		X	Des ajustements fréquents et imprévisibles en cours d'exercice peuvent nuire à l'efficacité de la prestation de services. L'existence d'arriérés peut signifier que les allocations budgétaires ne suffisent pas pour atteindre les niveaux de service prévus. La faiblesse des contrôles des états de paie peut causer une augmentation imprévue de la masse salariale qui aurait pour conséquence d'élever les coûts unitaires par résultat obtenu. Un système de passation des marchés qui fonctionne normalement améliore l'efficacité des services fournis en permettant d'optimiser les ressources utilisées par le gouvernement pour ses achats. L'audit interne permet de mettre en évidence les faiblesses et les insuffisances du contrôle interne et des opérations.
PI-20. Comptabilisation des recettes			X		X	
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	X	Une administration efficiente, l'enregistrement dans les formes des recettes fiscales et non fiscales recouvrées, ainsi que l'établissement de rapports exacts en la matière sont importants pour appuyer le cadre budgétaire de l'État parce qu'ils permettent de veiller à la conformité du recouvrement de toutes les recettes à la législation en vigueur. Les arriérés de dépenses peuvent considérablement influencer sur la discipline budgétaire parce qu'ils indiquent une défaillance dans le contrôle des engagements et l'exécution des paiements échus. L'efficacité des dépenses et des contrôles des états de paie garantit l'emploi des ressources conformément aux enveloppes approuvées.		La prévisibilité de la base de recettes et de l'apport des ressources aux unités budgétaires permet d'assurer la mise en œuvre de ces priorités.	X	
PI-22. Arriérés de dépenses	X			La faiblesse des contrôles des états de paie peut aussi mettre à mal l'efficacité de l'allocation des ressources si elle entraîne un gonflement involontaire des coûts salariaux (empêchant l'exécution des dépenses suivant d'autres priorités) ou le non-respect des obligations vis-à-vis des employés.	X	
PI-23. Contrôle des états de paie				L'audit interne garantit que les systèmes mis au service des objectifs de l'État fonctionnent dans des conditions d'efficacité et d'efficience.	X	
PI-24. Gestion de la passation des marchés						
PI-25. Contrôle interne des dépenses non salariales	X					
PI-26. Audit interne						

Pilier six : Comptabilité et reporting.

Des données exactes et fiables sont tenues à jour, et les informations sont produites et diffusées en temps voulu pour répondre aux besoins en matière de prise de décisions, de gestion et de reporting.

PI-27. Intégrité des données financières		L'intégrité des données financières et			X	Des données budgétaires fiables
PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice	X	la disponibilité de rapports financiers annuels complets ainsi que le reporting régulier en cours d'exercice sont importants pour veiller à l'exécution des budgets comme prévu dans le respect des objectifs fiscaux arrêtés.	X	Des données budgétaires fiables et le reporting sur l'information financière permettent de s'assurer que les ressources sont affectées comme prévu aux priorités stratégiques du gouvernement.	X	Des données budgétaires fiables et le reporting sur l'information financière sont des composantes importantes du contrôle interne et une base pour les informations de qualité indispensables à la gestion efficace de la prestation de services.
PI-29. Rapports financiers annuels					X	
Pilier sept : Supervision et audit externes.						
Les finances publiques sont auditées de manière indépendante et il existe un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre par l'exécutif des mesures d'amélioration recommandées.						
PI-30. Audit externe		Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif permettent d'assurer l'exactitude de l'information contenue dans les rapports financiers.		Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif garantissent la redevabilité des pouvoirs publics par rapport aux ressources qu'ils allouent conformément au budget approuvé.	X	Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif sont importants pour mettre en lumière les lacunes des programmes et des services publics.
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif					X	

3.2. Efficacité du cadre de contrôle interne

Un cadre de contrôle interne efficace joue un rôle crucial dans tous les piliers en traitant les risques et en fournissant une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre des opérations, des quatre objectifs suivants : i) exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces, ii) respect des obligations de rendre compte, iii) conformité aux lois et réglementations en vigueur, et iv) protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

L'analyse du système de contrôle interne évaluera dans quelle mesure celui-ci contribue à la réalisation de ces quatre objectifs de contrôle, en s'appuyant sur les informations disponibles. Cette section présentera un aperçu unifié et cohérent de l'efficacité avec laquelle le système de contrôle interne fonctionne. À cet effet, l'analyse tirera parti des conclusions pertinentes liées aux dispositions et activités de contrôle interne et articulera la présentation de l'information autour des cinq composantes du contrôle interne déterminées par les normes internationales :

1. Environnement du contrôle
2. Évaluation des risques
3. Activités de contrôle
4. Information et communication
5. Pilotage

La démarche du cadre de contrôle interne adoptée pour la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne constitue un outil utile pour élaborer un mécanisme intégré d'évaluation et mettre en évidence les domaines qui ne sont pas suffisamment traités ou qui pourraient connaître des irrégularités ou des erreurs plus significatives. Elle permet aussi de déterminer si le système de contrôle va au-delà de l'approche classique axée sur des activités de contrôle isolées.

L'évaluation doit s'appuyer sur la documentation pertinente constituée pour les précédentes sections du rapport et les conclusions qui ont débouché sur la notation de la série d'indicateurs. Elle doit tirer parti de la description de la conception des contrôles internes (par le biais des dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles, évoquées dans la section 1 du rapport PEFA) ainsi que de l'évaluation individuelle d'activités de contrôle précises telles qu'elles sont couvertes par un nombre important d'indicateurs de performance (notamment PI-6, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 dans la section 2).

Cette section doit aussi s'appuyer sur les évaluations récentes de l'efficacité des contrôles internes réalisées par l'audit interne, l'audit externe ou d'autres organismes extérieurs, dans la mesure où ces évaluations sont disponibles. Les rapports sur le fonctionnement des contrôles internes publiés par les administrations publiques peuvent également être utiles à cet égard. Les évaluations multinationales de la gouvernance effectuées par les organisations internationales peuvent aussi apporter des contributions utiles à l'évaluation si elles permettent de comprendre la création et la performance du cadre de contrôle interne de l'administration publique.

Les conclusions détaillées sur les principaux éléments des cinq composantes de contrôle interne sont récapitulées dans un tableau (annexe 2) qui met aussi en évidence toutes les lacunes concernant la couverture des composantes de contrôle par le système de contrôle interne évalué.

Les mécanismes de supervision externe contribuent au suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et permettent de faire pression sur l'exécutif pour qu'il l'améliore. Ces mécanismes comprennent, par exemple, la réalisation d'audits des systèmes, l'examen des audits par le pouvoir législatif, les systèmes de suivi de l'exécution

par le pouvoir exécutif des mesures prises pour remédier aux défaillances et donner accès aux rapports et aux débats pertinents. Ces activités constituent donc des mécanismes de renforcement et font partie intégrante de l'analyse de l'efficacité des systèmes de contrôle. L'analyse doit donc prendre en compte les interactions entre les activités de supervision extérieure et le système de contrôle interne.

L'analyse présentée dans cette sous-section vise également à donner une idée de la manière dont les contrôles internes contribuent à traiter les risques associés à la réalisation de chacun des trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Pour faciliter cette analyse, il importe que les évaluateurs examinent la manière dont les éléments du contrôle interne considérés dans les composantes des différents indicateurs contribuent à la réalisation de chacun des trois principaux objectifs financiers et budgétaires.

L'efficacité des contrôles internes donne également une idée de la fiabilité des données provenant des systèmes des administrations publiques et, par conséquent, contribuent à expliquer le degré de confiance qui peut être accordé aux conclusions formulées sur la base de l'évaluation des indicateurs effectuée à partir de ces données.

3.3. Évolution de la performance depuis une évaluation antérieure

Cette section présente la performance de la GFP et sa contribution à la réalisation des trois objectifs financiers/budgétaires dans une optique dynamique. Elle n'a d'intérêt que pour les évaluations répétées. Elle s'appuie sur la description des changements intervenus au niveau de la performance figurant dans l'analyse de chaque indicateur et dans la présentation générale de l'évolution de la performance figurant dans la section 2 et le tableau récapitulatif de l'annexe 1, dans les cas où l'évaluation antérieure s'est fondée sur le Cadre PEFA 2016. S'il n'existe pas d'évaluation antérieure ou si la précédente évaluation s'est fondée sur une version différente du Cadre PEFA, l'annexe 1 ne reviendra que sur les informations relatives à l'évaluation en cours.

Des directives distinctes sont prévues pour les évaluations antérieures ayant utilisé une version différente du Cadre PEFA (voir les Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou PEFA 2011 sur www.pefa.org). Les directives distinctes prescrivent une **annexe supplémentaire** utilisant les indicateurs de la précédente version pour toute comparaison avec des évaluations antérieures fondées sur des versions différentes du Cadre PEFA.

Cette sous-section se conclut par une évaluation de la manière dont les changements survenus depuis la précédente évaluation pourraient renforcer la capacité d'atteindre les trois objectifs financiers et budgétaires et de remédier aux principaux points faibles en la matière.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance

Cette annexe propose un tableau qui synthétise la performance au niveau des composantes et des indicateurs. Ce tableau récapitule les notes des composantes et indicateurs, en les accompagnant d'une brève explication de la notation de l'évaluation actuelle et de l'évaluation antérieure. Il comporte également des colonnes pour présenter les notes d'une évaluation antérieure ayant utilisé la méthodologie 2016. Cependant l'annexe 1 ne peut pas être utilisée pour comparer les notes avec une précédente évaluation basée sur les versions 2005 et 2011 du Cadre PEFA. Dans ce cas, afin de pouvoir comparer l'évolution de la performance dans le temps, les évaluateurs devront utiliser une annexe supplémentaire (*voir annexe 4 : Évolution de la performance depuis une précédente évaluation utilisant une version antérieure du Cadre PEFA*). L'annexe complémentaire doit être préparée selon les orientations du Secrétariat PEFA sur la comparaison de la performance entre une évaluation utilisant PEFA 2016 et des évaluations antérieures ayant utilisé la méthodologie PEFA 2011 ou 2005 (www.pefa.org).

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance — Exemple

Évaluation actuelle de Pefalia utilisant le Cadre PEFA 2016			Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016) Pas d'évaluation antérieure utilisant la méthodologie 2016	
Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
I. Fiabilité du budget				
PI-1. Dépenses totales exécutées 1.1 Dépenses totales exécutées	B	Les dépenses exécutées totales ont représenté entre 90 % et 110 % du montant total des dépenses approuvées inscrites au budget au cours d'au moins deux des trois derniers exercices.		
PI-2. Composition des dépenses exécutées	D+			
2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction	D	La composition des dépenses, classées par fonction, s'est écartée du budget initial de plus de 15 % au cours des trois derniers exercices.		

2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	C	La composition des dépenses, classées par catégorie économique, s'est écartée du budget initial de moins de 15 % au cours d'au moins deux des trois derniers exercices.		
2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	A	Pefalia recourt très peu aux dépenses sur réserve pour imprévus puisqu'elles ont représenté en moyenne 2,2 % du budget sur la période.		

Annexe 2 : Récapitulation des observations formulées sur le cadre de contrôle interne

Les informations figurant dans cette annexe doivent provenir uniquement de l'évaluation PEFA. De nouvelles informations ne doivent pas être recueillies. Lorsque des informations ne sont pas disponibles pour résumer les conclusions, le tableau doit inclure la mention « aucune information disponible dans l'évaluation PEFA ».

Cette synthèse complète la description générale du cadre de contrôle interne fournie en ce qui concerne les dispositifs institutionnels et les dispositifs légaux et réglementaires figurant à la sous-section 1.

Comme expliqué à la sous-section 3.2 du présent Volume, l'objectif du tableau présenté dans cette annexe est double :

- i) Synthétiser les conclusions concernant les cinq composantes du contrôle interne, et
- ii) Mettre en évidence les manquements recensés dans ces composantes.

Des conseils relatifs à cette section sont fournis dans la sous-section 4.2 du Cadre PEFA intitulée *Efficacité du cadre de contrôle interne*, pages 106, 107 et 112.

<https://www.pefa.org/resources/pefa-2016-cadre-devaluation-de-la-gestion-des-finances-publiques-0>

Annexe 2 : Récapitulation des observations formulées sur le cadre de contrôle interne — exemple¹⁰

Composantes et éléments du contrôle interne	Résumé des observations
1. Environnement du contrôle	<p>Le cadre de contrôle interne est ambitieux. La Constitution de Pefalia, dans son article XI, à travers ses dispositions sur la responsabilité des fonctionnaires, démontre un engagement fort que confirment les instructions du Code administratif, des Orientations nationales sur les systèmes de contrôle interne (ONSCI) et le Manuel de l'audit interne des administrations. Ces instructions fournissent des normes pour appuyer le développement de systèmes de contrôle interne détaillés et exhaustifs dans chaque administration et agence publique. Les caractéristiques de chaque administration et agence publique, en termes de mandat, de fonctions, d'activités, d'environnement, de ressources humaines, de taille et de structure, sont à prendre en compte pour développer et renforcer les systèmes particuliers de contrôle interne. Un système de contrôle interne ambitieux et réactif constitue un élément essentiel des processus internes et externes d'une organisation.</p> <p>L'effectivité de ce cadre réglementaire est démontrée par le résultat des évaluations des indicateurs consacrés aux contrôles internes des dépenses salariales (PI-23) et non salariales (PI-25), tous deux notés B+. La composante PI-25.3 sur la conformité des paiements avec les règles et procédures en place est notée B, l'évaluation ayant démontré que la plupart des paiements se font en</p>

¹⁰ On peut trouver d'autres exemples de tableaux dans les rapports PEFA publics suivants :

<https://pefa.org/sites/default/files/PH-Jun16-PFMPR-Public%20with%20PEFA%20Check-Meth16.pdf> (en anglais)

<https://pefa.org/sites/default/files/ID-May18-PFMPR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf> (en anglais)

<https://pefa.org/sites/default/files/TG-Jul16-PFMPR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf> (en français)

	<p>conformité avec les procédures nationales. Les audits externes de la Cour des comptes ont identifié des cas de paiements non conformes, mais dans la majorité des cas, les erreurs ne remettent pas en cause la qualité des comptes.</p> <p>En conséquence, ces manquements ne peuvent remettre en cause la qualité globale de l'environnement de contrôle, même s'ils s'avèrent parfois significatifs. Un système d'information comptable plus exhaustif, intégré et informatisé fournirait une gamme de contrôles facilement et automatiquement applicables pour mieux prévenir les manquements.</p>
1.1 L'intégrité personnelle et professionnelle et les valeurs éthiques de la direction et du personnel, notamment une attitude bienveillante constante envers le contrôle interne dans toute l'organisation	<p>Le Code administratif de Pefalia dispose que les fonctionnaires et agents publics sont redevables devant les citoyens, les servent avec intégrité, loyauté, efficacité, et un sens aigu des responsabilités ; agissent avec patriotisme et esprit de justice ; et adoptent un style de vie modeste. Ces principes se rapportent à des normes de responsabilité, d'éthique et de règles de conduite, ainsi qu'à la gestion de la performance de la fonction publique, y compris la manière dont l'administration opère et fournit les services publics.</p>
1.2 Attachement à la compétence	<p>Le Code administratif de Pefalia requiert que chaque fonctionnaire et agent public s'engage pour la qualité du service public et s'acquitte de ses devoirs et responsabilités avec compétence. Chaque agent, depuis le directeur d'administration jusqu'aux agents d'exécution, doit travailler au mieux pour la réalisation des objectifs de son administration. Il doit démontrer son plein soutien au contrôle interne et à l'amélioration continue des systèmes et processus qui permettent d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'administration.</p>
1.3 « Donner le ton au sommet » (c'est-à-dire la philosophie et le style de management de la direction)	<p>Le Code administratif de Pefalia prévoit que toutes les ressources de l'administration doivent être gérées, dépensées et utilisées dans le respect des lois et règlements et être préservées de tous gaspillages ou pertes découlant d'actions illégales ou inappropriées, afin de garantir que les opérations de l'État soient économiques, efficaces et efficaces. Les directeurs d'administration et d'agences publiques restent responsables de l'adhésion de tous leurs agents à ces principes.</p>
1.4 Structure de l'organisation	<p>Le Code administratif de Pefalia fournit la base de l'organisation des administrations. Il prévoit que les directions administratives sont organisées en fonction de leurs principales missions avec un objectif de simplicité, d'économie, d'efficience et de réduction des duplications et chevauchements d'activités. Des responsabilités appropriées doivent être déléguées aux différents échelons hiérarchiques. La décision et l'action administratives doivent intervenir, dans la mesure du possible, à l'échelon le plus proche du citoyen. La structure organisationnelle a pour but de fixer le cadre au sein duquel les activités des administrations sont planifiées, exécutées, contrôlées et évaluées. Ce cadre doit délimiter les niveaux d'autorité et de responsabilité et définir les voies hiérarchiques appropriées.</p>
1.5 Politiques et pratiques en matière de ressources humaines	<p>Les administrations disposent de directions des ressources humaines qui comportent des divisions consacrées aux carrières des agents publics, à la formation et à la paie. Le Code administratif de Pefalia contient des dispositions sur le recrutement des agents publics basées sur la mise en concurrence ou sur le recours à des agents hautement qualifiés, et sur l'avancement de carrière basées sur le mérite et l'aptitude au poste. Des dispositions disciplinaires et un dispositif d'évaluation continue de la performance sont également prévus par la Commission du service public (CSP).</p>
2. Évaluation des risques	<p>Pour les administrations et les agences publiques, les ONSCI requièrent des systèmes efficaces et efficaces pour la gestion des risques et le contrôle interne en matière de GFP. Il prescrit l'établissement de normes sur la gestion des risques dans les organismes du service public.</p>

	<p>Il contient une section sur l'évaluation du risque avec des spécifications qui concernent l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque.</p> <p>L'indicateur PI-19 <i>Gestion des recettes</i> contient une évaluation de l'approche de la gestion des risques en matière de recettes, qu'il a notée B, à la fois pour la direction des douanes et la direction des impôts. Pour les entreprises publiques, les accords annuels de performance passés avec l'État encadrent les principes du contrôle interne. Ces accords incluent une charte et une carte stratégique et énoncent des indicateurs de mesure de la performance. Les états financiers annuels des entités infranationales identifient les risques et en présentent une synthèse.</p>
2.1 Identification des risques	<p>Selon les ONSCI, le but de l'identification des risques est de produire une liste exhaustive des risques en se basant sur des facteurs qui peuvent accroître, empêcher, dégrader ou retarder l'accomplissement des objectifs généraux du contrôle interne. Cela comprend les risques en cas de non-poursuite d'une opportunité. L'exhaustivité de l'identification est essentielle en ce qu'un risque qui n'aura pas été identifié ne pourra figurer dans l'étape suivante d'analyse des risques.</p>
2.2 Appréciation des risques (importance et probabilité)	<p>Selon les ONSCI, après l'identification, il est nécessaire d'envisager l'ensemble des causes potentielles de risques et de constituer des scénarios permettant de montrer les conséquences qu'elles peuvent engendrer. Toutes les causes significatives devraient être prises en compte pour estimer les risques.</p>
2.3 Évaluation des risques	<p>Selon les ONSCI, cette étape consiste à comprendre le risque et à aider à la décision sur la nécessité, ou non, d'apporter une réponse préventive au risque, et, le cas échéant, à déterminer les stratégies et les méthodes les plus appropriées pour y parvenir. L'objectif de l'évaluation des risques est d'aider à parvenir à une décision sur les risques qui nécessitent une action préventive.</p>
2.4 Évaluation de l'appétence pour le risque	<p>Selon les ONSCI, les organismes publics doivent appliquer des techniques et outils d'identification des risques adaptés à leurs capacités et objectifs, ainsi qu'aux risques auxquels ils font face.</p>
2.5 Réactions aux risques (transfert, tolérance, traitement ou élimination)	<p>L'évaluation des risques peut déboucher sur une décision de conduire des analyses complémentaires ou de ne pas traiter le risque, tout en maintenant le système de contrôle en place (Lignes directrices sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public de l'INTOSAI). Les réactions face aux risques peuvent être classées en quatre catégories.</p> <p>Dans certains cas, les risques peuvent être transférés, tolérés ou éliminés. Cependant, dans la plupart des cas, les risques seront pris en charge. Les résultats de l'évaluation des risques doivent permettre de prioriser la mise en œuvre de leur prise en charge. Les ONSCI donnent quelques exemples de traitement des risques.</p>
3. Activités de contrôle	<p>Les ONSCI comportent une section qui détaille les activités de contrôle. L'indicateur PI-25 examine le contrôle interne. Il a été constaté que la Division de la comptabilité, qui est chargée de la comptabilisation et de la tenue des comptabilités, relève généralement du Service de gestion financière et est séparée du Service administratif, qui s'occupe normalement de la caisse. La commande publique est également une fonction distincte qui accompagne le Comité des offres et attributions. Les fonctions et responsabilités, ainsi que les procédures à mettre en œuvre pour les transactions, sont clairement exposées dans le volume 1 du nouveau Manuel financier des administrations et le Manuel de comptabilité publique pour les administrations publiques.</p>
3.1 Procédures d'autorisation et d'approbation	<p>Le Manuel financier des administrations a établi des systèmes d'autorisation, des règles, des normes, des procédures de comptabilité et de reporting qui doivent être appliqués par les administrations pour contrôler les opérations et les ressources et permettre à l'ensemble des unités d'atteindre leurs objectifs. Ces systèmes et processus couvrent l'intégralité des opérations des administrations et sont</p>

	appliqués de manière conforme par l'ensemble des entités du service public. Ces procédures et activités sont appliquées dans le but de garantir que les contrôles atteignent leurs objectifs en matière de préservation des ressources, de qualité et d'exactitude des données, ainsi que de conformité aux lois, règlements, circulaires et règles internes.
3.2 Séparation des fonctions (autorisation, traitement, enregistrement, examen)	Le Manuel financier des administrations a établi les éléments de base du contrôle interne, notamment la séparation des fonctions. Les responsabilités et fonctions clés doivent être divisées et réparties entre différents agents pour réduire les risques de fraude ou d'erreur. Doivent notamment être séparées les fonctions relatives au traitement des transactions, à leur vérification, leur enregistrement, la conservation des actifs et l'autorisation. La composante PI-25.1 sur la séparation des fonctions est notée A, ce qui indique que cette exigence est respectée tout au long du processus. Néanmoins, un contournement du contrôle par la direction a été observé dans un nombre limité de cas.
3.3 Contrôles de l'accès aux ressources et aux données	Le Manuel financier des administrations a établi les instructions générales pour le contrôle interne de l'accès aux ressources, aux actifs et aux installations. La composante PI-27.4, processus en place pour assurer l'intégrité des données financières, est notée C. L'accès aux dossiers est limité, et il n'y a souvent pas de piste d'audit qui en résulte. La qualité et la fiabilité des données financières sont faibles en raison de la non-intégration des systèmes de comptabilité et reporting pour les transactions de l'administration. L'utilisation de feuilles de calcul dépourvues de systèmes de contrôle intégré pour la préparation des rapports financiers réduit la fiabilité des données financières.
3.4 Vérifications	Le Manuel financier des administrations a établi les instructions générales de contrôle interne pour les vérifications — examen des transactions pour vérifier la pertinence et la fiabilité de la documentation, les coûts et la liquidation. Cela inclut la vérification de la conformité des biens et services reçus aux spécifications contractuelles de qualité et de quantité. Les procédures de vérification doivent être intégrées dans chaque transaction. Il s'agit d'une procédure de vérification interne pour éviter les erreurs et fraudes.
3.5 Rapprochements	Le Manuel financier des administrations a établi les instructions générales de contrôle interne pour le rapprochement des données financières et non financières. Les procédures opérationnelles de chaque entité requièrent que les comptes de l'État auprès des banques et les livres de comptes soient réconciliés régulièrement. La composante PI-27.1, rapprochement des comptes bancaires, est notée D. La préparation mensuelle d'états de réconciliation bancaire est prévue par la loi, mais celle-ci rencontre de nombreux problèmes — états non préparés, soumis avec retard, éléments de rapprochement non enregistrés — comme l'indiquent les rapports d'audit de la Cour des comptes qui soulignent la non-fiabilité des états de solde bancaire.
3.6 Examens de la performance opérationnelle	Le Manuel financier des administrations inclut des dispositions sur l'évaluation de la performance des administrations, qui couvre la position financière et les résultats d'opération des administrations. Le Code administratif prévoit que le Président, à travers le ministre du Budget et de la Gestion de l'État, doit évaluer en continu, quantitativement et qualitativement, la performance des administrations.
3.7 Examens des opérations, des processus et des activités	Le Manuel financier des administrations comporte un cadre d'indicateurs de performance des organisations qui est un outil utile pour la responsabilité en matière de budget et de dépenses. Le cadre oriente les ressources des administrations vers leurs productions finales, en lien avec leurs objectifs sectoriels et sociétaux.

3.8 Supervision (affecter, examiner et approuver, orientations et formation)	Le Manuel Financier des Administrations prévoit que les structures en charge de la supervision et du contrôle disposent de l'autorité d'agir directement lorsqu'une fonction spécifique est confiée, de manière légale ou réglementaire, à une structure hiérarchiquement subordonnée. Il donne des orientations sur la supervision administrative.
4. Information et communication	Un manuel d'évaluation de la performance est utilisé pour les entreprises publiques.
5. Pilotage	<p>Pour les administrations et agences publiques, le pilotage du contrôle interne est décrit dans le Manuel financier des administrations, notamment le pilotage continu et les travaux du service d'audit interne. Le pilotage des activités de contrôle interne doit être distingué de la vérification des opérations d'une unité administrative, qui est une activité de contrôle menée par l'unité elle-même, et sa direction.</p> <p>L'évaluation de l'indicateur PI-26, <i>Audit interne</i>, a relevé que cette fonction a été mise en place dans la plupart des administrations et que les programmes d'audit annuels sont globalement mis en œuvre, mais avec délai.</p> <p>Cet indicateur est noté C+.</p> <p>La surveillance des entreprises publiques est exercée au travers de rapports trimestriels adressés au ministère des Finances. La surveillance des entités infranationales bénéficie d'un système très développé de vérification de la performance pourvu de nombreux indicateurs, notamment sur les risques budgétaires, la position financière et l'endettement. L'indicateur sur le reporting des risques budgétaires issus des entreprises publiques et des administrations infranationales est noté B. Des rapports financiers annuels audités par la Cour des comptes sont publiés par celle-ci dans les neuf mois qui suivent la fin de l'exercice budgétaire.</p>
5.1 Pilotage continu	Dans la structure de chaque administration, la direction des finances est chargée d'appuyer le pilotage continu du contrôle interne au moyen d'enquêtes régulières sur la structure organisationnelle, les ressources humaines et les opérations. Selon le Manuel financier des administrations, le contrôle au sein des administrations et agences comporte la vérification de la complétude des documents appuyant les transactions et des rapports. Les premiers doivent être complets afin de justifier les transactions. Les seconds constituent des outils servant au pilotage de la performance, à la planification subséquente et à la prise de décision. Ces rapports doivent être vérifiés à la source et par l'encadrement des unités concernées. Leur exactitude doit être certifiée par les responsables de l'unité concernée avant qu'ils soient transmis aux destinataires.
5.2 Évaluations	<p>Dans la structure de chaque administration, le service de l'audit interne a pour mandat de conduire une évaluation ou une appréciation du système de contrôle interne afin de déterminer si les contrôles sont conçus et menés de manière satisfaisante. Les services d'audit interne des administrations et agences publiques doivent être constitués de deux divisions : la division de l'audit de gestion et la division de l'audit des opérations.</p> <p>Une évaluation externe est menée par la Cour des comptes. La Constitution, tout comme le Code administratif, dispose que lorsque le système de contrôle interne des entités auditées est inapproprié, la Cour peut adopter des mesures comme la réalisation de pré-audits pour corriger les déficiences.</p>
5.3 Réponses de la direction	La composante PI-26.4, qui évalue la réponse apportée aux audits internes, a été notée B. Les rapports d'audit interne produisent des recommandations adressées aux responsables des entités auditées. Leur réponse est requise et doit indiquer les plans d'action qui répondent aux recommandations. Dans la plupart des cas, une

	telle réponse est apportée dans les 12 mois. Cependant, le rapport d'audit n'est pas envoyé à d'autres acteurs que l'entité auditée, notamment les organisations de supervision (ministère du Budget, ministère des Finances, Cour des comptes).
--	--

Annexe 3 : Sources d'information

Cette annexe énumère tous les documents dont sont issues les informations ayant servi à l'évaluation, tels que les documents législatifs, les documents de politique générale, les documents, rapports et statistiques du budget, ainsi que les enquêtes et les analyses récemment menées au niveau national, régional ou international. Cette annexe comprend trois parties :

- L'Annexe 3A est utilisée pour les enquêtes et études analytiques connexes.
- L'Annexe 3B énumère les personnes interrogées et qui ont fourni des informations pour le rapport sur la performance de la GFP, en indiquant les institutions que ces personnes représentent et les fonctions qu'elles occupent.
- L'Annexe 3C contient un tableau qui explique les sources des informations utilisées pour servir de base à la notation de chaque indicateur.

Un exemple de chacune de ces trois annexes est proposé ci-dessous.

Annexe 3 A : Liste des enquêtes et études analytiques connexes — exemple

N°	Institution	Titre du document	Date	
1	Banque mondiale	Enquête sur le suivi des dépenses dans le secteur de l'éducation	11-03-2016	www.worldbank.org
2	OBI	Enquête sur le budget ouvert	27-11-2015	www.internationalbudget.org
3	INTOSAI-IDI	Rapport de l'ISC sur la GFP	15-05-2015	www.ao.pefalia.org
4	FMI	Rapport sur la transparence des finances publiques	25-02-2016	www.imf.org

Annexe 3 B : Liste des personnes interrogées — exemple

N°	Institution	Direction	Personne	Poste
1	Ministère des Finances	Direction du budget		Responsable de la planification
2	Ministère des Finances	Direction du Trésor		Directrice
3	Ministère des Travaux publics	Direction des Projets		Directeur adjoint
3	Ministère de l'Éducation	Service du budget		Chef de service
4	ISC	Première chambre		Vérificateur général adjoint
5	Assemblée nationale	Commission du budget		Président
6	Chambre de commerce			Président
7	Partenaires de développement			

Annexe 3 B : Sources d'information par indicateur — exemple

	Indicateur	Note	Sources
PI-1	Dépenses totales exécutées	A	Données budgétaires du ministère des Finances ; base de données IFMIS ;

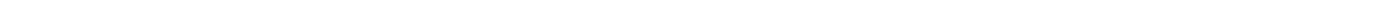
Indicateur		Note	Sources
PI-2	Composition des dépenses exécutées	C	Rapports annuels et trimestriels sur l'exécution budgétaire pour les années 2013, 2014 et 2015
PI-3	Recettes exécutées	B	Lois de finances pour 2013, 2014 et 2015
PI-4	Classification du budget	B	Manuels de classifications budgétaires et nomenclature comptable, manuel comptable, mars 2012 Classification budgétaire des recettes et dépenses
PI-5	Documentation budgétaire	A	Loi de finances 2015 Avant-projet de loi de finances 2015 Rapports financiers annuels 2014

Annexe 4 : Évolution de la performance depuis une précédente évaluation utilisant une version antérieure du Cadre PEFA

Cette annexe fournit un tableau synthétique de la performance au niveau des indicateurs et composantes. Le tableau comporte les notes et une brève explication de la notation pour chaque indicateur et composante de l'évaluation actuelle et de l'évaluation précédente. L'annexe doit présenter la comparaison de la performance avec une précédente évaluation ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011. Elle doit être préparée en conformité avec les Orientations du Secrétariat PEFA sur la comparaison de la performance entre une évaluation utilisant PEFA 2016 et des évaluations antérieures ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
PI-1 Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	B	C	L'écart s'est détérioré de -9,3 % en 2011/12, -10,5 % en 2012/13 et -17,9 % en 2013/14	La crédibilité du budget agrégé s'est détériorée
PI-2 Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	D+	D+		
i) Ampleur des écarts dans la composition des dépenses au cours des trois derniers exercices, non compris les crédits provisionnels	D	D	L'écart était de 20,7 % en 2011/12 ; 17,6 % en 2012/13 et 23 % en 2013/14	L'écart était de 19,3 % en 2007/2008 ; 14,9 % en 2008/09 et 30,6 % en 2009/10.
ii) Montant moyen des dépenses effectivement imputées à la réserve provisionnelle au cours des trois derniers exercices.	A	A	Les dépenses imputées à la réserve provisionnelle représentent 2,5 % des dépenses totales.	Les dépenses imputées à la réserve provisionnelle étaient nulles au cours de la période concernée par le rapport de 2010.
PI-3 Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	B	D	L'écart était de -3,1 % en 2011/12 ; -8,2 % en 2012/13 et -16,2 % en 2013/14	L'écart était de +4 % en 2007/08, -7 % en 2008/09, et -4 % en 2009/10.

Annexe 5 : Modèle de rapport PEFA 2016





DÉPENSES PUBLIQUES ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE.
Amélioration de la gestion des finances publiques.
Promotion du développement durable.
www.pefa.org

Modèle de rapport PEFA

Troisième édition

Révisée le 15 septembre 2023

On trouvera ci-après le modèle complet pour la préparation du rapport PEFA.

Les orientations destinées à aider les évaluateurs à préparer leur rapport sont fournies en *italique rouge*. Elles ne font pas partie de la structure du rapport final.

PEFA Partners



[PAGE DE COUVERTURE – le drapeau ou d'autres emblèmes ainsi que le logo des organismes de financement peuvent figurer sur la première page du rapport d'évaluation]

PAYS

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE
DÉPENSES PUBLIQUES ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE
(PEFA)**

Date

Version du rapport

Logo PEFA Check (le cas échéant)

Visa PEFA Check

Si le rapport est admissible, une page de certification contenant le visa PEFA Check émis par le Secrétariat PEFA sera insérée ici avant la section sur la gestion de l'évaluation et l'assurance de la qualité.

XXX

PEFA CHECK, GESTION DE L'ÉVALUATION ET ASSURANCE QUALITÉ

XXX

ENCADRÉ 1.1 : Modalités de gestion et d'assurance qualité de l'évaluation

Organisation de la gestion de l'évaluation PEFA

- Équipe de supervision — directeur et membres : *[noms et organisations]*
- Directeur de l'évaluation : *[nom et organisation]*
- Chef et membres de l'équipe d'évaluation : *[nom et organisation de chaque personne]*

Examen de la note conceptuelle et/ou des termes de référence

- Date de l'examen des projets de note de synthèse et/ou des termes de référence :
- Réviseurs invités : *[nom et organisation de chaque réviseur ou du groupe, par exemple l'équipe de supervision]*
- Réviseurs ayant formulé des commentaires : *[nom et organisation de chaque réviseur, en particulier pour le Secrétariat PEFA, et date(s) de l'examen, ou nom et organisation du groupe, par exemple, l'équipe de supervision]*
- Date(s) des versions définitives de la note conceptuelle et/ou des termes de référence :

Examen du rapport d'évaluation

- Date (s) du ou des projet(s) de rapport(s) examiné(s) :
- Réviseurs invités : *[nom et organisation de chaque réviseur, en particulier pour le Secrétariat PEFA, et date(s) de l'examen, ou nom et organisation du groupe, par exemple, l'équipe de supervision]*
- Réviseurs ayant formulé des commentaires : *[nom et organisation de chaque réviseur]*

La section sur la gestion de l'évaluation et l'assurance qualité est suivie de la table des matières et de la liste des sigles et abréviations.

Table des matières

Sigles et abréviations

Méthodologie

Cette section décrit brièvement les principaux éléments de la méthodologie appliquée pendant l'évaluation PEFA

Nature de l'évaluation : XXX *Cette section devrait indiquer s'il s'agit : i) d'une évaluation de référence ou d'une évaluation répétée, et quelle version du Cadre PEFA est utilisée ; ii) d'une autoévaluation ou d'une évaluation conjointe ; et iii) d'une évaluation indépendante ou d'une évaluation combinée à une ou plusieurs autres évaluations effectuées à un autre niveau de l'administration, à une ou deux évaluations utilisant des cadres complémentaires du PEFA, ou à d'autres travaux d'analyse.*

Nombre d'indicateurs utilisés : XXX *Cette section devrait indiquer le nombre d'indicateurs de performance tirés de la version du Cadre PEFA utilisée et, le cas échéant, exposer clairement les raisons pour lesquelles une composante ou un indicateur particulier est considéré comme sans objet ou n'a pas été utilisé. Dans ce dernier cas, l'indicateur à ne pas utiliser aurait normalement été identifié, expliqué et arrêté au stade de la note conceptuelle ou des termes de référence (TdR).*

Calendrier/dates de la mission : XXX *Le calendrier de l'évaluation doit être clairement défini.*

Années couvertes : XXX *Cette section devrait indiquer quels sont les trois derniers exercices clos pris en compte pour l'évaluation, en précisant s'ils ont été audités.*

Date limite : XXX *La date limite est la dernière date à laquelle les données incluses dans l'évaluation ont été prises en compte. Cette date est essentielle pour déterminer le « dernier exercice clos » et les « trois derniers exercices clos » visés dans de nombreuses composantes et la date cruciale pour tenir compte des circonstances existant au « moment de l'évaluation », qui est pertinente pour d'autres composantes. En outre, les informations utiles reçues jusqu'à la date de mise en forme finale et de publication du rapport doivent être indiquées dans les notes de bas de page ; il convient également de préciser que ces informations tardives n'ont pas eu d'incidence sur la note.*

Couverture : XXX *Il s'agit du niveau des administrations publiques couvert, qui est généralement l'administration centrale ou une administration infranationale. Le rapport précise les unités institutionnelles (telles que les unités budgétaires et extrabudgétaires) et les opérations qui sont prises en compte et celles qui ne le sont pas pour qu'il soit possible de comprendre la portée de l'évaluation. Les questions relatives à la délimitation du niveau des administrations publiques évalué concernent à la fois les limites avec les autres niveaux des administrations publiques et les limites avec d'autres parties du secteur de l'administration générale, par exemple, les unités institutionnelles en dehors de l'administration centrale comme les entreprises publiques. Toute divergence par rapport à la couverture de l'administration centrale ou d'une administration infranationale précisée dans le champ d'application pour chaque indicateur doit être expliquée et justifiée. Il importe, en particulier, d'indiquer clairement la couverture des administrations de sécurité sociale, des fonds souverains et des instruments de financement structurés comme les partenariats public-privé. La définition de la couverture de l'évaluation doit cadrer avec la description des unités institutionnelles et des opérations budgétaires comme indiqué aux sous-sections 1.1 et 1.2 du rapport.*

Sources d'information : XXX *L'équipe chargée de l'évaluation doit recueillir des informations auprès des responsables des entités financières de l'administration centrale ainsi qu'auprès de diverses unités budgétaires et autres unités institutionnelles. Pour obtenir au sein de l'équipe d'évaluation une juste représentation des institutions*

compte tenu des contraintes de ressources, les unités auprès desquelles les informations seront recueillies doivent être choisies en fonction de chaque indicateur. Les directives pour les différents indicateurs précisent souvent la base des critères de sélection des unités de l'administration publique auprès desquelles des informations sont recueillies. Les unités de l'administration publique choisies pour un indicateur doivent être décrites dans le texte du rapport pour chaque indicateur et la méthode utilisée pour constituer l'échantillon sera également présentée, le cas échéant.

Cette section du rapport décrit d'autres sources d'information utilisées pour l'évaluation. Ces sources comprennent les documents obtenus, les entretiens avec des représentants d'autres niveaux de l'administration publique, les entreprises publiques, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les institutions financières extérieures et partenaires de développement. Ces dernières sources seront particulièrement utiles pour corroborer les informations obtenues auprès des unités de l'administration publique. Une liste complète des personnes interrogées et des sources d'information sera fournie à l'annexe 3 du rapport. Il est recommandé que les sources d'information soient listées par indicateur. On pourra trouver, à la fin du présent volume, des exemples de présentation des annexes 3A : Enquêtes et études analytiques connexes ; 3B : Listes des personnes interrogées ; et 3C : Sources d'information par indicateur.

Exercice budgétaire du pays : XXX

Taux de change : XXX *Cette section doit indiquer l'unité monétaire utilisée dans le pays et le taux de change par rapport au dollar ou à l'euro en vigueur à la date pertinente.*

Résumé analytique

Le résumé analytique a pour objet de fournir une description intégrée et stratégique des conclusions du rapport. Il couvre l'impact du système de GFP sur la réalisation des objectifs de discipline budgétaire globale, d'allocation stratégique des ressources et de l'efficacité des services fournis. Il récapitule les principales évolutions de la performance depuis toute évaluation antérieure.

Cette section doit se composer d'un texte de trois pages et d'au plus deux pages de graphiques. Elle comporte en plus un tableau d'une longueur n'excédant pas une page, qui récapitule les notes de chacun des indicateurs PEFA (voir le tableau 1 : Récapitulatif des notes des indicateurs PEFA)¹¹. Les feuilles de calcul servant à produire le récapitulatif des notes et les graphiques automatisés à utiliser dans le rapport PEFA sont disponibles sur le site Web du PEFA¹².

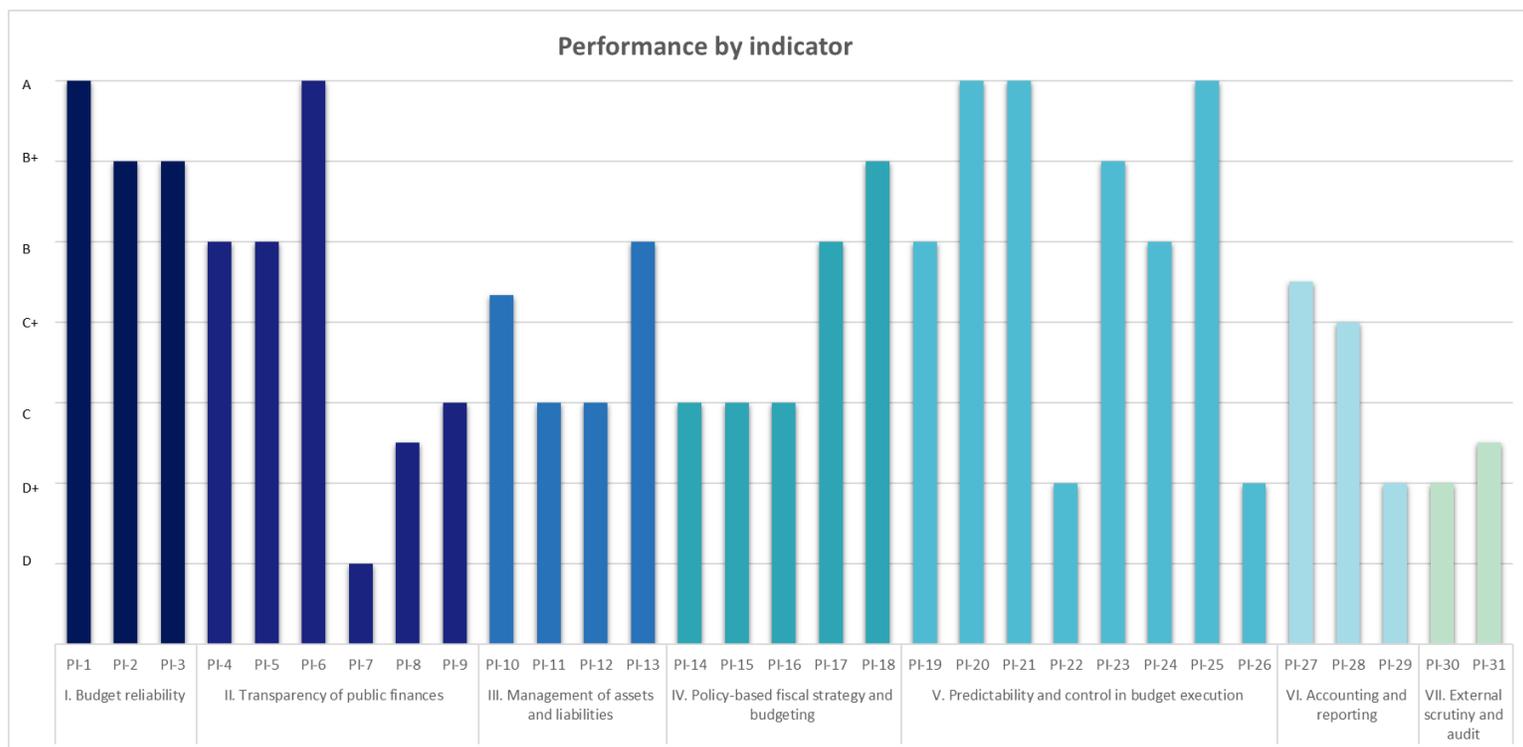
Le résumé analytique présente la synthèse des informations clés, données et analyses présentées dans les sections 1 à 4 du rapport. Il comporte les éléments suivants :

- **Objet et gestion de l'évaluation**
XXX Une explication concise des principales raisons ayant motivé l'évaluation et de la façon dont elle s'inscrit dans l'agenda des réformes de la GFP.
- **Principaux points forts et points faibles des systèmes de GFP dans le pays X**
XXX Une brève description des principales conclusions de l'évaluation basée sur les principaux points forts et points faibles (jusqu'à cinq dans chaque cas)

Figure 1 : Récapitulatif des notes PEFA par indicateur

¹¹ Un tableau plus détaillé présentant les notes au niveau des indicateurs et des composantes, ainsi qu'une brève description des critères satisfaits, est inclus dans l'annexe 1. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance. Le tableau de l'annexe 1 comporte également des colonnes pour saisir les notes d'une précédente évaluation ayant utilisé la méthodologie 2016. Cependant l'annexe 1 ne peut pas être utilisée pour comparer les notes avec une précédente évaluation basée sur les versions 2005 et 2011 du Cadre PEFA. Dans ce dernier cas, la comparaison des performances se fera au moyen d'une annexe complémentaire (voir annexe 4 : Évolution de la performance depuis une évaluation précédente basée sur une version antérieure du Cadre PEFA). L'annexe complémentaire doit être préparée selon les Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

¹² <https://www.pefa.org/resources/templates-automated-excel-scores-worksheets-pefa-assessments>



- Impact de la performance de la GFP sur la réalisation des objectifs budgétaires et financiers**
 XXX Une explication de la manière dont la performance des systèmes de GFP influe sur la réalisation des trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Celle-ci tient compte de la structure économique, politique et administrative du pays et souligne les principaux atouts et lacunes mis en évidence dans le rapport et qui pourraient avoir une incidence sur la performance de la GFP.
- Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA (s’il y a lieu)**
 XXX Un résumé des principales évolutions de la performance depuis toute évaluation antérieure du PEFA. La structure de ce résumé se fonde également sur les trois principaux résultats financiers et budgétaires.

Figure 2 : Comparaison dans le temps

Comparison over time by indicator

2011
2018

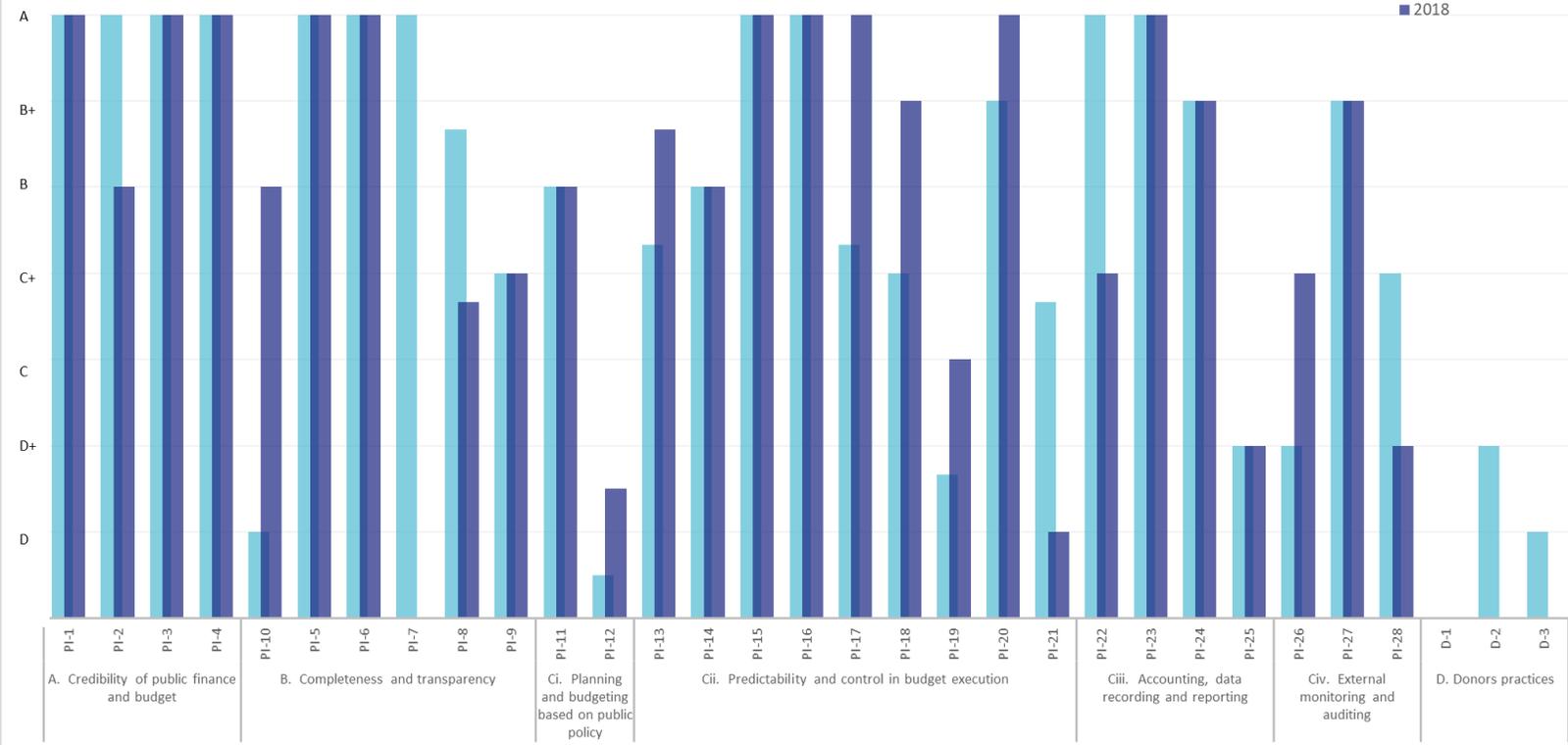


Tableau 1 : Récapitulatif des notes des indicateurs PEFA

Dans le tableau ci-dessous, la mention « insérer... » doit être remplacée par la note correspondante, le cas échéant. Lorsque les notes sont indiquées ici, elles seront automatiquement répercutées dans le tableau récapitulatif des notes de chaque indicateur et à l'annexe 1. Si une note est modifiée dans l'un de ces tableaux, la modification apparaîtra automatiquement dans les autres tableaux connexes. Cela ne fonctionne que si le mappage XML derrière l'automatisation n'est pas supprimé.

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
I. Fiabilité du budget							
PI-1	Dépenses totales exécutées	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-1.1				Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-1
PI-2	Composition des dépenses exécutées	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-2
PI-3	Recettes exécutées	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.2			Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-3
II. Transparence des finances publiques							
PI-4	Classification du budget	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-4.1				Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-4
PI-5	Documentation budgétaire	M1	Insérer la note attribuée à				Insérer la note globale attribuée à

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
			la composante PI-5.1				l'indicateur PI-5
PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-6
PI-7	Transferts aux administrations infranationales	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.2			Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-7
PI-8	Information sur la performance des services publics	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-8
PI-9	Accès public aux informations budgétaires	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-9.1				Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-9
III. Gestion des actifs et des passifs							
PI-10	Établissement de rapports sur les risques budgétaires	M2	Insérer la note attribuée à la	Insérer la note attribuée à la	Insérer la note attribuée à la		Insérer la note globale attribuée à

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
			composant e PI-10.1	composante PI-10.2	composant e PI-10.3		l'indicateur PI-10
PI-11	Gestion des investissements publics	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-11.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-11.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-11
PI-12	Gestion des actifs publics	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-12.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-12.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-12
PI-13	Gestion de la dette	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-13.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-13.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-13
IV. Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques							
PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-14.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-14.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-14
PI-15	Stratégie budgétaire	M2	Insérer la note attribuée à	Insérer la note attribuée	Insérer la note attribuée à		Insérer la note globale attribué

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
			la composante PI-15.1	à la composante PI-15.2	la composante PI-15.3		e à l'indicateur PI-15
PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-16
PI-17	Processus de préparation du budget	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-17
PI-18	Examen des budgets par le pouvoir législatif	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-18
V. Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-19	Gestion des recettes	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-19
PI-20	Comptabilisation des recettes	M1	Insérer la note attrib	Insérer la note attri	Insérer la note attrib		Insérer la note globale attribuée

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
			uée à la composant e PI-20.1	buée à la composante PI-20.2	uée à la composant e PI-20.3		à l'indicateur PI-20
PI-21	Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-21.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-21.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-21
PI-22	Arriérés de dépenses	M1	Insérer la note attribuée à la composant e PI-22.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-22.2			Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-22
PI-23	Contrôle des états de paie	M1	Insérer la note attribuée à la composant e PI-23.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-23.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-23
PI-24	Gestion de la passation des marchés	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-24.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-24.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-24
PI-25	Contrôle interne des dépenses non salariales	M2	Insérer la note attrib	Insérer la note attri	Insérer la note attrib		Insérer la note globale attribuée

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
			uée à la composant e PI-25.1	buée à la composante PI-25.2	uée à la composant e PI-25.3		à l'indicateur PI-25
PI-26	Audit interne	M1	Insérer la note attribuée à la composant e PI-26.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-26.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-26
VI. Comptabilité et reporting							
PI-27	Intégrité des données financières	M2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-27.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-27.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-27
PI-28	Rapports budgétaires en cours d'exercice	M1	Insérer la note attribuée à la composant e PI-28.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-28.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-28
PI-29	Rapports financiers annuels	M1	Insérer la note attribuée à la composant e PI-29.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.2	Insérer la note attribuée à la composant e PI-29.3		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-29
VII. Supervision et audit externes							

Indicateur de performance de la GFP		Méthode de notation	Note attribuée à la composante				Note globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
PI-30	Audit externe	M1	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-30
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	M2	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.4	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-31

4. Contexte de la GFP dans le pays X

XXX Cette section a pour objet de décrire les caractéristiques essentielles de la GFP dans le pays. Elle devrait compter entre 6 et 10 pages.

Aperçu de la situation financière

XXX Cette sous-section décrit la structure de l'ensemble du secteur public et de l'administration centrale en indiquant respectivement le nombre d'institutions concernées et l'importance financière de chaque segment. Les informations peuvent être collectées en utilisant différentes sources, notamment les statistiques de finances publiques, les comptes consolidés des administrations publiques et les statistiques ou les comptes des différentes institutions. Les données doivent se rapporter au dernier exercice clos.

Les informations permettent de comprendre ce que recouvre et quelles sont les limites de l'évaluation, comme indiqué à la section 1.3 du rapport. Elles expliquent également l'importance relative des différents segments du secteur public aux fins de l'analyse présentée dans les sections 2 et 3.

TABLEAU 1.1 : Structure du secteur public (nombre d'entités et montant des budgets)

Année	Secteur public				
	Sous-secteur des administrations publiques		Administrations de sécurité sociale ^{1/}	Sous-secteur des entreprises publiques	
	Unité budgétaire	Unités extrabudgétaires		Entreprises publiques non financières	Entreprises publiques financières
Central	2/				
1 ^{er} échelon des administrations infranationales (État)					
Échelon(s) inférieur(s) des administrations infranationales					

1/ Selon les modalités de contrôle de gestion et de financement en vigueur, une administration de sécurité sociale est une entité du secteur public qui peut faire partie d'un échelon particulier des administrations publiques ou être classée en tant que sous-secteur distinct du secteur des administrations publiques (voir le paragraphe 2.78 du GFS 2014).

2/ L'expression « administration budgétaire centrale » désigne l'intégralité des entités de l'administration centrale couverte par le budget de l'administration centrale.

Cette section commente brièvement les principales évolutions de la discipline budgétaire globale au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 1.2 : Données budgétaires globales

Montants exécutés par l'administration centrale (en unités monétaires)			
	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Recettes totales			
— Recettes propres			
— Dons			
Dépenses totales			
— Dépenses hors intérêts			
— Dépenses au titre des intérêts			
Déficit global (dons compris)			
Déficit primaire			
Financement net			
— extérieur			
— intérieur			

Le tableau doit indiquer les montants globaux pour le secteur de l'administration centrale. Si seules les données budgétaires sont incluses, il faut l'indiquer expressément.

TABLEAU 1.3 : Structure financière de l'administration centrale — dépenses exécutées (en unités monétaires)

Année	Administration centrale			
	Unité budgétaire	Unités extrabudgétaires	Administrations de sécurité sociale	Total global ⁽¹⁾
Recettes				
Dépenses				
Transferts à (-) et provenant (+) d'autres unités des administrations publiques				
Dettes				
Actifs financiers				
Actifs non financiers				

1/ Il s'agit, si possible, du total consolidé. Dans le cas contraire, une autre méthode d'agrégation peut être utilisée (en l'expliquant).

Cadre institutionnel de la GFP

Cette sous-section décrit les responsabilités des principales entités intervenant dans la GFP, notamment celles des différentes branches de l'État (pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire), des différents échelons des administrations publiques (administration centrale et administrations infranationales), et celles des unités extrabudgétaires (si nécessaire en faisant référence aux données pour indiquer l'importance relative des différents segments du secteur public conformément à la sous-section 2.3). Le rapport fournit des informations supplémentaires sur la responsabilité générale de la gestion des finances publiques incombant respectivement aux organismes financiers centraux (comme le ministère des Finances, le ministère du Plan économique, les autorités fiscales, la Banque centrale, les institutions supérieures de contrôle, etc.), et sur la répartition des attributions entre le ministère des Finances et les ministères sectoriels. Il décrit la structure organisationnelle et les responsabilités des

services du ministère des Finances (en présentant si possible un organigramme en annexe). Il mentionne aussi toute modification récemment apportée au niveau de l'attribution des responsabilités.

La sous-section met en particulier l'accent sur les structures institutionnelles qui ont été mises en place dans le cadre du mécanisme de contrôle interne, y compris les responsabilités et rôles respectifs.

Cette sous-section doit également indiquer :

- iv. Le degré de centralisation du système de GFP
- v. L'ampleur des recettes affectées ou des unités extrabudgétaires
- vi. Le type de contrôle exercé par les organismes de supervision externes

Cadre législatif et réglementaire de la GFP

XXX Le rapport énumère et récapitule les lois et règlements qui déterminent la structure et guident le fonctionnement du système de GFP. Généralement, le point de départ est la constitution du pays. Il explique la distinction entre les différents pouvoirs de l'État (législatif, exécutif, judiciaire), la base juridique des différents échelons des administrations publiques (administration centrale, États fédérés, municipalités, etc.) et d'autres structures organiques comme les unités extrabudgétaires, les organismes publics autonomes et les entreprises publiques. Il décrit les principales lois relatives à la GFP ainsi que le niveau d'intégration ou de fragmentation de la législation couvrant différents aspects de la GFP, notamment la gestion du budget, la mobilisation des recettes, les investissements et la gestion de la dette, la passation des marchés, la comptabilité, les contrôles externes, etc. Il met également en relief les dispositions importantes propres au pays. Si nécessaire, il décrit aussi succinctement les modifications récemment apportées au cadre juridique.

XXX Une sous-section devrait décrire l'encadrement juridique et réglementaire du système de contrôle interne. D'après les normes internationales¹³, le contrôle interne est un processus intégré conçu pour traiter les risques et fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'entité, des objectifs généraux suivants : i) exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficients, ii) respect de l'obligation de rendre compte, iii) conformité aux lois et réglementations en vigueur, et iv) protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

Pour réaliser ces objectifs généraux, le système de contrôles internes devrait comporter cinq éléments liés entre eux : environnement du contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et suivi. Cette approche intégrée vise à permettre aux entités publiques de mettre en place des contrôles efficaces adaptés à leurs objectifs et risques. Elle permet aussi de décrire et d'évaluer les contrôles internes. Cette sous-section doit présenter une description des politiques et des modalités juridiques et réglementaires des contrôles internes en relation avec chacune de ces cinq composantes.

Cette description doit être précédée dans la section 1.2 d'informations sur la structure institutionnelle appuyant la mise en œuvre du système de contrôles internes. La section 3.2 donne une indication générale de l'efficacité du cadre de contrôle interne, sur la base à la fois de cette sous-section et des activités de contrôle incluses dans les évaluations de l'indicateur de performance. Les sous-sections 1.2 et 1.3 devraient de ce fait décrire la conception

¹³ Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « Guidelines for Internal Control Standards for the Public Sector » (INTOSAI GOV 9100).

du cadre de contrôle interne et la section 3.2 devrait déterminer s'il fonctionne de manière à atteindre les objectifs fixés.

XXX La sous-section explique aussi les dispositions juridiques et les structures institutionnelles établies pour assurer la **participation du public** à la gestion du budget en complément du rôle joué par le pouvoir législatif en sa qualité de représentant des intérêts des citoyens. **S'il n'existe pas de telles dispositions et structures, il est important de le préciser.**

Tableau 1.4 : Principales lois et réglementations en matière de GFP

Domaine de GFP	Loi/Réglementation	Brève description et couverture
Tous revenus confondus	Constitution	
Planification		
Élaboration du budget		
Comptabilité		
Audit interne		
Relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration		
Parlement		
Contrôle interne		
Audit externe		
Gestion de la passation des marchés		
Participation du public		

Processus de réforme de la GFP

XXX Cette section donne un aperçu de la démarche globale de l'État en matière de réforme de la GFP, et notamment l'existence, les origines et la structure d'un programme de réforme de la GFP ou toute autre démarche utilisée telle que la poursuite de réformes parallèles indépendantes ou concernant des institutions particulières et des initiatives de développement des capacités. Elle décrit également les principales priorités du pays en matière de GFP et les progrès accomplis dans le renforcement du système de GFP.

5. Analyse détaillée de la performance de la GFP

Cette section a pour objet de présenter une évaluation des principaux éléments du système de GFP, telle qu'elle ressort des piliers, des indicateurs et des composantes.

Aucune recommandation n'est faite concernant la longueur de cette section. Le texte explicatif doit viser essentiellement à décrire la situation et fournir uniquement les éléments probants pertinents à l'appui de la note.

La section est structurée autour des sept piliers suivants :

Pilier 1 : Fiabilité du budget

Pilier 2 : Transparence des finances publiques

Pilier 3 : Gestion des actifs et des passifs

Pilier 4 : Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques

Pilier 5 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Pilier 6 : Comptabilité et reporting

Pilier 7 : Supervision et audit externes

Chaque sous-section devrait examiner les résultats par pilier et par indicateur pertinent. Par exemple, la sous-section sur la transparence des finances publiques met l'accent sur les indicateurs PI-4 à PI-9. Les rapports établis suivent l'ordre numérique des indicateurs.

Chaque pilier devrait comporter les éléments suivants :

- **Ce que mesure le pilier** : Il s'agit d'un texte standardisé destiné à informer les nouveaux utilisateurs du rapport sur les domaines évalués au titre du pilier.
- **Performance globale** :
 - Cette sous-partie récapitule les principaux points forts et points faibles de la GFP tel qu'ils ressortent des indicateurs de performance des piliers. Le texte explicatif de chaque pilier doit relever chaque fois que cela est nécessaire les améliorations ou le recul de la performance entre l'évaluation en cours et une précédente évaluation. Il devrait aussi noter tout lien entre les principaux points forts et points faibles du pilier et des réformes spécifiques entreprises ou prévues.
 - L'analyse doit décrire l'interdépendance des indicateurs de chaque pilier. Elle doit également explorer les liens entre les indicateurs relevant de piliers différents, pour expliquer comment la performance de certaines fonctions dépend de la performance d'autres fonctions (voir la matrice sous chaque pilier intitulée « Interdépendance entre les indicateurs »).
 - L'analyse sera récapitulée dans un tableau.
- **Performance détaillée pour chaque indicateur du pilier** (voir ci-dessous pour les indicateurs et composantes)

Les résultats de l'analyse de chaque indicateur de performance doivent être présentés séparément et examiner l'évaluation des éléments décrits ci-dessous :

- **Ce que mesure l'indicateur de performance** : Il s'agit d'un texte standardisé destiné à informer les nouveaux utilisateurs du rapport sur les domaines évalués au titre de l'indicateur. Pour chaque indicateur de performance, le texte reprend brièvement la description fournie dans le Cadre PEFA. Il fournit également des détails standards sur le cadre institutionnel et le périmètre, notamment les délais, pour lesquels la performance est évaluée.

- **Notes méthodologiques :** Le cas échéant, le recours à l'échantillonnage devrait être expliqué en référence aux orientations relatives aux indicateurs qui tiennent compte de cette option. Le rapport devrait également faire état de tout écart par rapport aux directives ou de tout problème lié à la disponibilité et à la fiabilité des données.
- **Tableau récapitulatif des notes :**
 - Les évaluateurs doivent insérer le tableau correspondant au type d'évaluation (successive ou de référence) et supprimer l'autre.
 - Ce tableau doit récapituler la performance effective au regard des critères de notation de chaque composante.
 - Pour assurer la cohérence interne dans la présentation du rapport PEFA, chaque tableau récapitulatif de la section 2 est automatiquement relié aux composantes et indicateurs correspondants dans le tableau des notes figurant dans le résumé analytique et à l'annexe 1. Les évaluateurs doivent remplacer la mention « insérer... » par la note correspondante, le cas échéant. Lorsque les évaluateurs saisissent les notes dans le tableau récapitulatif pour chaque indicateur, ces notes apparaissent automatiquement dans le tableau récapitulatif des notes figurant dans le résumé analytique et l'annexe 1. Si les évaluateurs modifient une note dans l'un de ces tableaux, la modification apparaîtra automatiquement dans les autres tableaux connexes. De même, lorsque les évaluateurs préparent le résumé étayant les notes dans le tableau récapitulatif pour chaque indicateur, ce résumé apparaît automatiquement à l'annexe 1.
- **Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :** Cette sous-section peut décrire les modalités institutionnelles et organisationnelles et les dispositions législatives pertinentes par rapport au domaine évalué par l'indicateur.
- **Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :** Les activités visées par l'indicateur comportent des réformes qui :
 - Peuvent déjà avoir eu un impact sur la performance
 - Ont été mises en œuvre, mais dont l'impact n'est pas encore établi
 - Peuvent être en cours d'exécution, ou
 - Sont sur le point d'être entreprises au moment de l'évaluation.

Le rapport ne s'efforce pas d'évaluer la pertinence ou le succès des réformes, et se contente de noter les liens qui pourraient exister entre les réformes et la performance. Une simple mention des plans de réforme de l'État ou la description des conditions en vigueur convenues par les partenaires de développement (c'est-à-dire les réformes qui n'ont pas encore été mises en œuvre) ne sont pas considérées comme des indications pour déterminer la situation ou les progrès de la réforme.
- **Performance détaillée pour chaque composante de l'indicateur** (voir ci-dessous pour les composantes)

Les résultats de l'analyse de chaque **composante** examinent l'évaluation des éléments décrits ci-dessous :

- **Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :** Pour chaque composante, les évaluateurs doivent privilégier l'analyse de la performance par rapport aux critères PEFA. Le texte explique clairement la performance effective de chacune des composantes de la GFP prises en compte par les indicateurs et les raisons d'être de la note attribuée. Chaque composante de l'indicateur est examinée dans le texte et traitée de manière à permettre de comprendre la note particulière (A, B, C ou D) obtenue pour la composante. Le rapport indique les éléments probants, y compris les données quantitatives, qui ont été utilisés pour justifier l'évaluation. Les informations sont aussi précises que possible, par exemple, en termes de quantités, de dates, de périodes couvertes. Le cas échéant, les éléments probants utilisés pour la notation devraient obligatoirement figurer dans les tableaux et être décrits plus en détail dans le texte explicatif. Les tableaux sont utilisés pour justifier les notes attribuées. Ils ne remplacent pas le texte explicatif qui est toujours nécessaire. Sauf indication contraire, tous les tableaux présentés à la section 2 du modèle de

rapport sont obligatoires. Toutes les questions soulevées par le délai de production ou la fiabilité des données et des éléments probants sont notées. Le texte doit explicitement indiquer si les informations obtenues sont insuffisantes pour l'indicateur dans son ensemble ou pour l'une quelconque de ses composantes. Les évaluateurs doivent privilégier l'analyse de la performance par rapport aux critères PEFA. Le cas échéant, les éléments probants utilisés pour la notation devraient obligatoirement figurer dans les tableaux et être décrits plus en détail dans le texte explicatif. Les tableaux sont utilisés pour justifier les notes attribuées. Ils ne remplacent pas le texte explicatif qui est toujours nécessaire. Sauf indication contraire, tous les tableaux figurant à la section 2 sont obligatoires.

- **Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA** : L'évolution de la performance au fil du temps est présentée pour chaque composante lorsqu'une évaluation PEFA a été réalisée auparavant. Ce rapport vise à prendre en compte la dynamique des réformes et le renforcement des capacités nationales tout en continuant d'évaluer de manière suffisamment rigoureuse les transformations en cours¹⁴. Les rapports sur l'évolution de la performance dans le temps donnent lieu à :
 - La présentation de faits motivant la note pour chaque composante et pour l'indicateur, comparée à la note précédente.
 - La mise en relief des problèmes de comparaison par rapport à l'évaluation antérieure, par exemple, les différences de couverture, la modification des définitions concernant les domaines considérés, les différences d'interprétation des données, etc., de manière à assurer une divulgation totale du degré de robustesse des informations sur les évolutions.
 - L'explication des évolutions de la performance qui peuvent ne pas avoir donné lieu à une modification de la note, mais qui n'en sont pas moins établies. Il peut s'agir d'une évolution de la performance au regard de tout ou partie des critères de notation relatifs à une composante ou du fait que la note globale de l'indicateur peut ne pas avoir changé bien que la note d'une ou de plusieurs de ses composantes ait été modifiée.

Cette sous-section ne doit être utilisée que pour les évaluations successives lorsque l'évaluation précédente et l'évaluation actuelle utilisent le Cadre PEFA 2016. Si une évaluation est fondée sur le Cadre PEFA 2016 alors que l'évaluation précédente a utilisé la version 2011 ou 2005 du Cadre, il est demandé de se référer aux Orientations sur la comparaison de la performance PEFA avec une évaluation précédente utilisant la méthodologie 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

Les évaluateurs doivent suivre les orientations supplémentaires fournies dans les documents suivants :

- Le Cadre PEFA¹⁵.
- Le Volume II du Manuel PEFA : Guide pratique d'évaluation PEFA¹⁶. **Dans chaque cas, des directives pour l'évaluation sont fournies au niveau de l'indicateur comme à celui de la composante, certaines indications concernant la partie rédigée du rapport.**

¹⁴ Le niveau de performance du système de GFP, tel qu'il ressort des indicateurs, reflète un ensemble de facteurs historiques, politiques, institutionnels et économiques, et n'est pas nécessairement représentatif des efforts déployés récemment ou actuellement par les administrations publiques pour améliorer la performance de la GFP. L'amélioration des notes des indicateurs peut ne pas intervenir avant plusieurs années en raison de la taille de l'échelle de notation des indicateurs et composantes PEFA. C'est pourquoi le rapport PEFA propose d'inclure un commentaire sur les progrès réalisés dans le cadre de l'amélioration de la performance de la GFP reflétée par les indicateurs.

¹⁵ <https://www.pefa.org/resources/pefa-2016-cadre-devaluation-de-la-gestion-des-finances-publiques-0>

¹⁶ <https://www.pefa.org/resources/volume-ii-pefa-assessment-fieldguide-second-edition>

Les codes couleur des notes sont indiqués ci-dessous et peuvent être utilisés tout au long du rapport.

A	Performance de haut niveau conforme aux bonnes pratiques internationales
B	Bonne performance conforme à de nombreux éléments des bonnes pratiques internationales
C	Niveau de performance de base
D	Inférieur au niveau de performance de base
D*	Informations insuffisantes pour attribuer une note ¹⁷
NA	Mention « Non applicable » ¹⁸

¹⁷ La note D est suivie d'un astérisque pour faire la distinction avec les cas où elle est attribuée en raison du faible niveau de performance.

¹⁸ Voir la page 7 du Cadre PEFA ou la sous-section 2.1.2 du Volume II du Manuel PEFA. La mention « Non applicable » et son abréviation « NA » doivent être utilisées dans les tableaux lorsqu'un indicateur, une composante ou des éléments probants recherchés ne s'appliquent pas au système public évalué. Le cas échéant, une explication doit être incluse dans le texte.

PILIER UN : Fiabilité du budget

Que mesure le Pilier I ? Le budget public est réaliste et exécuté comme prévu. L'évaluation s'effectue en comparant les recettes et les dépenses exécutées (résultats immédiats obtenus grâce au système de GFP) avec le budget initialement approuvé.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des trois indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

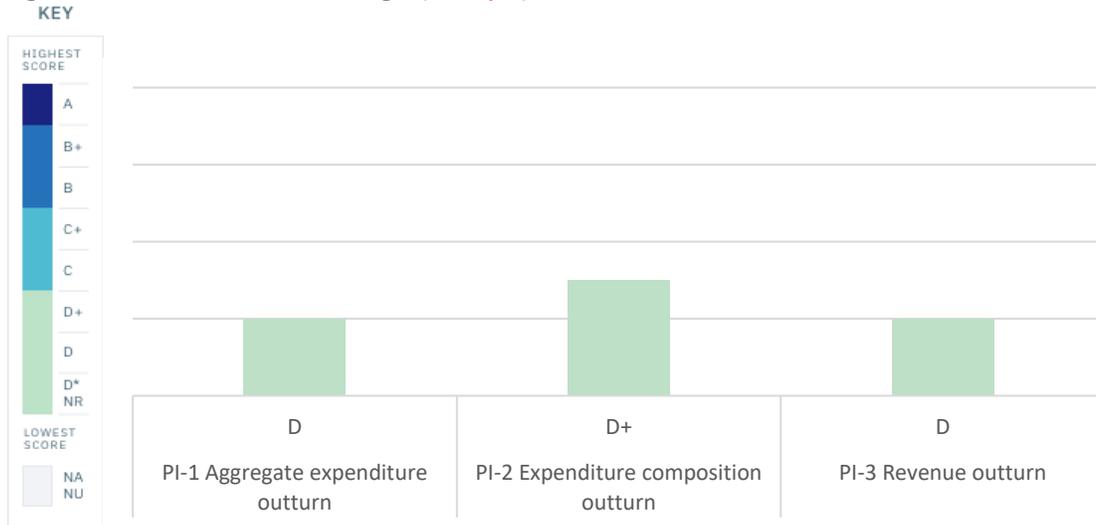
Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER UN : Interdépendance

Indicateur/Composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier I — Fiabilité du budget							
PI-1. Dépenses totales exécutées							
1.1. Dépenses totales exécutées	2.1 2.2	6.1		14.2 17.2 18.4	22.1		
PI-2. Composition des dépenses exécutées							
2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction	PI-1.1 PI.2.2			16.1			
2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	1.1 2.1			14.2 16.1			
2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus							
PI-3. Recettes exécutées							
3.1. Recettes exécutées totales		6.2		14.2	19 20		
3.2. Composition des recettes exécutées				14.2			

Figure PILIER UN : Fiabilité du budget (exemple)



PI-1. Dépenses totales exécutées

Que mesure l'indicateur PI-1 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les dépenses totales exécutées correspondent au montant initialement approuvé, tel qu'indiqué dans les documents du budget de l'État et les rapports budgétaires. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour les trois derniers exercices clos.

Notes méthodologiques :

Les données et les calculs de base sont disponibles à l'annexe X (*à préciser dans le rapport*).

La méthode de calcul de la note de cette composante est décrite dans un tableur sur le site Web du PEFA (www.pefa.org). Un modèle est fourni à l'annexe 5 : Feuilles de calcul pour les indicateurs de performance PI-1, PI-2 et PI-3. La feuille de calcul pour les composantes PI-1.1, PI-2.1 et PI-2.3 (deuxième onglet) peut être remplie comme décrit dans le tableur (premier onglet). Les calculs effectués doivent figurer dans une annexe au rapport d'évaluation.

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-1. Dépenses totales exécutées (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-1	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-1
1.1. Dépenses totales exécutées	Insérer le résumé pour la composante PI-1.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-1.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-1.1

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-1. Dépenses totales exécutées (M1)		
1.1. Dépenses totales exécutées		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

1.1 Dépenses totales exécutées

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 1.1 : Dépenses totales exécutées (trois derniers exercices clos)

Dépenses totales	EX T-2	EX T-1	EX T
Budget initialement approuvé			
Résultats budgétaires			
Résultats en pourcentage du budget initialement approuvé			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

En outre, il convient d'assurer la cohérence avec le total des dépenses présentées dans les sections suivantes :

- tableau Données budgétaires globales (section 1)*
- tableau Structure financière de l'administration centrale — dépenses réelles (section 1)*
- composante PI-2.1 hors réserves pour imprévus et intérêts*
- composante PI-2.2 hors réserves pour imprévus*
- Toute référence aux dépenses totales approuvées par l'administration budgétaire centrale ou aux dépenses totales exécutées utilisées dans le rapport PEFA, en particulier pour évaluer leur importance relative*

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-2. Composition des dépenses exécutées

Que mesure l'indicateur PI-2 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les réaffectations entre les principaux postes budgétaires durant la phase d'exécution ont contribué à modifier la composition des dépenses par rapport au budget initialement approuvé. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour les trois derniers exercices clos. Il applique la méthode **M1** (MF) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

Les données et les calculs de base sont disponibles à l'annexe **X** (*à préciser dans le rapport*).

*Le même tableur automatisé que pour l'indicateur PI-1 est utilisé pour calculer les notes des composantes PI-2.1 et 3 (deuxième onglet) et PI-2.2 (troisième onglet). Ces calculs **doivent** figurer dans une annexe au rapport d'évaluation.*

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-2. Composition des dépenses exécutées (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-2	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-2
2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction	Insérer le résumé pour la composante PI-2.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-2.1
2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	Insérer le résumé pour la composante PI-2.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-2.2
2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	Insérer le résumé pour la composante PI-2.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-2.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-2. Composition des dépenses exécutées (M1)		
2.1 Composition des dépenses exécutées par fonction		
2.2 Composition des dépenses exécutées par catégorie économique		
2.3 Dépenses financées sur les réserves pour imprévus		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 2.1 : Composition des dépenses exécutées par rapport au budget initialement approuvé — classées par programme, unité administrative ou fonction (trois derniers exercices clos)

Écart (%)	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Classification par programme, unité administrative ou fonction — <i>modifier le cas échéant</i>			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Il convient d'assurer la cohérence avec le total des dépenses présentées dans les sections suivantes :

- tableau Données budgétaires globales*
- tableau Structure financière de l'administration centrale – dépenses réelles*
- composante PI-1.1 sauf réserves pour imprévus et intérêts*
- composante PI-2.2 sauf réserves pour imprévus*
- Toute référence aux dépenses totales approuvées par l'administration budgétaire centrale ou aux dépenses totales exécutées utilisées dans le rapport PEFA, en particulier pour évaluer l'importance relative.*

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 2.2 : Composition des dépenses exécutées par rapport au budget initialement approuvé — classées par catégorie économique (trois derniers exercices clos)

Écart (%)	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Classification économique			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Veiller à ce que le montant total des dépenses présentées dans les sections soit cohérent :

- tableau Données budgétaires globales*
- tableau Structure financière de l'administration centrale – dépenses réelles*
- PI-1.1 sauf réserves pour imprévus*
- PI-2.1 sauf réserves pour imprévus et intérêts*
- Toute référence aux dépenses totales approuvées par l'administration budgétaire centrale ou aux dépenses totales exécutées utilisées dans le rapport PEFA, en particulier pour évaluer l'importance relative.*

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 2.3 : Dépenses financées sur les réserves pour imprévus (trois derniers exercices clos)

%	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Dépenses financées par des réserves pour dépenses imprévues			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

PI-3. Recettes exécutées

Que mesure l'indicateur PI-3 ? Cet indicateur mesure l'écart entre les recettes effectives et le budget initialement approuvé. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour les trois derniers exercices clos. Il applique la méthode **M2** (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

Les données et les calculs de base sont disponibles à l'annexe X (*à préciser dans le rapport*).

La méthode de calcul de la note des composantes de cet indicateur est décrite dans un tableur sur le site Web du PEFA (www.pefa.org¹⁹). *Les calculs effectués au titre de l'indicateur doivent être présentés à l'annexe du rapport d'évaluation. Un modèle est fourni à l'annexe 5 : Feuilles de calcul pour les indicateurs de performance PI-1, PI-2 et PI-3.*

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-3. Recettes exécutées (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-3	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-3
3.1. Recettes exécutées totales	Insérer le résumé pour la composante PI-3.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-3.1
3.2. Composition des recettes exécutées	Insérer le résumé pour la composante PI-3.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-3.2

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-3. Recettes exécutées (M2)		
3.1 Recettes exécutées totales		
3.2 Composition des recettes exécutées		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

¹⁹ <https://www.pefa.org/resources/calculation-sheet-revenue-composition-outturn-pi-32-november-2018>

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

3.1. Recettes exécutées totales

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 3.1 : Recettes exécutées totales (trois derniers exercices clos)

Recettes totales	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Budget initialement approuvé			
Résultats budgétaires			
Résultats en pourcentage du budget initialement approuvé			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Veiller à ce que le montant total des recettes présentées dans les sections soit cohérent :

– tableau Données budgétaires globales

– PI-3.2

– PI-19

– PI-20

– Toute référence aux recettes totales approuvées par l'administration budgétaire centrale ou aux recettes exécutées totales utilisées dans le rapport PEFA, en particulier pour évaluer l'importance relative.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

3.2. Composition des recettes exécutées

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 3.2 : Composition des recettes exécutées par rapport au budget initialement approuvé (trois derniers exercices clos)

Écart (%)	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Composition des recettes			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PILIER DEUX : Transparence des finances publiques

Que mesure le Pilier II ? Les informations sur la gestion des finances publiques sont complètes, cohérentes et accessibles aux utilisateurs. Cela requiert une classification budgétaire complète, la transparence de toutes les recettes et dépenses publiques, y compris les transferts intergouvernementaux, la publication des informations sur la performance des services publics et un accès direct aux documents financiers et budgétaires.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles de la GFP

Décrire la performance globale des six indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

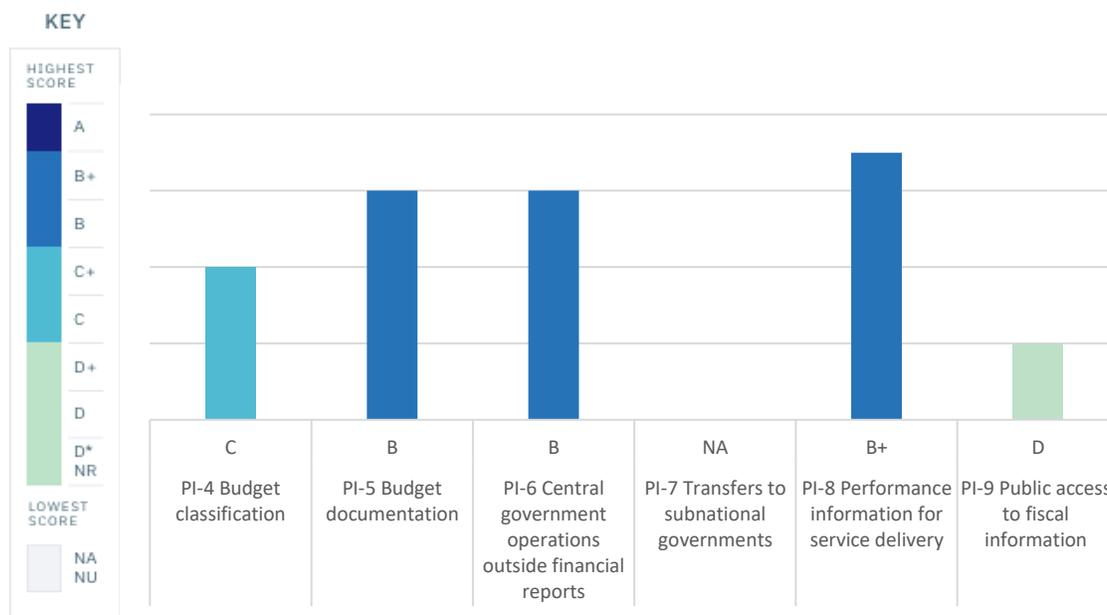
Inclure un graphique illustrant la performance comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER DEUX : Interdépendance

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier II — Transparence des finances publiques							
PI-4. Classification du budget							
4.1 Classification du budget		5 (El.4)		16.1	22.2	28.1 29.1	
PI-5. Documentation budgétaire							
5.1 Documentation budgétaire		9 (El.1) El.4 : 4	El.7 : 13.1 El. 8 : 12.1 El. 9:10.3	El.6 : 14.1 El.10:15. 1 El.11:16. 1			
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers							
6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	1					29	
6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers	3.1						
6.3. États financiers des unités extrabudgétaires							
PI-7. Transferts aux administrations infranationales							
7.1. Système d'affectation des transferts							
7.2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts				17.1			
PI-8. Information sur la performance des services publics							
8.1. Plans de performance pour assurer les prestations de services							
8.2. Performance des fonctions de prestation de services							
8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services							
8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services							PI-26 PI-30

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
PI-9. Accès public aux informations budgétaires							
9.1. Accès public aux informations budgétaires		El.1 : 5		El.9 : 14.1		El.3 : 28.2 El.5 : 29	El.5 : 30 El.7 : 30.4

Figure PILIER DEUX : Transparence des finances publiques (exemple)



PI-4. Classification du budget

Que mesure l'indicateur PI-4 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure le budget de l'État et la classification des comptes respectent les normes internationales. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-4. Classification du budget		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-4	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-4

4.1. Classification du budget	Insérer le résumé pour la composante PI-4.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-4.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-4.1
-------------------------------	---	--	---

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-4. Classification du budget		
4.1. Classification du budget		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

4.1. Classification du budget

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-5. Documentation budgétaire

Que mesure l'indicateur PI-5 ? Cet indicateur évalue l'exhaustivité des informations fournies dans les documents du budget annuel, par comparaison avec une liste précise d'éléments de base et d'éléments supplémentaires. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier budget présenté au parlement.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente

PI-5. Documentation budgétaire (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-5	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-5
5.1. Documentation budgétaire	Insérer le résumé pour la composante PI-5.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-5.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-5.1

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Note
PI-5. Documentation budgétaire	
5.1. Documentation budgétaire	

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

5.1. Documentation budgétaire

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 5.1 : Documentation budgétaire (dernier budget présenté au Parlement)

Élément requis	Satisfait (O/N)	Élément de preuve/Commentaires
Éléments de base		
1. Prévisions du déficit ou de l'excédent budgétaire, ou des résultats d'exploitation de l'exercice		
2. Résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés selon le même format que le projet de budget		
3. Budget de l'exercice en cours, présenté selon le même format que le projet de budget		
4. Données budgétaires agrégées pour les recettes et les dépenses		
Éléments supplémentaires		

Élément requis	Satisfait (O/N)	Élément de preuve/Commentaires
5. Financement du déficit, avec une description de la composition prévue		
6. Hypothèses macroéconomiques, y compris, au minimum, des estimations du taux de croissance du PIB, du taux d'inflation, des taux d'intérêt et du taux de change		
7. Stock de la dette, y compris des détails au moins pour le début de l'exercice en cours (présentés conformément aux normes SFP ou à une autre norme comparable)		
8. Actifs financiers, y compris des détails pour au moins le début de l'exercice en cours (présentés conformément aux normes des SFP ou à une autre norme comparable)		
9. Données récapitulatives sur les risques budgétaires		
10. Explications sur les répercussions budgétaires de nouvelles politiques et des principaux nouveaux investissements publics, et estimation de l'impact budgétaire de toutes les modifications importantes apportées à la politique budgétaire et/ou aux programmes de dépenses		
11. Documents relatifs aux prévisions budgétaires à moyen terme		
12. Quantification des dépenses fiscales		

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers

Que mesure l'indicateur PI-6 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les recettes et les dépenses de l'État sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'administration centrale. Il couvre l'administration centrale pour le dernier exercice clos. Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-6	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-6
6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	Insérer le résumé pour la composante PI-6.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.1
6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers	Insérer le résumé pour la composante PI-6.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.2
6.3. États financiers des unités extrabudgétaires	Insérer le résumé pour la composante PI-6.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers (M2)		
6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers		
6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers		
6.3. États financiers des unités extrabudgétaires		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 6.1 : Dépenses non comptabilisées dans les états financiers (dernier exercice clos)

Entité	Type de dépenses non comptabilisées dans les états financiers de l'État	Montant estimé des dépenses non comptabilisées dans les états financiers de l'État	Éléments de preuve et reporting
Unités budgétaires			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Unités extrabudgétaires			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Administrations de sécurité sociale (en fonction de la couverture institutionnelle)			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Projets financés sur fonds extérieurs			
1.			
2.			
3.			
Etc.			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 6.2 : Recettes non comptabilisées dans les états financiers (dernier exercice clos)

Entité	Type de recettes non comptabilisées dans les états financiers de l'État	Montant estimé des recettes non comptabilisées dans les états financiers de l'État	Éléments de preuve et reporting
Unités budgétaires			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Unités extrabudgétaires			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Administrations de sécurité sociale (en fonction du cadrage institutionnel)			
1.			
2.			
3.			
Etc.			
Projets financés sur fonds extérieurs			
1.			
2.			
3.			
Etc.			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

6.3. États financiers des unités extrabudgétaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 6.3 : États financiers des unités extrabudgétaires (dernier exercice clos)

Nom de l'unité extrabudgétaire	Date de fin de l'exercice (si différente de celle de l'administration centrale)	Date de réception des états financiers annuels par l'administration centrale	Contenu des états financiers annuels (O/N) :			Dépenses en pourcentage des dépenses totales des unités extrabudgétaires (estimation)
			Dépenses et recettes par classification économique	Actifs et passifs financiers et non financiers	Garanties et obligations à long terme	

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-7. Transferts aux administrations infranationales

Que mesure l'indicateur PI-7 ? Cet indicateur évalue la transparence et la rapidité des transferts de l'administration centrale aux administrations infranationales qui ont des liens financiers directs avec elle. Il examine les fondements des transferts de l'administration centrale et évalue si, pour faciliter la planification budgétaire, les administrations infranationales obtiennent en temps voulu des informations sur les crédits qui leur sont alloués. Il couvre l'administration centrale et les administrations infranationales ayant des liens financiers directs avec elle pour le dernier exercice clos. Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-7. Transferts aux administrations infranationales (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-7	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-7
7.1. Système d'affectation des transferts	Insérer le résumé pour la composante PI-7.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-7.1
7.2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts	Insérer le résumé pour la composante PI-7.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-7.2

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-7. Transferts aux administrations infranationales (M2)		
7.1. Système d'affectation des transferts		
7.2. Communication en temps voulu d'informations sur		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

7.1. Système d'affectation des transferts

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 7.1 : Système d'affectation des transferts (dernier exercice clos)

Type de transfert	Prévu				Réalisé			
	Montant	% du total	Mécanismes transparents et fondés sur des règles (O/N)	Source des règles	Montant	% du total	Mécanismes transparents et fondés sur des règles (O/N)	Source des règles

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

7.2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 7.2 : Communication en temps voulu d'informations sur les transferts (dernier exercice clos)

Type de transfert	Date à laquelle les informations concernant les transferts sont reçues par les AIN	Source de la preuve de la date des transferts	Date de présentation du budget au pouvoir législatif de l'AIN

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-8. Information sur la performance des services publics

Que mesure l'indicateur PI-8 ? Cet indicateur examine les informations sur la performance des services publics qui sont présentées dans le projet de budget de l'exécutif ou dans les rapports de fin d'exercice et leurs annexes. Il

détermine si des audits ou des évaluations de la performance sont effectués. Il évalue également dans quelle mesure les informations sur les ressources reçues par une unité opérationnelle participant à l'exercice d'une mission de service public sont recueillies et enregistrées. Son champ d'application est l'administration centrale pour les quatre composantes, les indicateurs de performance et les produits et résultats prévus pour l'exercice suivant (PI-8.1) ; les produits et résultats du dernier exercice clos (PI-8.2) ; et les trois derniers exercices clos (PI-8.3 et 8.4). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-8. Information sur la performance des services publics (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-8	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-8
8.1. Plans de performance pour assurer les prestations de services	Insérer le résumé pour la composante PI-8.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.1
8.2. Performance des fonctions de prestation de services	Insérer le résumé pour la composante PI-8.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.2
8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services	Insérer le résumé pour la composante PI-8.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.3
8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services	Insérer le résumé pour la composante PI-8.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-8. Information sur la performance des services publics (M2)		
8.1. Plans de performance pour assurer les prestations		
8.2. Performance des fonctions de prestation de services		
8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services		

8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

Pour des besoins d'étalonnage et d'évaluation de l'importance relative, il faut inclure le tableau 8 qui donne la liste des ministères et des programmes de prestation de services conformément aux clarifications apportées aux paragraphes 8:7 et 8:8 du Volume II (page 58). Les évaluateurs doivent noter que les données du tableau 8 couvrent les montants budgétisés pour le dernier budget approuvé. Les évaluateurs doivent vérifier (et formuler des observations en conséquence) qu'il n'y a pas eu de changement substantiel dans la part relative des ministères et des programmes de prestation de services depuis le dernier budget approuvé, lorsque la période couverte par ce budget n'est pas « l'exercice suivant » — comme cela peut se produire si, dans l'intervalle, il y a eu des changements dans l'organisation administrative, des réformes majeures ou de fortes perturbations de l'activité économique.

Tableau 8. Information sur la performance des services publics — Liste des ministères (ou d'autres unités selon le cas)

Ministère (ou autre unité selon le cas)	Budget		
	(Montant) total	Services fournis (montant)	Pourcentage des services fournis
Total			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

8.1. Plans de performance pour assurer les prestations de services

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 8.1 : Plans de performance (Indicateurs de performance et résultats prévus pour l'exercice suivant)

Ministère (ou autre unité selon le cas)	Objectifs du programme spécifiés (O/N)	Principaux indicateurs de performance (O/N)	Plans de performance	
			Produits prévus (O/N)	Résultats prévus (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

8.2. Performance des fonctions de prestation de services

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 8.2 : Performance réalisée (produits et résultats du dernier exercice clos)

Ministère (ou autre unité selon le cas)	Performance réalisée		
	Données sur les produits obtenus (O/N)	Données sur les résultats obtenus (O/N)	Informations sur les activités entreprises (en l'absence de produits ou de résultats) (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 8.4 : Informations sur l'évaluation de la performance des fonctions de prestation de services (trois derniers exercices clos)

Ministère (ou autre unité selon le cas)	Programmes ou services évalués	Date de l'évaluation	Type d'évaluation	Institution-chef de file	Efficiences évaluées (O/N)	Efficacité évaluée (O/N)
---	--------------------------------------	-------------------------	-------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Total						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-9. Accès public aux informations budgétaires

Que mesure l'indicateur PI-9 ? Cet indicateur évalue l'exhaustivité des informations budgétaires rendues publiques, sur la base d'éléments d'information auxquels on estime essentiel que le public ait accès. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos.

Notes méthodologiques :

XXX

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-9. Accès public aux informations budgétaires		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-9	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-9
9.1. Accès public aux informations budgétaires	Insérer le résumé pour la composante PI-9.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-9.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-9.1

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
-----------------------	------------------------------	------

PI-9. Accès public aux informations budgétaires		
9.1. Accès public aux informations budgétaires		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

9.1. Accès public aux informations budgétaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation de la composante

Tableau 9.1 : Documentation budgétaire (dernier exercice clos)

Élément requis	Critères satisfaits (O/N)	Dans les délais impartis (O/N)	Explication et source des preuves
Éléments de base			
1. Documents relatifs au projet de budget annuel du pouvoir exécutif. Une série complète de documents relatifs au projet de budget annuel du pouvoir exécutif (tels que présentés par le pays au titre de l'indicateur PI-5) est rendue publique dans un délai d'une semaine à compter de leur présentation au pouvoir législatif par l'exécutif.			
2. Budget adopté. La loi de finances annuelle approuvée par le pouvoir législatif est rendue publique dans les deux semaines suivant son adoption.			
3. Rapports en cours d'exercice sur l'exécution du budget. Les rapports sont systématiquement rendus publics dans un délai d'un mois après leur établissement, ainsi qu'évalué sous l'indicateur PI-28.			
4. Rapport sur l'exécution du budget annuel. Le rapport est rendu public dans les six mois suivant la fin de l'exercice.			
5. États financiers audités, incorporant le rapport d'audit externe ou accompagné de ce rapport. Les rapports sont rendus publics dans les douze mois suivant la fin de l'exercice.			
Éléments supplémentaires			
6. États préalables à l'établissement du budget. Les paramètres généraux du projet de budget du pouvoir exécutif concernant les dépenses, les recettes prévues et la dette sont rendus publics au moins quatre mois avant le début de l'exercice.			

Élément requis	Critères satisfaits (O/N)	Dans les délais impartis (O/N)	Explication et source des preuves
7. Autres rapports d'audit externe. Tous les rapports non confidentiels sur les opérations consolidées de l'administration centrale sont rendus publics dans les six mois suivant leur soumission.			
8. Récapitulatif du projet de budget. Soit : i) un résumé clair et simple du projet de budget du pouvoir exécutif est rendu public, dans les deux semaines suivant la présentation du projet de budget au pouvoir législatif par l'exécutif, soit ii) le budget adopté, compréhensible par des non-spécialistes du budget, souvent qualifié de « budget citoyen » et traduit si nécessaire dans les langues locales les plus couramment parlées, est rendu public dans un délai d'un mois après son approbation.			
9. Prévisions macroéconomiques. Les prévisions, ainsi qu'évaluées par l'indicateur PI-14.1, sont rendues publiques dans un délai d'une semaine après leur approbation.			

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PILIER TROIS : Gestion des actifs et des passifs

Que mesure le Pilier III ? Grâce à une gestion efficace des actifs et des passifs, les ressources sont utilisées de manière optimale dans le cadre des investissements publics, les actifs sont comptabilisés et gérés, les risques budgétaires sont identifiés, et les dettes et garanties sont prudemment planifiées, approuvées et contrôlées.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des quatre indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

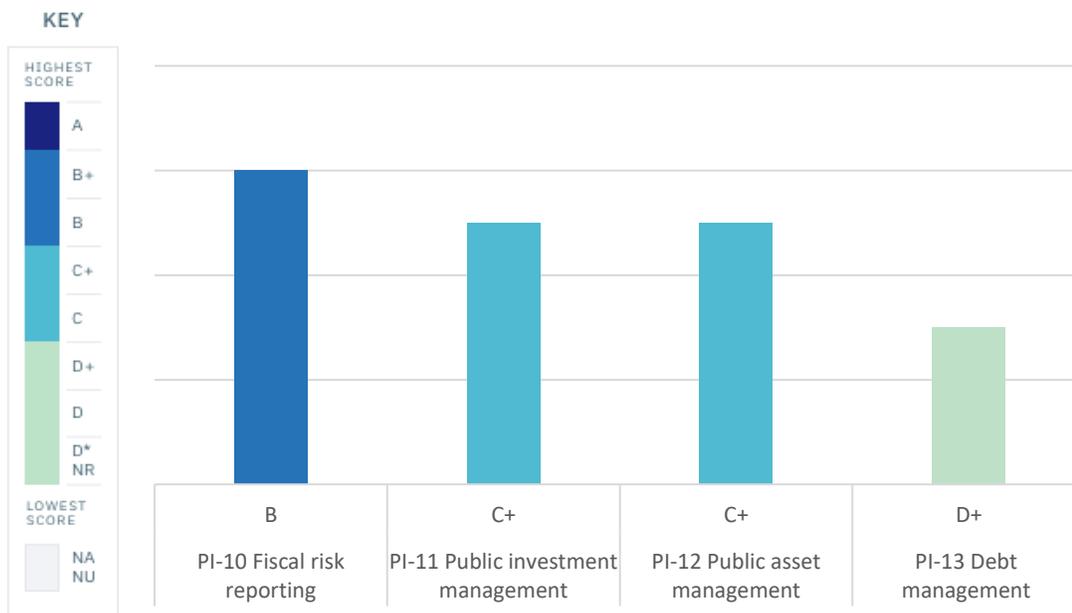
Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER TROIS : Interdépendance

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier III — Gestion des actifs et des passifs							
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires							
10.1. Suivi des entreprises publiques			12.1				
10.2. Suivi des administrations infranationales							
10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires		5 (EI.9)					
PI - 11. Gestion des investissements publics							
11.1. Analyse économique des projets d'investissement							
11.2. Sélection des projets d'investissement							
11.3. Calcul du coût des projets d'investissement							
11.4. Suivi des projets d'investissement							
PI-12. Gestion des actifs publics							
12.1. Suivi des actifs financiers		5 (EI.8)	10.1			29.1	
12.2. Suivi des actifs non financiers						29.1	
12.3. Transparence de la cession des actifs							
PI-13. Gestion de la dette							
13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties		5 (EI.7)					
13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties							
13.3. Stratégie de gestion de la dette							

Figure PILIER TROIS : Gestion des actifs et des passifs (*exemple*)



PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires

Que mesure l'indicateur PI-10 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les risques budgétaires encourus par l'administration centrale sont signalés. Les risques budgétaires peuvent être liés à une situation macroéconomique défavorable, à la situation financière des administrations infranationales ou des entreprises publiques, ou aux passifs éventuels des propres programmes et activités de l'administration centrale, y compris des unités extrabudgétaires. Ils peuvent également découler d'autres risques implicites et externes tels que les dysfonctionnements du marché et les catastrophes naturelles. Pour le dernier exercice clos, cet indicateur couvre les entreprises publiques placées sous le contrôle de l'administration centrale (PI-10.1), les entités de l'AIN qui ont des liens budgétaires directs avec l'administration centrale (PI-10.2), et l'administration centrale (PI-10.3). Il applique la méthode **M2** (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-10	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-

10.1. Suivi des entreprises publiques	Insérer le résumé pour la composante PI-10.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.1
10.2. Suivi des administrations infranationales	Insérer le résumé pour la composante PI-10.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.2
10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires	Insérer le résumé pour la composante PI-10.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires (M2)		
10.1. Suivi des entreprises publiques		
10.2. Suivi des administrations infranationales		
10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

10.1. Suivi des entreprises publiques

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 10.1 : Suivi des entreprises publiques (dernier exercice clos)

Entreprises publiques	Dépenses totales (montant)	En pourcentage des dépenses totales des entreprises publiques	Date de publication des états financiers audités	Date de présentation des états financiers à l'administration centrale	Les états financiers rendent compte des recettes, des dépenses, des actifs, des passifs et des obligations à	Publication du rapport consolidé (O/N)

					long terme (O/N)	
1.						
2.						
3.						
...						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

10.2. Suivi des administrations infranationales

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 10.2 : Suivi des AIN (dernier exercice clos)

AIN	Dépenses totales (montant)	En pourcentage des dépenses totales de toutes les AIN	Date de publication des états financiers audités	Date de présentation des états financiers à l'administration centrale	Publication annuelle du rapport consolidé (O/N)
1.					
2.					
3.					
...					

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-11. Gestion des investissements publics

Que mesure l'indicateur PI-11 ? Cet indicateur évalue les méthodes d'évaluation économique, de sélection, de calcul du coût et de suivi des projets d'investissements publics de l'État, l'accent étant mis sur les projets les plus importants. Il couvre l'administration centrale pour le dernier exercice clos. Il applique la méthode **M2** (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-11. Gestion des investissements publics (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-11	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-11
11.1. Analyse économique des projets d'investissement	Insérer le résumé pour la composante PI-11.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.1
11.2. Sélection des projets d'investissement	Insérer le résumé pour la composante PI-11.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.2
11.3. Calcul du coût des projets d'investissement	Insérer le résumé pour la composante PI-11.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.3
11.4. Suivi des projets d'investissement	Insérer le résumé pour la composante PI-11.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-11. Gestion des investissements publics (M2)		
11.1. Analyse économique des projets d'investissement		
11.2. Sélection des projets d'investissement		
11.3. Calcul du coût des projets d'investissement		
11.4. Suivi des projets d'investissement		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

Aux fins de cet indicateur, les grands projets d'investissement sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- *Le coût d'investissement total du projet représente au moins 1% du montant total des dépenses budgétaires annuelles ; et*
- *Le projet compte parmi les dix projets les plus importants (du point de vue du coût d'investissement total) de chacune des cinq plus grandes unités de l'administration centrale (du point de vue des dépenses consacrées aux projets d'investissement).*

Le tableau suivant doit être inséré pour étayer l'importance relative appliquée aux quatre composantes.

Tableau 11 : Liste des grands projets d'investissement (dernier exercice clos)

#	Intitulé du projet	Institution responsable	Coût d'investissement total du projet	% du coût total des grands projets
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
...(Jusqu'à 50)				
Total/Couverture				100 %

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

11.1. Analyse économique des projets d'investissement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 11.1 : Analyse économique des projets d'investissement (dernier exercice clos)

#	Intitulé du projet	% du coût total des grands projets	Analyses économiques effectuées (O/N)	Comme stipulé dans les directives nationales (O/N)	Résultats publiés (O/N)	Entité responsable (préciser)	Entité chargée de l'évaluation (préciser)

1							
2							
3							
...							
	Total/Couverture						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

11.2. Sélection des projets d'investissement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 11.2 : Sélection des projets d'investissement (dernier exercice clos)

#	Intitulé du projet	% du coût total des grands projets	Classés par une entité centrale par ordre de priorité (O/N)	Conformes aux critères types de sélection (O/N)
1				
2				
3				
...				
	Total/Couverture			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

11.3. Calcul du coût des projets d'investissement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 11.3 : Calcul du coût des projets d'investissement (dernier exercice clos)

#	Intitulé du projet	Présenté dans les documents budgétaires annuels					En % du coût total des projets listés
		Projections du coût total sur la durée de vie (O/N)	Ventilation du coût d'investissement		Coûts de fonctionnement		
			Exercice budgétaire uniquement (O/N)	Moyen terme (T, T+1, T+2) (O/N)	Exercice budgétaire uniquement (O/N)	Moyen terme (T, T+1, T+2) (O/N)	
1							
2							

3							
...							
	Couverture						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

11.4. Suivi des projets d'investissement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 11.4 : Suivi des projets d'investissement (dernier exercice clos)

#	Intitulé du projet	Coût total (O/N)	État d'avancement physique (O/N)	Existence de règles et procédures types (O/N)	Haut degré de conformité aux procédures (O/N)	Publication annuelle d'informations sur le coût total et l'avancement des travaux (O/N)
1						
2						
3						
...						
	Couverture					

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-12. Gestion des actifs publics

Que mesure l'indicateur PI-12 ? Cet indicateur évalue la gestion et le suivi des actifs publics ainsi que la transparence de la cession d'actifs. Pour le dernier exercice clos, il couvre l'administration centrale (PI-12.1), l'administration budgétaire centrale (PI-12.2), ainsi que l'administration centrale et l'administration budgétaire centrale (PI-12.3). Il applique la méthode M2 (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-12. Gestion des actifs publics (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-12	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-12
12.1. Suivi des actifs financiers	Insérer le résumé pour la composante PI-12.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.1
12.2. Suivi des actifs non financiers	Insérer le résumé pour la composante PI-12.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.2
12.3. Transparence de la cession des actifs	Insérer la description de la composante PI-12.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-12. Gestion des actifs publics (M2)		
12.1. Suivi des actifs financiers		
12.2. Suivi des actifs non financiers		
12.3. Transparence de la cession des actifs		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

12.1. Suivi des actifs financiers

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 12.1 : Suivi des actifs financiers (dernier exercice clos)

Type d'actif (*)	Registre des actifs financiers détenus (O/N)	Comptabilisés au coût d'achat (O/N)	Comptabilisés à la juste valeur (O/N)	Conformément aux normes comptables internationales	Informations sur la performance publiées chaque année (O/N)

				(O/N)	

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

(*) Voir les clarifications apportées au paragraphe 12.1 : 2 du Volume II du Manuel PEFA pour le type d'actifs

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

12.2. Suivi des actifs non financiers

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 12.2 : Suivi des actifs non financiers (dernier exercice clos)

Catégories <i>(remplir selon les besoins)</i>	Sous-catégories (le cas échéant)	Registres tenus	Informations sur l'utilisation et l'âge incluses (Totales/Partielles/Non)	Informations publiées O/N <i>(Si oui, préciser fréquence)</i>	Observations
Actifs fixes	Bâtiment et ouvrages de génie civil				
	Machines et équipements				
	Autres actifs fixes				
...					
...					

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

12.3. Transparence de la cession des actifs

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 12.3 : Transparence de la cession des actifs (dernier exercice clos)

Procédures établies pour le transfert ou la cession d'actifs financiers (O/N)	Procédures établies pour le transfert ou la cession d'actifs non financiers (O/N)	Informations sur les transferts et cessions contenues dans des documents budgétaires, rapports financiers ou autres rapports (Totales/Partielles)	Informations sur le transfert et la cession d'actifs présentées au pouvoir législatif (O/N)

--	--	--	--

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-13. Gestion de la dette

Que mesure l'indicateur PI-13 ? Cet indicateur évalue la gestion de la dette intérieure et extérieure et des garanties. Il vise à déterminer si les méthodes de gestion, les registres et les mesures de contrôle en place permettent d'assurer l'utilisation de dispositifs efficaces et efficaces. Il couvre l'administration centrale pour les trois composantes — à la date d'évaluation (PI-13.1), pour le dernier exercice achevé (13.2) et à la date d'évaluation, en se référant aux trois derniers exercices clos (PI-13.3). Il applique la méthode M2 (MO) pour agréger les notes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-13. Gestion de la dette (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-13	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-13
13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties	Insérer le résumé pour la composante PI-13.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.1
13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties	Insérer le résumé pour la composante PI-13.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.2

13.3. Stratégie de gestion de la dette	Insérer le résumé pour la composante PI-13.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.3
--	--	---	--

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-13. Gestion de la dette (M2)		
13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties		
13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties		
13.3. Stratégie de gestion de la dette		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 13.1 : Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties (à la date d'évaluation)

Catégories	Données tenues à jour (O/N)	Données complètes et exactes (O/N)	Fréquence d'actualisation des données M=Mensuelle T=Trimestrielle A=Annuelle N=Néant	Fréquence des rapprochements M/T/A/N	Rapports statistiques établis (couvre le service et le stock de la dette ainsi que les opérations) M/T/A/N	Registres des domaines dans lesquels des informations complémentaires sont nécessaires (en l'absence de rapport statistique) O/N
Dette intérieure						
Dette extérieure						
Garantie						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

13.3. Stratégie de gestion de la dette

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 13.3 : Stratégie de gestion de la dette (à la date d'évaluation, en se référant aux trois derniers exercices clos)

Stratégie de gestion de la dette préparée (O/N)	Date de la dernière mise à jour	Horizon temporel (Nbre d'années)	Objectifs inclus dans la stratégie de gestion de la dette				Rapport annuel sur la stratégie de gestion de la dette communiqué au pouvoir législatif (O/N, date de présentation)
			Taux d'intérêt (O/N)	Refinancement (O/N)	Risque de change (O/N)	Évolution des indicateurs de risque uniquement (O/N)	

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PILIER QUATRE : Stratégie budgétaire et budget fondés sur les politiques publiques

Que mesure le Pilier IV ? La stratégie budgétaire et le budget sont élaborés en tenant dûment compte des politiques budgétaires et des plans stratégiques de l'État, et sur la base de prévisions macroéconomiques et budgétaires adéquates. Ce pilier évalue également le caractère organisé du processus de préparation du budget et l'examen du projet de budget par le pouvoir législatif.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des cinq indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

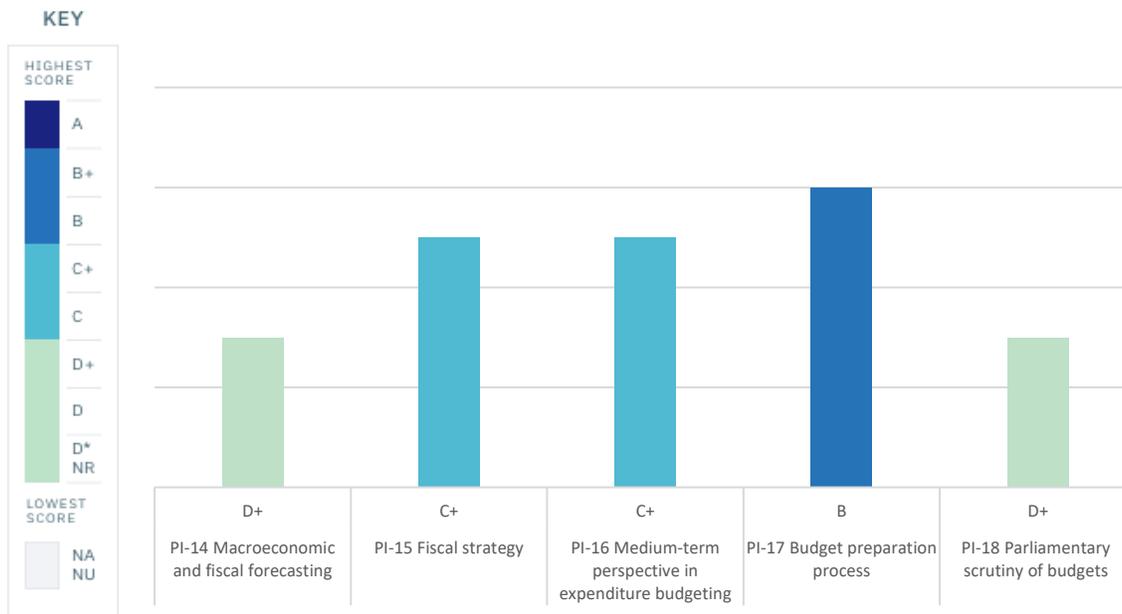
Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER QUATRE : Interdépendance

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier IV — Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques							
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires							
14.1. Prévisions macroéconomiques		5 (EI.6) 9 (EI.9)					
14.2. Prévisions budgétaires	1 3.1 3.2			16.4			
14.3. Analyse de sensibilité macro-budgétaire							
PI-15. Stratégie budgétaire							
15.1. Impact budgétaire des politiques proposées		5 (EI.10)					
15.2. Adoption de la stratégie budgétaire							
15.3. Présentation des résultats budgétaires							
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses							
16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme	2.1 2.2	4 9 (EI.11)					
16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme							
16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme							
16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent				14.2			
PI-17. Processus de préparation du budget							
17.1. Calendrier budgétaire.		7.2					
17.2. Directives pour l'élaboration du budget	1.1						
17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif							
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif							
18.1. Portée de l'examen des budgets							
18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif							
18.3. Calendrier d'approbation des budgets							

<i>Indicateur/composante</i>	<i>Piliers</i>						
	<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>	<i>VI</i>	<i>VII</i>
<i>18.4. Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif</i>	<i>1.1</i>				<i>21.4</i>		

Figure PILIER QUATRE : Stratégie budgétaire et budget fondés sur les politiques publiques (exemple)



PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires

Que mesure l'indicateur PI-14 ? Cet indicateur évalue la capacité d'un pays à élaborer des prévisions macroéconomiques et budgétaires solides indispensables à la formulation d'une stratégie budgétaire viable et assurant une prévisibilité plus grande des affectations budgétaires. Il évalue également la capacité des pouvoirs publics à estimer l'impact d'éventuels changements des conditions économiques sur le budget. Il couvre l'ensemble de l'économie (PI-14.1) et l'administration centrale (PI-14.2 et 14.3) pour les trois derniers exercices clos. Il applique la méthode **M2** (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-14	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-14

14.1. Prévisions macroéconomiques	Insérer le résumé pour la composante PI-14.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.1
14.2. Prévisions budgétaires	Insérer le résumé pour la composante PI-14.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.2
14.3. Analyse de sensibilité macrobudgétaire	Insérer le résumé pour la composante PI-14.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires (M2)		
14.1. Prévisions macroéconomiques		
14.2. Prévisions budgétaires		
14.3. Analyse de sensibilité macro-budgétaire		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

14.1. Prévisions macroéconomiques

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 14.1. Prévisions macroéconomiques (trois derniers exercices clos)

Indicateur	Exercice couvert par la documentation budgétaire	Exercices couverts par les prévisions			Hypothèses sous-jacentes fournies (O/N)	Fréquence d'actualisation 1= une fois par an 2= plus d'une fois par an N=Néant	Présentation au pouvoir législatif 1= Exercice budgétaire uniquement 3= exercice budgétaire plus les deux exercices suivants N= Non
		Exercice budgétaire T	Exercice suivant T+1	Exercice suivant T+2			
Croissance du PIB	EX. T EX. T-1 EX. T-2						
Inflation	EX. T						

	EX. T-1 EX. T-2						
Taux d'intérêt	EX. T EX. T-1 EX. T-2						
Taux de change	EX. T EX. T-1 EX. T-2						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

14.2. Prévisions budgétaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 14.2. Prévisions budgétaires (trois derniers exercices clos)

Indicateur	Exercice couvert par la documentation budgétaire	Exercices couverts par les prévisions			Hypothèses sous-jacentes fournies (O/N)	Explication des principales différences incluse (O/N)	Présentation au pouvoir législatif 1= Exercice budgétaire uniquement 3= exercice budgétaire plus les deux exercices suivants N= Non
		Exercice budgétaire T	Exercice suivant T+1	Exercice suivant T+2			
Recettes par catégorie	EX. T EX. T-1 EX. T-2						
Recettes totales	EX. T EX. T-1 EX. T-2						
Dépenses totales	EX. T EX. T-1 EX. T-2						
Solde budgétaire	EX. T EX. T-1 EX. T-2						

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

14.3. Analyse de sensibilité macrobudgétaire

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-15. Stratégie budgétaire

Que mesure l'indicateur PI-15 ? Cet indicateur analyse la capacité à définir et appliquer une stratégie budgétaire claire. Il mesure en outre l'aptitude à déterminer et évaluer l'impact budgétaire des propositions de recettes et de dépenses visant à favoriser la concrétisation des objectifs budgétaires de l'administration centrale. Il couvre l'administration centrale pour les trois derniers exercices clos (PI-15.1) et le dernier exercice clos (PI-15.2 et 15.3). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-15. Stratégie budgétaire (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-15	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-15
15.1. Impact budgétaire des politiques proposées	Insérer le résumé pour la composante PI-15.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.1
15.2. Adoption de la stratégie budgétaire	Insérer le résumé pour la composante PI-15.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.2
15.3. Présentation des résultats budgétaires	Insérer le résumé pour la composante PI-15.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-15. Stratégie budgétaire (M2)		
15.1. Impact budgétaire des politiques proposées		
15.2. Adoption de la stratégie budgétaire		
15.3. Présentation des résultats budgétaires		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

15.1. Impact budgétaire des politiques proposées

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 15.1 Impact budgétaire des politiques proposées (trois derniers exercices clos)

Ce tableau est facultatif.

	Estimations de l'impact budgétaire des modifications proposées préparées			Source des données
	Exercice budgétaire T (O/N)	Deux exercices suivants T+1, T+2 (O/N)	Présentation au pouvoir législatif (O/N)	
Modifications proposées à la politique de recettes				
	Politique concernée — ministère responsable			
1				
2				
...				
Modifications proposées à la politique de dépenses				
	Politique concernée — ministère responsable			
1				
2				
...				

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

15.2. Adoption de la stratégie budgétaire

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 15.2 Adoption de la stratégie budgétaire (dernier exercice clos)

Stratégie budgétaire				Comprend des informations quantitatives			Comprend des objectifs qualitatifs
Préparée (O/N)	Présentée au parlement (O/N, date)	Publiée (O/N, date)	Pour usage interne uniquement (O/N)	Objectifs et cibles assortis d'échéances (O/N) — Préciser dans le texte explicatif	Ou objectifs uniquement		
					Budget (O/N) — Préciser dans le texte explicatif	Exercices suivants (O/N) — Préciser dans le texte explicatif	
							(O/N) — Préciser dans le texte explicatif

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

15.3. Présentation des résultats budgétaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 15.3 Présentation des résultats budgétaires (dernier exercice clos)

Rapport d'avancement établi (O/N)	Dernier exercice couvert	Présentés au parlement (O/N, date)	Publiés avec le budget (O/N, date)	Expose les raisons de tout écart constaté par rapport aux objectifs et cibles (O/N)	Précise les mesures prévues pour corriger les écarts (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses

Que mesure l'indicateur PI-16 ? Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure des dépenses à moyen terme sont budgétisées dans le respect de plafonds de dépenses faisant explicitement l'objet d'un cadrage à moyen terme. Il examine également dans quelle mesure les estimations à moyen terme sont déclinées dans les budgets annuels et quel est le degré d'alignement entre les estimations budgétaires à moyen terme et les plans

stratégiques. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier budget présenté au parlement (PI-16.1, 16.2 et 16.3), et le dernier budget à moyen terme et l'actuel budget à moyen terme (PI-16.4). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-16	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-16
16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme	Insérer le résumé pour la composante PI-16.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.1
16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme	Insérer le résumé pour la composante PI-16.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.2
16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme	Insérer le résumé pour la composante PI-16.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.3
16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent	Insérer le résumé pour la composante PI-16.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses (M2)		
16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme		
16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme		
16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme		
16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 16.1 : Prévisions de dépenses à moyen terme (dernier budget présenté au parlement)

Classification	Niveau de ventilation	Exercice budgétaire (O/N)	Deux exercices suivants (O/N)
Administrative			
Économique			
Par programme (fonctionnelle)			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 16.2 : Plafonnement des dépenses à moyen terme (dernier budget présenté au parlement)

Niveau	Exercice budgétaire (O/N)	Deux exercices suivants (O/N)	Date d'approbation	Date de diffusion de la première circulaire budgétaire
Plafonds cumulés				
Plafonds ministériels				

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 16.3 Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme (dernier budget présenté au parlement)

Ministère	Dotation budgétaire	Plan stratégique à moyen terme établi (O/N)	Plan stratégique à moyen terme chiffré (O/N)	Propositions de dépenses alignées sur le plan stratégique à moyen terme (la plupart, la majorité, certaines, aucune)
1.				
2.				
3.				
...				
Total/Couverture				

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent (le dernier budget à moyen terme et l'actuel budget à moyen terme)

Ministère	Explication des modifications apportées aux prévisions de dépenses de l'exercice précédent figurant dans les documents budgétaires (O/N)	Rapprochement avec les prévisions budgétaires à moyen terme (O/N)	Rapprochement avec le premier exercice des nouvelles prévisions budgétaires (O/N)
1.			
2.			
3.			
...			
Couverture (%)			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-17. Processus de préparation du budget

Que mesure l'indicateur PI-17 ? Cet indicateur mesure le degré de participation effective des acteurs concernés, notamment les décideurs politiques, au processus de préparation du budget, et détermine dans quelle mesure cette participation intervient en bon ordre et en temps opportun. Il couvre l'administration budgétaire centrale

pour le dernier budget présenté au parlement (PI-17.1 et 17.2) et pour les trois derniers exercices clos (17.3). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-17. Processus de préparation du budget (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-17	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-17
17.1. Calendrier budgétaire	Insérer le résumé pour la composante PI-17.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.1
17.2. Directives pour l'élaboration du budget	Insérer le résumé pour la composante PI-17.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.2
17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif	Insérer le résumé pour la composante PI-17.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-17. Processus de préparation du budget		
17.1. Calendrier budgétaire		
17.2. Directives pour l'élaboration du budget		
17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

17.1. Calendrier budgétaire

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 17.1 Calendrier budgétaire (dernier budget présenté au parlement)

Activité	Date prévue	Date réelle	Observations
Établissement de la circulaire budgétaire (préciser pour chaque circulaire budgétaire s'il y en a plusieurs)			
Présentation des prévisions			<i>Insérer le pourcentage de ministères qui respectent les délais en utilisant le montant du budget qu'ils représentent par rapport au budget total</i>

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

17.2. Directives pour l'élaboration du budget

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 17.2 : Directives pour la préparation du budget (dernier budget présenté au parlement)

Date(s) de la (des) circulaire(s) budgétaire(s)	Dépenses budgétaires totales couvertes (O/N)	Plafonds approuvés par le Conseil des ministres (O/N)	
		Si oui, date d'approbation des plafonds par le Conseil des ministres	Si non, les estimations budgétaires sont examinées et approuvées par le Conseil des ministres après leur élaboration. (O/N)
		(à comparer à la date de présentation dans le tableau 17.1)	

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 17.3 Présentation du budget au pouvoir législatif (trois derniers exercices clos)

Exercice budgétaire	Date de présentation de la proposition de budget

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif

Cet indicateur évalue la nature et la portée de l'examen du budget annuel par le parlement. Il considère dans quelle mesure le législateur examine, discute et approuve le budget annuel, y compris en évaluant si des procédures législatives encadrant l'examen du budget sont établies et respectées. Il évalue aussi l'existence de règles régissant les modifications apportées au budget en cours d'exercice en dehors d'une approbation préalable du législateur. Son champ d'application est l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos (PI-18.1, 18.2 et 18.4) et les trois derniers exercices achevés (PI-18.3). Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-18	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-18
18.1. Portée de l'examen des budgets	Insérer le résumé pour la composante PI-18.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.1
18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif	Insérer le résumé pour la composante PI-18.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.2
18.3. Calendrier d'approbation des budgets	Insérer le résumé pour la composante PI-18.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.3
18.4. Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif	Insérer le résumé pour la composante PI-18.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.4

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif (M1)		
18.1. Portée de l'examen des budgets		
18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir		
18.3. Calendrier d'approbation des budgets		
18.4. Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

18.1. Portée de l'examen des budgets

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 18.1. Portée de l'examen des budgets (dernier exercice clos)

Examen du budget par le pouvoir législatif (O/N)	Couverture <i>(préciser)</i>				
	Politiques budgétaires (O/N)	Prévisions budgétaires à moyen terme (O/N)	Priorités moyen terme (O/N)	Dépenses et recettes totales (O/N)	Informations détaillées sur les dépenses et les recettes (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 18.2 : Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif (dernier exercice clos)

Procédures législatives	Existent (O/N)	Sont approuvées avant les séances d'examen du budget (O/N)	Sont appliquées (O/N)	Prévoient des dispositifs de consultation publique (O/N)	Prévoient des modalités d'organisation (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

18.3. Calendrier d’approbation des budgets

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 18.3 : Calendrier d’approbation des budgets (trois derniers exercices clos)

Exercice budgétaire (période couverte par le PEFA)	Budget de l’exercice <i>(préciser)</i>	Date d’approbation du budget

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l’adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

18.4. Règles d’ajustement budgétaire par l’exécutif

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PILIER CINQ : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Que mesure le Pilier V ? Le budget est exécuté dans le cadre d'un système reposant sur des normes, processus et contrôles internes efficaces, visant à garantir que les ressources soient obtenues et utilisées comme prévu.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des huit indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

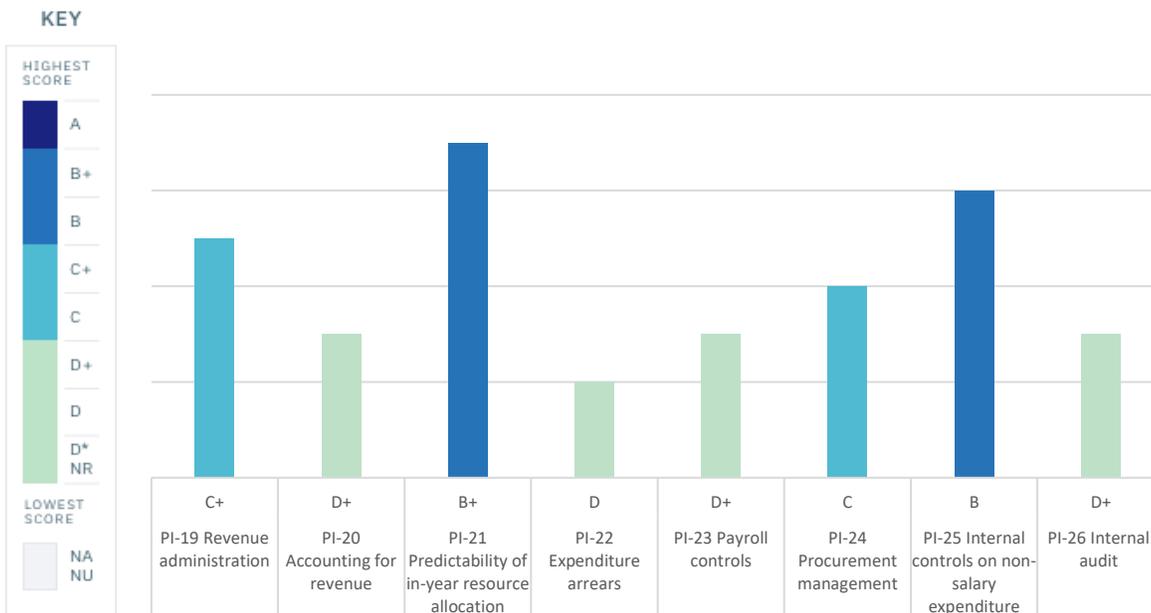
Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER CINQ : Interdépendance

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier V — Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-19. Gestion des recettes	3				20 26.1		
19.1. Droits et obligations en matière de recettes							
19.2. Gestion des risques liés aux recettes							
19.3. Audits et enquêtes sur les recettes							
19.4. Suivi des arriérés de recettes							
PI-20. Comptabilisation des recettes	3				19 26.1		
20.1. Informations sur le recouvrement des recettes							
20.2. Transfert des recettes recouvrées							
20.3. Rapprochement des comptes de recettes							
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses							
21.1. Consolidation des soldes de trésorerie							
21.2. Prévisions de trésorerie et suivi					21.3		
21.3. Informations sur les plafonds d'engagement					21.2		
21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice				18.4			
PI-22. Arriérés de dépenses							
22.1. Stock d'arriérés de dépenses	1.1				25.2		
22.2. Suivi des arriérés de dépenses		4.1					
PI-23. Contrôle des états de paie							
23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel							
23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie							
23.3. Contrôle interne des états de paie							
23.4. Audit des états de paie					26.3		
PI-24. Gestion de la passation des marchés							
24.1. Suivi de la passation des marchés							
24.2. Méthodes de passation des marchés							

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés							
24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés							
PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales							
25.1. Séparation des tâches							
25.2. Efficacité du contrôle des engagements de dépenses					22.1		
25.3. Respect des règles et procédures de paiement							
PI-26. Audit interne							
26.1. Portée de l'audit interne					19 20		
26.2. Nature des audits et normes appliquées							
26.3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit					23.4		
26.4. Suite donnée aux audits internes							

Figure PILIER CINQ : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget (exemple)



PI-19. Gestion des recettes

Que mesure l'indicateur PI-19 ? Cet indicateur couvre la gestion de tous les types de recettes fiscales et non fiscales au sein de l'administration centrale. Il évalue les procédures de recouvrement et de suivi des recettes de l'administration centrale. Il couvre l'administration centrale au moment de l'évaluation (PI-19.1 et 2) et pour le

dernier exercice clos (PI-19.3 et 19.4). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-19. Gestion des recettes (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-19	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-19
19.1. Droits et obligations en matière de recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-19.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.1
19.2. Gestion des risques liés aux recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-19.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.2
19.3. Audits et enquêtes sur les recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-19.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.3
19.4. Suivi des arriérés de recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-19.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-19. Gestion des recettes (M2)		
19.1. Droits et obligations en matière de recettes		
19.2. Gestion des risques liés aux recettes		
19.3. Audits et enquêtes sur les recettes		
19.4. Suivi des arriérés de recettes		

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Démarches pour évaluer et hiérarchiser les risques d'irrégularités		Couverture	
		Complète (O/N)	Structurée et systématique (O/En partie/N)	Gros contribuables (O/N)	Contribuables moyens (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

19.3. Audits et enquêtes sur les recettes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 19.3. Audits et enquêtes sur les recettes (dernier exercice clos)

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Audits et enquêtes sur les fraudes réalisés (O/N)	En application d'un plan d'amélioration de la conformité réglementaire (O/N)	Plan d'amélioration de la conformité réglementaire documenté (O/N)	Taux de réalisation des plans d'audit et d'enquête		
					Réalisations	Prévisions	Ratio réalisations/prévisions

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

19.4. Suivi des arriérés de recettes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 19.4. Suivi des arriérés de recettes (dernier exercice clos)

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Stock d'arriérés			
		Total des arriérés	Arriérés en % des recettes perçues pour l'exercice	Montant des arriérés de plus de 12 mois	Arriérés de plus de 12 mois en % des recettes perçues

					pour l'exercice

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-20. Comptabilisation des recettes

Cet indicateur évalue les procédures d'enregistrement et d'établissement de rapports sur le recouvrement des recettes, la consolidation des recettes perçues et la réconciliation des comptes de recettes fiscales. Il couvre à la fois les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par l'administration centrale. Son champ d'application est l'administration centrale au moment de l'évaluation. Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance de la GFP	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-20. Comptabilisation des recettes (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-20	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-20
20.1. Informations sur le recouvrement des recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-20.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-20.1
20.2. Transfert des recettes recouvrées	Insérer le résumé pour la composante PI-20.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante

20.3. Rapprochement des comptes de recettes	Insérer le résumé pour la composante PI-20.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-20.3
---	--	---	--

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance de la GFP	Note
PI-20. Comptabilisation des recettes (M1)		
20.1. Informations sur le recouvrement des recettes		
20.2. Transfert des recettes recouvrées		
20.3. Rapprochement des comptes de recettes		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

20.1. Informations sur le recouvrement des recettes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 20.1 : Informations sur le recouvrement des recettes (au moment de l'évaluation)

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Collecte d'informations sur les recettes par un organisme central (O/N)	Fréquence de la communication des données à l'organisme central	Caractéristiques des données communiquées (O/N) :		
				Ventilées par type de recettes	Consolidées dans un rapport	Consolidées

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

20.2. Transfert des recettes recouvrées

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 20.2 : Transfert des recettes recouvrées (au moment de l'évaluation)

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Fréquence du transfert des recettes directement sur des comptes administrés par le Trésor	Fréquence du transfert des recettes perçues au Trésor et autres organismes désignés

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

20.3. Rapprochement des comptes de recettes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 20.3 : Rapprochement des comptes de recettes (au moment de l'évaluation)

Entité chargée du recouvrement	Catégorie de recettes <i>(voir le détail du % au tableau 19)</i>	Fréquence des rapprochements	Calendrier des rapprochements	Type de données rapprochées (O/N) :			
				Estimations des recettes	Sommes recouvrées	Arriérés	Transferts au Trésor/autres organismes

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses

Que mesure l'indicateur PI-21 ? Cet indicateur évalue la capacité du ministère des Finances à prévoir les engagements et les besoins de trésorerie et à fournir des informations fiables sur les ressources dont disposeront les unités budgétaires en vue de la réalisation de leurs missions de service public. Il couvre l'administration budgétaire centrale au moment de l'évaluation (PI-21.1) et pour le dernier exercice clos (PI-21.2, 21.3 et 21.4). Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-21	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-21
21.1. Consolidation des soldes de trésorerie	Insérer le résumé pour la composante PI-21.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.1
21.2. Prévisions de trésorerie et suivi	Insérer le résumé pour la composante PI-21.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.2
21.3. Informations sur les plafonds d'engagement	Insérer le résumé pour la composante PI-21.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.3
21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice	Insérer le résumé pour la composante PI-21.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses (M2)		
21.1. Consolidation des soldes de trésorerie		
21.2. Prévisions de trésorerie et suivi		
21.3. Informations sur les plafonds d'engagement		
21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

21.1. Consolidation des soldes de trésorerie

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 21.1 : Consolidation des soldes de trésorerie (au moment de l'évaluation)

Soldes bancaires et soldes de trésorerie — Catégorie de comptes (*)	Fréquence de la consolidation (journalière, hebdomadaire, mensuelle)

*Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.
(*) tels que le CUT, les comptes détenus dans des banques commerciales...*

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

21.2. Prévisions de trésorerie et suivi

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

21.3. Informations sur les plafonds d'engagement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-22. Arriérés de dépenses

Que mesure l'indicateur PI-22 ? Cet indicateur mesure l'existence et l'importance du stock d'arriérés et, s'il s'agit d'un problème systémique, dans quelle mesure il est corrigé et maîtrisé. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos (PI-22.1) et au moment de l'évaluation (PI-22.2). Il applique la méthode **M1** (MF) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-22. Arriérés de dépenses (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-22	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-22
22.1. Stock d'arriérés de dépenses	Insérer le résumé pour la composante PI-22.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-22.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-22.1
22.2. Suivi des arriérés de dépenses	Insérer le résumé pour la composante PI-22.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-22.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-22.2

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-22. Arriérés de dépenses (M1)		
22.1. Stock d'arriérés de dépenses		
22.2. Suivi des arriérés de dépenses		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

Le rapport PEFA doit indiquer la définition donnée aux arriérés de dépenses ainsi que le fondement juridique (p. ex. loi, dossier d'appel d'offres, marchés et contrats, décisions judiciaires) de cette définition.

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

22.1. Stock d'arriérés de dépenses

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 22.1 : Stock d'arriérés de dépenses (trois derniers exercices clos)

	EX. T-2	EX. T-1	EX. T
Stock d'arriérés au titre de la Catégorie 1			
Stock d'arriérés au titre de la Catégorie 2			
...			
Stock total d'arriérés de l'administration			
Total des dépenses réelles de l'administration budgétaire centrale pour l'exercice²⁰ (ii)			
Ratio (i)/(ii)			

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

22.2. Suivi des arriérés de dépenses

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 22.2 : Suivi des arriérés de dépenses (au moment de l'évaluation)

Données produites (O/N) :			Fréquence des rapports	Délai
Stock	Ancienneté	Composition		

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

²⁰ Comme décrit sous l'indicateur PI-1

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-23. Contrôle des états de paie

Que mesure l'indicateur PI-23 ? Cet indicateur traite uniquement des salaires des fonctionnaires, et plus particulièrement des modalités de gestion des états de paie, du traitement des changements et de la correspondance avec la gestion des dossiers du personnel. Les salaires versés à la main-d'œuvre temporaire et les indemnités discrétionnaires n'entrant pas dans le système de paie sont couverts dans l'évaluation des contrôles internes hors salaires, à savoir par l'indicateur PI-25. Il couvre l'administration centrale au moment de l'évaluation (PI-23.1, 23.2 et 23.3) et les trois derniers exercices clos (PI-23.4). Il applique la méthode **M1** (MF) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-23. Contrôle des états de paie (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-23	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-23
23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	Insérer le résumé pour la composante PI-23.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.1
23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie	Insérer le résumé pour la composante PI-23.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.2
23.3. Contrôle interne des états de paie	Insérer la description de la composante PI-23.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.3

23.4. Audit des états de paie	Insérer la description de la composante PI-23.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.4
-------------------------------	---	---	--

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-23. Contrôle des états de paie (M1)		
23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	<i>Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016</i>	
23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie		
23.3. Contrôle interne des états de paie		
23.4. Audit des états de paie		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

23.3. Contrôle interne des états de paie

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

23.4. Audit des états de paie

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PI-24. Gestion de la passation des marchés

Que mesure l'indicateur PI-24 ? Cet indicateur examine les principaux aspects de la gestion de la passation des marchés. Il porte plus particulièrement sur la transparence des dispositions, l'importance accordée au caractère ouvert et concurrentiel des procédures, au suivi des résultats des marchés attribués et à l'accès aux voies de recours et de réparation. Il couvre l'administration centrale pour le dernier exercice clos. Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-24. Gestion de la passation des marchés (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-24	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-24

24.1. Suivi de la passation des marchés	Insérer le résumé pour la composante PI-24.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.1
24.2. Méthodes de passation des marchés	Insérer le résumé pour la composante PI-24.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.2
24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés	Insérer le résumé pour la composante PI-24.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.3
24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés	Insérer le résumé pour la composante PI-24.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-24. Gestion de la passation des		
24.1. Suivi de la passation des marchés		
24.2. Méthodes de passation des marchés		
24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés		
24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

24.1. Suivi de la passation des marchés

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 24.1 Suivi de la passation des marchés (dernier exercice clos)

Méthodes de passation des marchés <i>(Préciser la méthode dans la deuxième colonne ci-dessous)</i>	Couverture (tirée du tableau 24.2)	Bases de données ou dossiers constitués (O/N)			Les données sont exactes et complètes	
		Acquisitions	Valeur des acquisitions	Identité des soumissionnaires	Garantie tierce (O/N, préciser)	Échantillon (O/N, préciser)

					ires auxquels des marchés ont été attribués		
Avec mise en concurrence/au- dessus du seuil							
Sans mise en concurrence/en deçà du seuil							

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

24.2 Méthodes de passation des marchés

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 24.2 Méthodes de passation des marchés (derniers exercices clos)

Méthodes de passation des marchés (Préciser la méthode dans la deuxième colonne)		Montant	Couverture (% du total)
1. Avec mise en concurrence/au-dessus du seuil			
Sous-total 1/Couverture 1			
2. Sans mise en concurrence/en deçà du seuil			
Sous-total 2/Couverture 2			
Valeur totale des marchés/Couverture			100 %

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 24.3 Accès du public aux informations sur la passation des marchés (dernier exercice clos)

Les principales informations à fournir au public au sujet de la passation des marchés sont :

Élément requis	Satisfait (O/N)	Élément de preuve/Commentaires
----------------	--------------------	--------------------------------

1) Le cadre juridique et réglementaire régissant la passation de marchés		
2) Les plans de passation de marchés publics		
3) Les opportunités de soumissions		
4) Les marchés attribués (objet, fournisseur et valeur)		
5) Les informations sur le règlement des plaintes relatives à la passation de marchés		
6) Les statistiques annuelles de passation de marchés.		

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 24.4 Règlement des litiges en matière de passation des marchés (dernier exercice clos)

Les plaintes sont examinées par un organe qui :

Élément requis	Satisfait (O/N)	Élément de preuve/Commentaires
1) Ne participe à aucun titre à la passation des marchés publics ou au processus décisionnel conduisant à leur attribution ;		
2) Ne facture aucune commission constituant un obstacle pour les parties intéressées ;		
3) Applique des procédures de dépôt et de règlement des plaintes clairement définies et mises à la disposition du public ;		
4) A le pouvoir de suspendre le processus de passation des marchés ;		
5) Rend des décisions dans les délais spécifiés par les règles/la réglementation ; et,		
6) Rend des décisions ayant force exécutoire pour toutes les parties (sans exclure la possibilité d'un éventuel recours ultérieur auprès d'une autorité supérieure externe).		

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales

Que mesure l'indicateur PI-25 ? Cet indicateur mesure l'efficacité des contrôles internes généraux des dépenses non salariales. Les contrôles spécifiquement axés sur les salaires des fonctionnaires font l'objet de l'indicateur PI-23. Il couvre l'administration centrale au moment de l'évaluation. Il applique la méthode **M2** (MO) pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-25	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-25
25.1. Séparation des tâches	Insérer le résumé pour la composante PI-25.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.1
25.2. Efficacité du contrôle des engagements de dépenses	Insérer le résumé pour la composante PI-25.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.2
25.3. Respect des règles et procédures de paiement	Insérer le résumé pour la composante PI-25.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales (M2)		
25.1. Séparation des tâches		
25.2. Efficacité du contrôle des engagements de dépenses		
25.3. Respect des règles et procédures de paiement		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

25.1. Séparation des tâches

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

25.2 Efficacité du contrôle des engagements de dépenses

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

25.3. Respect des règles et procédures de paiement

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-26. Audit interne

Que mesure l'indicateur PI-26 ? Cet indicateur évalue les normes et procédures appliquées aux audits internes. Il couvre l'administration centrale au moment de l'évaluation (PI-26.1 et 26.2), pour le dernier exercice clos (PI-26.3) et pour les rapports d'audit qui auraient dû être publiés au cours des trois derniers exercices (26.4). Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-26. Audit interne (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-26	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-26
26.1. Portée de l'audit interne	Insérer le résumé pour la composante PI-26.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.1
26.2. Nature des audits et normes appliquées	Insérer le résumé pour la composante PI-26.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.2
26.3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit	Insérer le résumé pour la composante PI-26.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.3
26.4. Suite donnée aux audits internes	Insérer le résumé pour la composante PI-26.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle
PI-26. Audit interne (M1)		
26.1. Portée de l'audit interne		
26.2. Nature des audits et normes appliquées		
26.3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit		
26.4. Suite donnée aux audits internes		

26.1. Portée de l'audit interne

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 26.1 : Couverture de l'audit interne (au moment de l'évaluation)

Ministère, direction ou organisme concerné <i>(préciser)</i>	Unité d'audit interne compétente <i>(préciser)</i>	Dépenses budgétisées		Recettes budgétisées		Existence de (O/N, <i>préciser</i>)			
		Montant	% du total	Montant	% du total	Lois et réglementations	Programme d'audit	Documentation d'audit	Rapports et suivi d'audit

Source des données : *Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.*

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

26.2. Nature des audits et normes appliquées

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

26.3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 26.3 : Conduite d'audits internes et rapports d'audit (dernier exercice clos)

Ministère, direction ou organisme concerné <i>(préciser)</i>	Unité d'audit interne compétente <i>(préciser)</i>	Existence d'un programme annuel (O/N)	Proportion des audits programmés menés à bien	Rapports d'audit préparés et communiqués aux parties concernées (O/N)	Observations

Source des données : *Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.*

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

26.4. Suite donnée aux audits internes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

xxx

PILIER SIX : Comptabilité et reporting

Que mesure le Pilier VI ? Des données exactes et fiables sont tenues à jour, et les informations sont produites et diffusées en temps voulu pour répondre aux besoins en matière de prise de décisions, de gestion et de reporting.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des trois indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

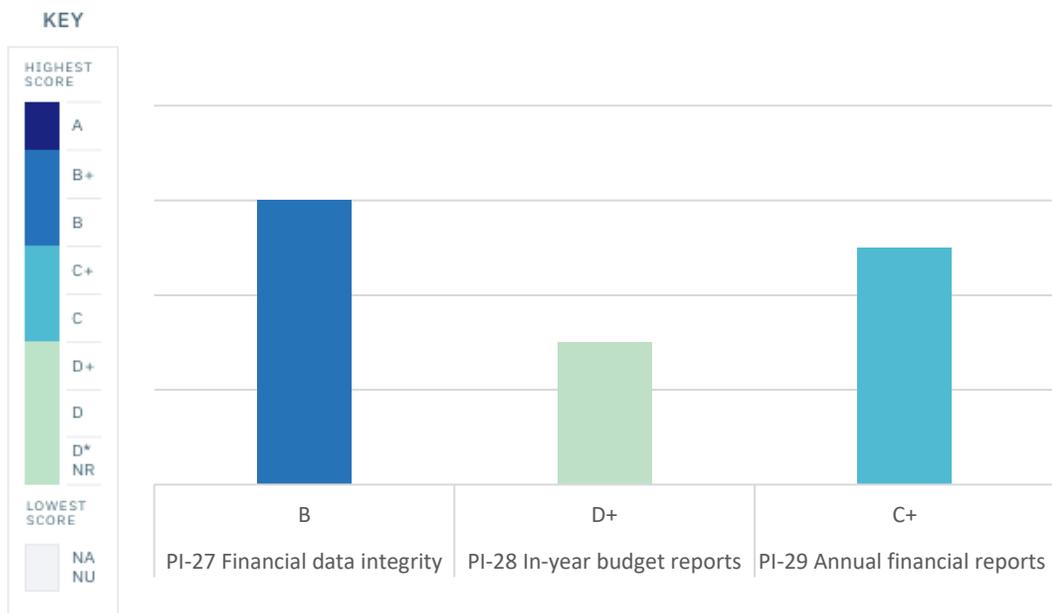
Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER SIX : Interdépendance

Indicateur/composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier VI — Comptabilité et reporting							
PI-27. Intégrité des données financières							
27.1. Rapprochement des comptes bancaires							
27.2. Comptes d'attente							
27.3. Comptes d'avances							
27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières							
PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice							
28.1. Portée et comparabilité des rapports		4					
28.2. Calendrier de publication des rapports		9 (EI.3)					
28.3. Exactitude des rapports							
PI-29. Rapports financiers annuels							
		6 9 (EI.5)					30.1 30.2 31.1 31.2
29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels		4	12.1 12.2				
29.2. Soumission des rapports financiers à l'audit externe							
29.3. Normes comptables							

Figure PILIER SIX : Comptabilité et reporting (exemple)



PI-27. Intégrité des données financières

Que mesure l'indicateur PI-27 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les comptes bancaires du Trésor, les comptes d'attente et les comptes d'avances font l'objet d'un rapprochement régulier et comment les méthodes en place appuient l'intégrité des données financières. Il couvre l'administration centrale (PI-27.1) et l'administration budgétaire centrale (PI-27.2, 27.3 et 27.4). La période correspond au moment de l'évaluation pour les quatre composantes, en particulier l'exercice précédent pour les composantes PI-27.1, PI-27.2 et PI-27.3. Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-27. Intégrité des données financières (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-27	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-27
27.1. Rapprochement des comptes bancaires	Insérer le résumé pour la composante PI-27.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-

27.2. Comptes d'attente	Insérer le résumé pour la composante PI-27.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.2
27.3. Comptes d'avances	Insérer le résumé pour la composante PI-27.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.3
27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	Insérer le résumé pour la composante PI-27.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.4

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-27. Intégrité des données financières (M2)		
27.1. Rapprochement des comptes bancaires		
27.2. Comptes d'attente		
27.3. Comptes d'avances		
27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

xxx

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

xxx

27.1. Rapprochement des comptes bancaires

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 27.1 : Rapprochement des comptes bancaires (au moment de l'évaluation, couvre l'exercice budgétaire précédent)

Catégorie de compte bancaire	Rapprochement (O/N)	Fréquence des rapprochements	Délai des rapprochements	Niveau global et détaillé (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

27.2 Comptes d'attente

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 27.2 : Comptes d'attente (au moment de l'évaluation, couvre l'exercice budgétaire précédent)

Nature des comptes d'attente	Fréquence des rapprochements	Délai des rapprochements	Délai d'apurement

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

27.3. Comptes d'avances

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 27.3 : Comptes d'avances (au moment de l'évaluation, couvre l'exercice budgétaire précédent)

Nature des comptes d'avances	Fréquence des rapprochements	Délai des rapprochements	Délai d'apurement

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice

Que mesure l'indicateur PI-28 ? Cet indicateur évalue l'exhaustivité, l'exactitude et la ponctualité de l'information sur l'exécution du budget. Les rapports en cours d'exercice sur le budget doivent être conformes à la couverture et la classification du budget pour permettre un pilotage budgétaire performant et, le cas échéant, de prendre les mesures correctrices appropriées. Il couvre l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos. Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-28. Rapports en cours d'exercice sur l'exécution du budget (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-28	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-28
28.1. Portée et comparabilité des rapports	Insérer le résumé pour la composante PI-28.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.1
28.2. Calendrier de publication des rapports	Insérer le résumé pour la composante PI-28.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.2
28.3. Exactitude des rapports	Insérer le résumé pour la composante PI-28.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-28. Rapports en cours d'exercice sur l'exécution du budget (M1)		
28.1. Portée et comparabilité des rapports		
28.2. Calendrier de publication des rapports		
28.3. Exactitude des rapports		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

28.1. Portée et comparabilité des rapports

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

28.2. Calendrier de publication des rapports

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 28.2 : Calendrier de publication des rapports (dernier exercice clos)

Fréquence de la préparation des rapports	Date effective de publication <i>Préciser la date pour chaque période pendant le dernier exercice clos</i>

Source des données : *Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.*

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

28.3. Exactitude des rapports

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

xxx

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

Xxx

PI-29. Rapports financiers annuels

Que mesure l'indicateur PI-29 ? Cet indicateur évalue dans quelle mesure les états financiers annuels sont complets, établis dans les délais prévus et conformes aux principes et normes comptables généralement acceptés. Ces critères sont essentiels pour la responsabilisation et la transparence dans le cadre du système de GFP. Le champ couvert est l'administration budgétaire centrale pour le dernier exercice clos (PI-29.1), le dernier rapport financier annuel soumis à un audit (PI-29.2) et le rapport financier des trois derniers exercices (PI-29.3). Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

xxx

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-29. Rapports financiers annuels (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-29	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-29
29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels	Insérer le résumé pour la composante PI-29.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.1
29.2. Rapports financiers soumis à des audits externes	Insérer le résumé pour la composante PI-29.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.2
29.3. Normes comptables	Insérer le résumé pour la composante PI-29.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.3

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-29. Rapports financiers annuels (M1)		
29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels		
29.2. Rapports financiers soumis à des audits externes		
29.3. Normes comptables		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 29.1 : Exhaustivité des rapports financiers annuels (dernier exercice clos)

Rapports financiers préparés sur une base annuelle ²¹ (O/N)	Comparables avec le budget approuvé (O/N)	Contenu des rapports financiers annuels (O/N, préciser le cas échéant) :						Rapprochement du flux de trésorerie (O/N)
		Recettes	Dépenses	Actifs financiers	Actifs corporels (et éventuellement autres actifs non financiers)	Passifs	Garanties et obligations à long terme	

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

29.2. Rapports financiers soumis à des audits externes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 29.2 : Rapports financiers soumis à des audits externes (dernier rapport financier annuel soumis pour audit)

Exercice du dernier rapport financier soumis pour audit	Date de soumission pour l'audit externe	Nombre de mois après la fin de l'exercice

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

²¹ Cela peut prendre la forme d'un rapport financier consolidé ou d'une liste récapitulative de rapports financiers provenant de chacune des unités de l'administration budgétaire centrale.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

29.3. Normes comptables

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 29.3 Normes comptables (rapports financiers des trois derniers exercices)

Normes comptables appliquées à tous les rapports financiers				
Type de norme (Normes internationales/cadres nationaux)	Cohérence (La plupart/la majorité/cohérence des rapports dans le temps)	Normes publiées (O/N)	Variations divulguées (O/N)	Écarts expliqués (O/N)

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PILIER SEPT : Supervision et audit externes

Que mesure le Pilier VII ? Les finances publiques sont surveillées de manière indépendante et il existe un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre par l'exécutif des mesures d'amélioration recommandées.

Performance globale : Analyse des principaux points forts et points faibles

Décrire la performance globale des deux indicateurs de ce pilier.

Mettre en évidence les principaux points forts et points faibles et, le cas échéant, d'autres rapports et analyses diagnostiques.

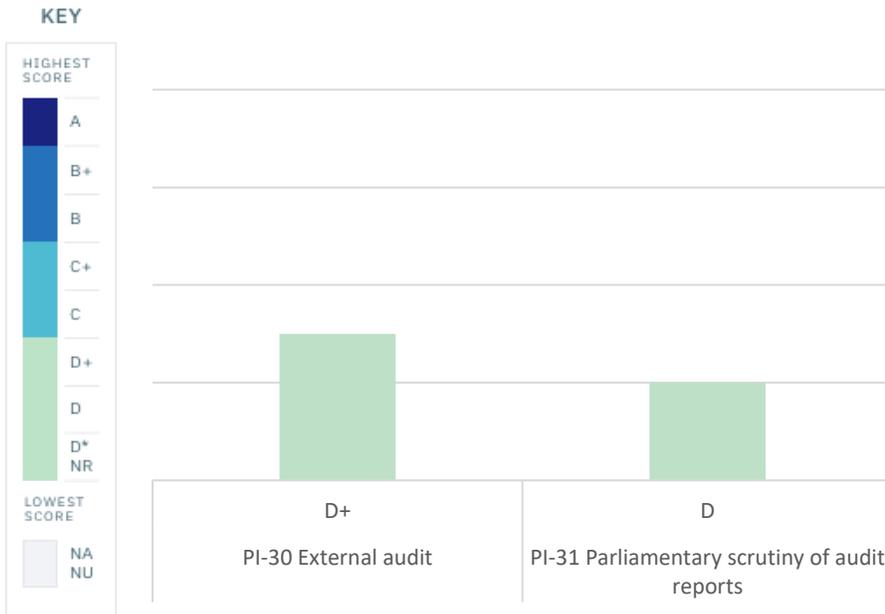
Examiner les liens réciproques avec d'autres indicateurs et piliers comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Inclure un graphique illustrant la performance sous ce pilier comme dans l'exemple ci-dessous.

Tableau PILIER SEPT : Interdépendance

Indicateur/Composante	Piliers						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Pilier VII — Supervision et audit externes							
PI-30. Audit externe		9 (EI.5)					
30.1. Portée de l'audit et normes d'audit						29	
30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif						29	31.1
30.3. Suite donnée aux audits externes							
30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle		9 (EI.7)					
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif							
31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit						29 30.2	
31.2. Auditions sur les conclusions de l'audit						29 30.2	
31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit							
31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif							

Figure PILIER SEPT : Supervision et audit externes (exemple)



PI-30. Audit externe

Que mesure l'indicateur PI-30 ? Cet indicateur examine les caractéristiques de l'audit externe. Il couvre l'administration centrale pour les trois derniers exercices clos (PI-30.1, 30.2, 30.3) et au moment de l'évaluation (PI-30.4). Il applique la méthode **M1 (MF)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-30. Audit externe (M1)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-30	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-30
30.1. Portée de l'audit et normes d'audit	Insérer le résumé pour la composante PI-30.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.1

30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif	Insérer le résumé pour la composante PI-30.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.2
30.3. Suite donnée aux audits externes	Insérer le résumé pour la composante PI-30.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.3
30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle	Insérer le résumé pour la composante PI-30.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.4

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-30. Audit externe (M1)		
30.1. Portée de l'audit et normes d'audit		
30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif		
30.3. Suite donnée aux audits externes		
30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

30.1. Portée de l'audit et normes d'audit

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 30.2 Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif (trois derniers exercices clos)

Trois derniers exercices clos	Exercice couvert par le rapport	Dates de réception des rapports financiers annuels par l'organisme chargé de l'audit	Dates de soumission des rapports financiers audités au pouvoir législatif

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Note : Cette composante évalue l'activité de l'ISC durant les trois derniers exercices clos, autrement dit le temps écoulé entre la réception de tous les rapports financiers couverts pendant cette période et la soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif. Les rapports financiers ne couvrent pas nécessairement les trois derniers exercices clos.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

30.3. Suite donnée aux audits externes

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 30.4 : Indépendance de l'institution supérieure de contrôle (au moment de l'évaluation)

Élément requis	Satisfait (O/N)	Élément de preuve/Commentaires
1. L'ISC opère de manière indépendante du pouvoir exécutif en ce qui concerne :		
– les procédures de nomination et de fin des fonctions du président de l'ISC		
– la planification des missions d'audit		
– l'organisation de la publication des rapports		
– l'approbation et l'exécution du budget de l'ISC.		
2. Cette indépendance est consacrée par la loi.		
3. L'ISC a un accès illimité et dans les délais prévus aux données, documents et informations pour :		
– toutes les entités auditées		
– la plupart des entités auditées		
– la majorité des documents demandés		

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif

Que mesure l'indicateur PI-31 ? Cet indicateur met l'accent sur l'examen par le pouvoir législatif des rapports financiers vérifiés de l'administration centrale, y compris les unités institutionnelles, dans la mesure où, soit a) elles sont tenues par la loi de présenter des rapports d'audit au pouvoir législatif, soit b) l'unité à laquelle elles rendent compte ou par laquelle elles sont contrôlées doit répondre aux questions et prendre des mesures pour leur compte. Il couvre l'administration centrale pour les trois derniers exercices clos. Il applique la méthode **M2 (MO)** pour agréger les notes attribuées aux composantes.

Notes méthodologiques :

XXX

Tableau récapitulatif des notes :

Dans le cas d'une évaluation répétée appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note PEFA actuelle	Note PEFA précédente
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif (M2)		Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-31	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-31
31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit	Insérer le résumé pour la composante PI-31.1	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.1
31.2. Auditions sur les conclusions de l'audit	Insérer le résumé pour la composante PI-31.2	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.2
31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit	Insérer le résumé pour la composante PI-31.3	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.3

31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	Insérer le résumé pour la composante PI-31.4	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.4
---	--	---	--

OU

Dans le cas d'une évaluation de référence appliquant la méthodologie PEFA 2016

Indicateur/Composante	Évaluation de la performance	Note
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif (M2)		
31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit		
31.2. Auditions sur les conclusions de l'audit		
31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit		
31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le		

Description détaillée du système de GFP du pays pour l'indicateur de performance évalué :

XXX

Réformes récemment mises en œuvre ou en cours :

XXX

31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

Tableau 31.1 : Calendrier d'examen des rapports d'audit (trois derniers exercices clos)

Trois derniers exercices clos	Exercices couverts (*)	Dates de réception des rapports financiers audités	Dates d'examen par le pouvoir législatif

Source des données : Préciser les sources/documents. Insérer l'adresse du site Web, le cas échéant.

() Comme pour la composante PI-30.2, cette composante évalue l'activité du pouvoir législatif au cours des trois derniers exercices clos, mais les rapports reçus peuvent se rapporter à d'autres exercices.*

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

31.2 Auditions sur les conclusions de l'audit

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif

Niveau de performance et éléments sur lesquels repose la notation :

XXX

Insérer une phrase justifiant la note attribuée.

Évolution de la performance depuis la précédente évaluation PEFA :

XXX

3. Analyse globale des systèmes de GFP

Cette section a pour objet de présenter une analyse intégrée sur la base des informations fournies dans la section 2 qui précède, et de formuler des conclusions générales sur la performance de la GFP. L'analyse vise en particulier à évaluer de quelle manière la performance de la GFP dans l'ensemble des sept piliers dans la section 2 influe sur la capacité des administrations publiques à atteindre les objectifs financiers et budgétaires fixés, et à mettre en évidence les principales lacunes de la GFP qui doivent être comblées.

Elle devrait compter entre 6 et 10 pages.

3.1. Points forts et points faibles de la GFP

Cette sous-section analyse dans quelle mesure la performance du système de GFP évalué semble soutenir ou entraver la réalisation globale des trois principaux objectifs financiers et budgétaires.

Cette sous-section s'appuie sur les points forts et les points faibles recensés au travers des sept piliers de la performance de la GFP (section 2 du rapport PEFA). Elle identifie aussi la relation entre la performance de ces différents champs de la GFP et la capacité à atteindre les trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Elle explique pourquoi les points faibles recensés au niveau de la performance dans les sept piliers de la GFP sont jugés préoccupants pour les administrations publiques en intégrant dans l'analyse les caractéristiques propres au pays et les objectifs des politiques publiques pertinentes pour les trois principaux objectifs retenus.

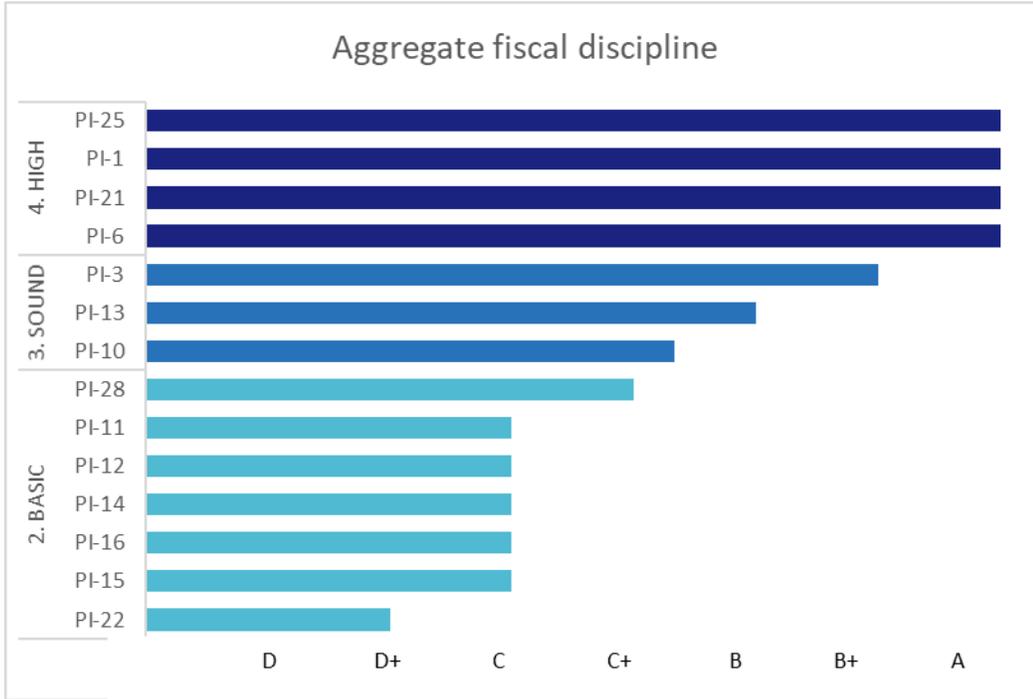
L'analyse est organisée en fonction des trois grands objectifs financiers et budgétaires. L'évaluation n'examine toutefois pas dans quelle mesure ces objectifs sont atteints (par exemple, si les mesures relatives aux recettes et les dépenses réalisées par le biais du budget contribuent de la manière souhaitée à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté ou à atteindre d'autres objectifs stratégiques). Elle évalue plutôt dans quelle mesure le système de GFP facilite la réalisation des objectifs financiers et budgétaires retenus.

Cette analyse intègre la performance du système de GFP mesurée par les indicateurs de performance, les informations sur les caractéristiques économiques pertinentes du pays, les objectifs de la politique budgétaire de l'État, la structure du secteur public et les caractéristiques du système de GFP (section 1 du rapport PEFA), ainsi que tout autre facteur pouvant avoir un impact sur la performance de la GFP.

En résumé, l'analyse présente une description de la situation qui, en conclusion, fait ressortir les trois ou quatre points faibles du système de GFP auxquels il semble le plus nécessaire de remédier pour appuyer les efforts déployés par l'État en vue d'atteindre ses objectifs financiers et budgétaires.

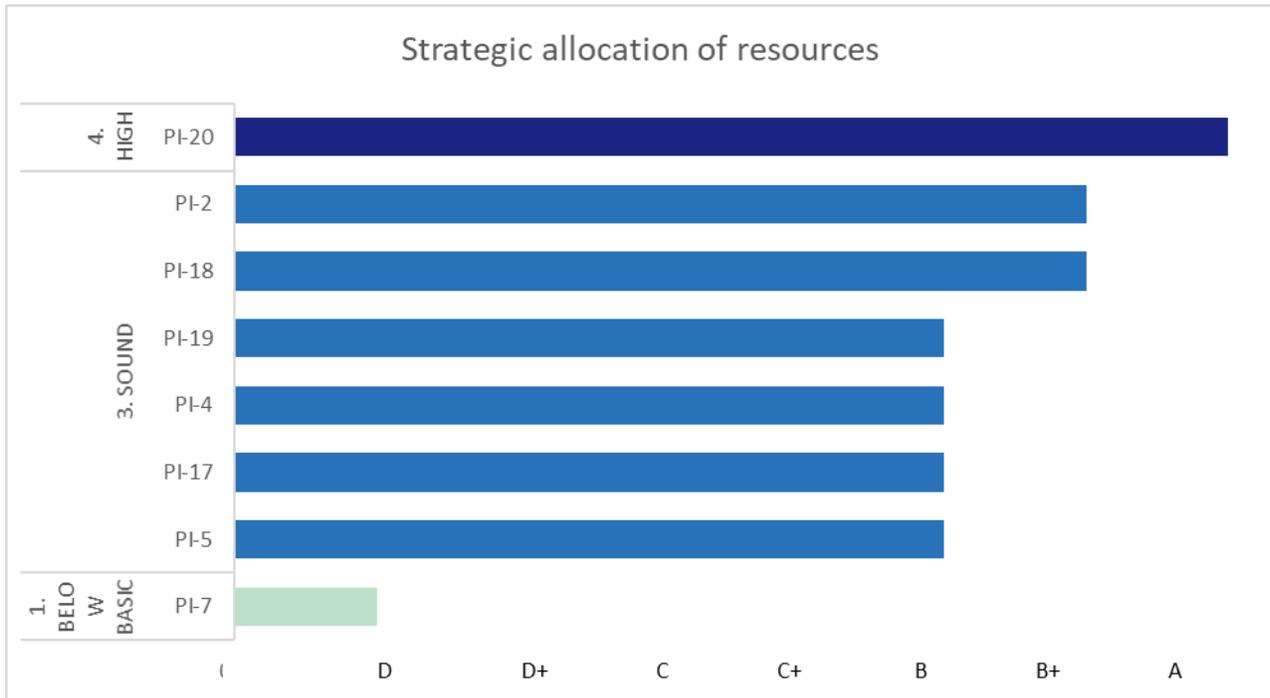
Les résultats mis en évidence dans cette sous-section pourraient être présentés dans un tableau. Ce tableau mettrait en évidence les principales forces et faiblesses recensées par pilier et l'impact sur la capacité à atteindre les trois objectifs budgétaires. Il peut servir à tirer les principales conclusions sur les points forts et les points faibles de la GFP sans entrer dans les détails. Il ne vise pas à dresser une liste exhaustive des problèmes et des implications des indicateurs pour chacun des résultats, mais plutôt à décrire les types de questions qui pourraient avoir de l'importance, parmi beaucoup d'autres qui peuvent varier selon les lieux et les systèmes.

Figure 3.1 : Discipline budgétaire globale



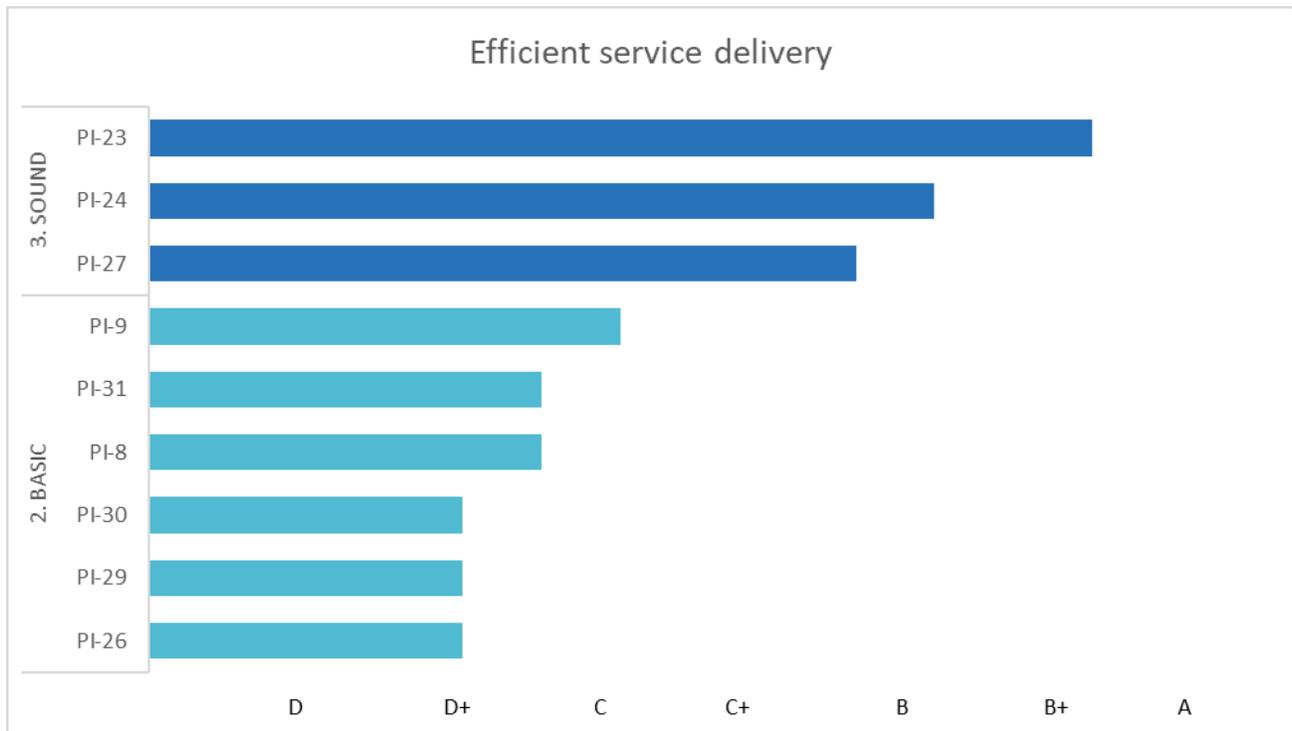
XXX

Figure 3.2 : Allocation stratégique des ressources



XXX

Figure 3.3 : Efficacité des services fournis



XXX

TABLEAU 3.1.1 : Les indicateurs de performance PEFA et les trois résultats budgétaires

Indicateur/composante	Discipline budgétaire globale	Allocation stratégique des ressources	Efficacité des services fournis
PILIER UN : Fiabilité du budget			
Le budget public est réaliste et exécuté comme prévu. L'évaluation s'effectue en comparant les recettes et les dépenses exécutées (résultats immédiats obtenus grâce au système de GFP) avec le budget initialement approuvé.			
PI-1. Dépenses totales exécutées	X	<i>Les dépenses et recettes totales exécutées et leur composition qui s'écartent sensiblement du budget approuvé plombent la discipline budgétaire et la capacité du gouvernement à contrôler le budget total.</i>	
PI-2. Composition des dépenses exécutées		X	X
PI-3. Recettes exécutées	X	<i>Des prévisions de recettes et des allocations de ressources fiables sont essentielles pour permettre au gouvernement d'affecter les ressources efficacement et de manière prévisible aux priorités stratégiques.</i>	<i>Les services publics peuvent être touchés lorsque des écarts importants par rapport aux dépenses prévues entraînent une contraction ou une suspension des services.</i>
Pilier deux : Transparence des finances publiques.			
Les informations sur la GFP sont complètes, cohérentes et accessibles aux utilisateurs. Cela requiert une classification budgétaire complète, la transparence de toutes les recettes et dépenses publiques, y compris les transferts intergouvernementaux, la publication des informations sur la performance des services publics et un accès direct aux documents financiers et budgétaires.			
PI-4. Classification du budget		<i>Grâce à un solide système de classification et une documentation du budget annuel complète et accessible au public, les décisions sur le budget, les transactions et la performance des programmes de prestation de services peuvent être contrôlées tout au long des phases de formulation, d'exécution et de reporting du budget, permettant ainsi aux pouvoirs exécutif et législatif d'avoir un tableau complet des finances publiques de l'administration centrale.</i>	
PI-5. Documentation budgétaire		X	
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	X	X	
PI-7. Transferts aux administrations infranationales		X	X
PI-8. Information sur la performance des services publics			X
PI — 9. Accès public aux informations budgétaires			X
Pilier trois : Gestion des actifs et des passifs.			
Grâce à une gestion efficace des actifs et des passifs, les ressources sont utilisées de manière optimale dans le cadre des investissements publics, les actifs sont comptabilisés et gérés, les risques budgétaires sont identifiés, et les dettes et garanties sont prudemment planifiées, approuvées et contrôlées.			
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires	X	<i>Les risques budgétaires peuvent compromettre la discipline budgétaire s'ils ne sont pas contrôlés, signalés et gérés de façon adéquate.</i>	
PI-11. Gestion des investissements publics	X	X	
PI-12. Gestion des actifs publics	X		
PI-13. Gestion de la dette	X	<i>La gestion efficace et efficiente des ressources d'investissement public doit reposer sur une analyse minutieuse qui permet de hiérarchiser les dépenses d'investissement (et leurs futures</i>	<i>Une gestion saine des investissements publics encourage l'efficacité opérationnelle en appuyant des projets et programmes qui donnent des produits et des résultats d'un bon rapport coût-efficacité.</i>
		<i>L'absence de contrôle et de gestion</i>	<i>Les informations sur les actifs non</i>

		<p>charges récurrentes) dans le respect des limites budgétaires soutenables. La taille des actifs et des passifs publics et leur gestion (surtout la dette et les obligations de garantie) peuvent considérablement influencer la capacité d'un pays à maintenir la discipline budgétaire.</p> <p>La taille de la dette et des garanties et leur gestion peuvent considérablement influencer sur la capacité d'un pays à maintenir la discipline budgétaire.</p>		<p>des passifs financiers peut causer un relèvement injustifié des coûts du service de la dette, entraînant une réaffectation des ressources destinées aux priorités sociales et économiques.</p>		<p>utilisés ou dont on n'a pas besoin permettent au gouvernement de décider en temps voulu s'il est plus efficient de transférer ces actifs à d'autres utilisateurs ou de les échanger contre des actifs d'une plus grande valeur pour une meilleure efficacité des services fournis.</p>	
Pilier quatre : Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques La stratégie budgétaire et le budget sont élaborés dans le respect des politiques budgétaires gouvernementales, des plans stratégiques, et de prévisions macroéconomiques et budgétaires adéquates.							
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires	X	<p>L'élaboration d'une stratégie budgétaire prévisible et soutenable qui encourage la discipline budgétaire globale doit impérativement reposer sur des projections macroéconomiques et budgétaires robustes et vérifiables.</p> <p>L'adoption d'une stratégie budgétaire claire permet d'harmoniser les décisions liées aux principes d'action budgétaires avec les objectifs budgétaires.</p> <p>L'établissement du budget à moyen terme promeut la discipline budgétaire globale en réalisant des prévisions annuelles qui donnent une base de référence pour les futurs plafonds et allocations budgétaires.</p>		<p>Les pouvoirs publics peuvent plus efficacement planifier les allocations budgétaires conformément aux priorités s'ils s'appuient sur de solides prévisions macroéconomiques et budgétaires, une stratégie budgétaire qui fixe des objectifs clairs et une perspective à moyen terme de la budgétisation.</p> <p>Un processus budgétaire bien organisé donne au gouvernement les informations et le temps dont il a besoin pour hiérarchiser les affectations budgétaires entre des demandes concurrentes.</p> <p>L'examen par le pouvoir législatif permet au gouvernement de rendre compte de ses décisions sur le budget.</p>		<p>La budgétisation à moyen terme permet une plus grande prévisibilité des affectations budgétaires, de sorte que les unités budgétaires planifient plus efficacement l'emploi des ressources.</p> <p>L'examen par le pouvoir législatif peut mettre en lumière des insuffisances dans les ressources allouées pour l'exercice des missions de services publics.</p>	
PI-15. Stratégie budgétaire	X		X				
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	X		X	X			
PI-17. Processus de préparation du budget			X				
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif			X				
Pilier cinq : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget. Le budget est exécuté dans le cadre d'un système reposant sur des normes, processus et contrôles internes efficaces, visant à garantir que les ressources soient obtenues et utilisées comme prévu.							
PI-19. Gestion des recettes		<p>Une administration efficiente, l'enregistrement dans les formes des recettes fiscales et non fiscales recouvrées ainsi que l'établissement de rapports exacts en la matière sont importants pour appuyer le cadre</p>	X	<p>La prévisibilité de la base de recettes et de l'apport des ressources aux unités budgétaires permet d'assurer la mise en œuvre de ces priorités.</p> <p>La faiblesse des contrôles des</p>	X	<p>Des ajustements fréquents et imprévisibles en cours d'exercice peuvent nuire à l'efficacité de la prestation de services.</p> <p>L'existence d'arriérés peut signifier que les allocations budgétaires ne</p>	
PI-20. Comptabilisation des recettes			X				X
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	X						X
PI-22. Arriérés de dépenses	X						
PI-23. Contrôle des états de paie							X

PI-24. Gestion de la passation des marchés		<i>budgetaire de l'État parce qu'ils permettent de veiller à la conformité du recouvrement de toutes les recettes à la législation en vigueur.</i>		<i>états de paie peut aussi mettre à mal l'efficacité de l'allocation des ressources si elle entraîne un gonflement involontaire des coûts salariaux (empêchant l'exécution des dépenses sur d'autres priorités) ou le non-respect des obligations vis-à-vis des employés. L'audit interne garantit que les systèmes mis au service des objectifs de l'État fonctionnent dans des conditions d'efficacité et d'efficience.</i>	X	<i>suffisent pas pour atteindre les niveaux de service prévus.</i>
PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales	X				X	<i>La faiblesse des contrôles des états de paie peut causer une augmentation imprévue de la masse salariale qui aurait pour conséquence d'élever les coûts unitaires par résultat obtenu.</i>
PI-26. Audit interne		<i>Les arriérés de dépenses peuvent considérablement influencer sur la discipline budgétaire parce qu'ils indiquent une défaillance dans le contrôle des engagements et l'exécution des paiements échus. L'efficacité des dépenses et des contrôles des états de paie garantit l'emploi des ressources conformément aux enveloppes approuvées.</i>			X	<i>Un système de passation des marchés qui fonctionne normalement améliore l'efficacité des services fournis en permettant d'optimiser les ressources utilisées par le gouvernement pour ses achats. L'audit interne permet de mettre en évidence les faiblesses et les insuffisances du contrôle interne et des opérations.</i>
Pilier six : Comptabilité et reporting.						
Des données exactes et fiables sont tenues à jour, et les informations sont produites et diffusées en temps voulu pour répondre aux besoins en matière de prise de décisions, de gestion et de reporting.						
PI-27. Intégrité des données financières		<i>L'intégrité des données financières et la disponibilité de rapports financiers annuels complets ainsi que le reporting régulier en cours d'exercice sont importants pour veiller à l'exécution des budgets comme prévu dans le respect des objectifs fiscaux arrêtés.</i>		<i>Des données budgétaires fiables et le reporting sur l'information financière permettent de s'assurer que les ressources sont affectées comme prévu aux priorités stratégiques du gouvernement.</i>	X	<i>Des données budgétaires fiables et le reporting sur l'information financière sont des composantes importantes du contrôle interne et une base pour les informations de qualité indispensables à la gestion efficace de la prestation de services.</i>
PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice	X		X		X	
PI-29. Rapports financiers annuels					X	
Pilier sept : Supervision et audit externes.						
Les finances publiques sont auditées de manière indépendante et il existe un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre par l'exécutif des mesures d'amélioration recommandées.						
PI-30. Audit externe				<i>Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif garantissent la redevabilité des pouvoirs publics par rapport aux ressources qu'ils allouent conformément au budget approuvé.</i>	X	
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif		<i>Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif permettent d'assurer l'exactitude de l'information contenue dans les rapports financiers.</i>			X	<i>Des audits externes fiables et étendus, et leur examen par le pouvoir législatif sont importants pour mettre en lumière les lacunes des programmes et des services publics.</i>

3.2. Efficacité du cadre de contrôle interne

Un cadre de contrôle interne efficace joue un rôle crucial dans tous les piliers en traitant les risques et en fournissant une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre des opérations, des quatre objectifs suivants : i) exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces, ii) respect des obligations de rendre compte, iii) conformité aux lois et réglementations en vigueur, et iv) protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

L'analyse du système de contrôle interne évaluera dans quelle mesure celui-ci contribue à la réalisation de ces quatre objectifs de contrôle, en s'appuyant sur les informations disponibles. Cette section présentera un aperçu unifié et cohérent de l'efficacité avec laquelle le système de contrôle interne fonctionne. À cet effet, l'analyse tirera parti des conclusions pertinentes liées aux dispositions et activités de contrôle interne et articulera la présentation de l'information autour des cinq composantes du contrôle interne suivantes déterminées par les normes internationales :

- 1. Environnement du contrôle*
- 2. Évaluation des risques*
- 3. Activités de contrôle*
- 4. Information et communication*
- 5. Pilotage*

La démarche du cadre de contrôle interne adoptée pour la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne constitue un outil utile pour élaborer un mécanisme intégré d'évaluation et mettre en évidence les domaines qui ne sont pas suffisamment traités ou qui pourraient connaître des irrégularités ou des erreurs plus significatives. Elle permet aussi de déterminer si le système de contrôle va au-delà de l'approche classique axée sur des activités de contrôle isolées.

L'évaluation doit s'appuyer sur la documentation pertinente constituée pour les précédentes sections du rapport et les conclusions qui ont débouché sur la notation de la série d'indicateurs. Elle doit tirer parti de la description de la conception des contrôles internes (par le biais des dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles, évoquées dans la section 1 du rapport PEFA) ainsi que de l'évaluation individuelle d'activités de contrôle précises telles qu'elles sont couvertes par un nombre important d'indicateurs de performance (notamment PI-6, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 dans la section 2).

Cette section doit aussi s'appuyer sur les évaluations récentes de l'efficacité des contrôles internes réalisées par l'audit interne, l'audit externe ou d'autres organismes extérieurs, dans la mesure où ces évaluations sont disponibles. Les rapports sur le fonctionnement des contrôles internes publiés par les administrations publiques peuvent également être utiles à cet égard. Les évaluations multinationales de la gouvernance effectuées par les organisations internationales peuvent aussi apporter des contributions utiles à l'évaluation si elles permettent de comprendre la création et la performance du cadre de contrôle interne de l'administration publique.

Les conclusions détaillées sur les principaux éléments des cinq composantes de contrôle interne sont récapitulées dans un tableau (annexe 2) qui met aussi en évidence toutes les lacunes concernant la couverture des composantes de contrôle par le système de contrôle interne évalué.

Les mécanismes de supervision externe contribuent au suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et permettent de faire pression sur l'exécutif pour qu'il l'améliore. Ces mécanismes comprennent, par exemple, la réalisation d'audits des systèmes, l'examen des audits par le pouvoir législatif, les systèmes de suivi de l'exécution par le pouvoir exécutif des mesures prises pour remédier aux défaillances et donner accès aux rapports et aux débats pertinents. Ces activités constituent donc des mécanismes de renforcement et font partie intégrante de l'analyse de l'efficacité des systèmes de contrôle. L'analyse doit donc prendre en compte les interactions entre les activités de supervision extérieure et le système de contrôle interne.

L'analyse présentée dans cette sous-section vise également à donner une idée de la manière dont les contrôles internes contribuent à traiter les risques associés à la réalisation de chacun des trois principaux objectifs financiers et budgétaires. Pour faciliter cette analyse, il importe que les évaluateurs examinent la manière dont les éléments du contrôle interne considérés dans les composantes des différents indicateurs contribuent à la réalisation de chacun des trois principaux objectifs financiers et budgétaires.

L'efficacité des contrôles internes donne également une idée de la fiabilité des données provenant des systèmes des administrations publiques et, par conséquent, contribuent à expliquer le degré de confiance qui peut être accordé aux conclusions formulées sur la base de l'évaluation des indicateurs effectuée à partir de ces données.

3.3. Évolution de la performance depuis une évaluation antérieure

Cette section présente la performance de la GFP et sa contribution à la réalisation des trois objectifs financiers/budgétaires dans une optique dynamique. Elle n'a d'intérêt que pour les évaluations répétées qui utilisent le même cadre que l'évaluation précédente. Elle s'appuie sur la description des changements intervenus au niveau de la performance figurant dans l'analyse de chaque indicateur et dans la présentation générale de l'évolution de la performance figurant dans la section 2 et le tableau récapitulatif de l'annexe 1, dans les cas où l'évaluation antérieure s'est fondée sur le Cadre PEFA 2016. S'il n'existe pas d'évaluation antérieure ou si la précédente évaluation s'est fondée sur une version différente du Cadre PEFA, l'annexe 1 ne reviendra que sur les informations relatives à l'évaluation en cours.

*Des directives distinctes sont prévues pour les évaluations antérieures ayant utilisé une version différente du Cadre PEFA (voir les Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011 à l'adresse www.pefa.org). Les directives distinctes prescrivent une **annexe supplémentaire** utilisant les indicateurs de la précédente version pour toute comparaison avec des évaluations antérieures fondées sur des versions différentes du Cadre PEFA.*

Cette sous-section se conclut par une évaluation de la manière dont les changements survenus depuis la précédente évaluation pourraient renforcer la capacité d'atteindre les trois objectifs financiers et budgétaires et de remédier aux principaux points faibles en la matière.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance

Cette annexe fournit un tableau synthétique de la performance au niveau des indicateurs et composantes. Le tableau comporte les notes et une brève explication de la notation pour chaque indicateur et composante de l'évaluation actuelle et de l'évaluation précédente. Il comporte également des colonnes pour présenter les notes d'une évaluation antérieure ayant utilisé la méthodologie 2016. Cependant l'annexe 1 ne peut pas être utilisée pour comparer les notes avec une précédente évaluation basée sur les versions 2005 et 2011 du Cadre PEFA. Dans ce cas, afin de pouvoir comparer l'évolution de la performance dans le temps, les évaluateurs devront utiliser une annexe supplémentaire (voir annexe 4 : Évolution de la performance depuis une précédente évaluation utilisant une version antérieure du Cadre PEFA). L'annexe complémentaire doit être préparée selon les Orientations sur la présentation de l'évolution de la performance dans le Cadre PEFA 2016 par rapport aux précédentes évaluations ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011 (www.pefa.org).

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
Fiabilité du budget	PI-1	Dépenses totales exécutées	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-1		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-1
		1. Dépenses totales exécutées	Insérer la note attribuée à la composante PI-1.1	Insérer le résumé pour la composante PI-1.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-1.1
	PI-2	Composition des dépenses exécutées	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-2		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-2
		1. Composition des dépenses exécutées par fonction	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.1	Insérer le résumé pour la composante PI-2.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-2.1
		2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	Insérer la note attribuée à la composante PI-2.2	Insérer le résumé pour la composante PI-2.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-2.2
		3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	Insérer la note attribuée à la	Insérer le résumé pour la	Insérer la note précédente

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)		
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)	
	PI-3		composante PI-2.3	composante PI-2.3	attribuée à la composante PI-2.3	
		Recettes exécutées	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-3		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-3	
		1. Recettes exécutées totales	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.1	Insérer le résumé pour la composante PI-3.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-3.1	
		2. Composition des recettes exécutées	Insérer la note attribuée à la composante PI-3.2	Insérer le résumé pour la composante PI-3.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-3.2	
Transparence des finances publiques	PI-4	Classification du budget	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-4		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-4	
		1. Classification du budget	Insérer la note attribuée à la composante PI-4.1	Insérer le résumé pour la composante PI-4.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-4.1	
	PI-5	Documentation budgétaire	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-5		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-5	
		1. Documentation budgétaire	Insérer la note attribuée à la composante PI-5.1	Insérer le résumé pour la composante PI-5.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-5.1	
	PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-6		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-6	
		1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.1	Insérer le résumé pour la composante PI-6.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.1	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
	2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.2	Insérer le résumé pour la composante PI-6.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.2	
	3. États financiers des unités extrabudgétaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-6.3	Insérer le résumé pour la composante PI-6.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-6.3	
PI-7	Transferts aux administrations infranationales	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-7		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-7	
	1. Système d'affectation des transferts	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.1	Insérer le résumé pour la composante PI-7.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-7.1	
	2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts	Insérer la note attribuée à la composante PI-7.2	Insérer le résumé pour la composante PI-7.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-7.2	
PI-8	Information sur la performance des services publics	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-8		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-8	
	1. Plans de performance pour assurer les prestations de services	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.1	Insérer le résumé pour la composante PI-8.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.1	
	2. Performance des fonctions de prestation de services	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.2	Insérer le résumé pour la composante PI-8.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.2	
	3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.3	Insérer le résumé pour la composante PI-8.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.3	
	4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services	Insérer la note attribuée à la composante PI-8.4	Insérer le résumé pour la composante PI-8.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-8.4	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
	PI-9 Accès public aux informations budgétaires	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-9		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-9	
	1. Accès public aux informations budgétaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-9.1	Insérer le résumé pour la composante PI-9.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-9.1	
	PI-10 Établissement de rapports sur les risques budgétaires	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-10		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-10	
	1. Suivi des entreprises publiques	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.1	Insérer le résumé pour la composante PI-10.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.1	
	2. Suivi des administrations infranationales (AIN)	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.2	Insérer le résumé pour la composante PI-10.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.2	
	3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-10.3	Insérer le résumé pour la composante PI-10.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-10.3	
	PI-11 Gestion des investissements publics	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-11		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-11	
	1. Analyse économique des projets d'investissement	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.1	Insérer le résumé pour la composante PI-11.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.1	
	2. Sélection des projets d'investissement	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.2	Insérer le résumé pour la composante PI-11.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.2	
	3. Calcul du coût des projets d'investissement	Insérer la note attribuée à la	Insérer le résumé pour la	Insérer la note précédente attribuée à la	
Gestion des actifs et des passifs					

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
		composante PI-11.3	composante PI-11.3	composante PI-11.3	
	4. Suivi des projets d'investissement	Insérer la note attribuée à la composante PI-11.4	Insérer le résumé pour la composante PI-11.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-11.4	
PI-12	Gestion des actifs publics	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-12		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-12	
	1. Suivi des actifs financiers	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.1	Insérer le résumé pour la composante PI-12.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.1	
	2. Suivi des actifs non financiers	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.2	Insérer le résumé pour la composante PI-12.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.2	
	3. Transparence de la cession d'actifs	Insérer la note attribuée à la composante PI-12.3	Insérer la description de la composante PI-12.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-12.3	
PI-13	Gestion de la dette	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-13		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-13	
	1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.1	Insérer le résumé pour la composante PI-13.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.1	
	2. Approbation de la dette et des garanties	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.2	Insérer le résumé pour la composante PI-13.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.2	
	3. Stratégie de gestion de la dette	Insérer la note attribuée à la composante PI-13.3	Insérer le résumé pour la composante PI-13.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-13.3	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques	PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-14		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-14
		1. Prévisions macroéconomiques	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.1	Insérer le résumé pour la composante PI-14.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.1
		2. Prévisions budgétaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.2	Insérer le résumé pour la composante PI-14.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.2
		3. Analyse de sensibilité macrobudgétaire	Insérer la note attribuée à la composante PI-14.3	Insérer le résumé pour la composante PI-14.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-14.3
	PI-15	Stratégie budgétaire	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-15		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-15
		1. Impact budgétaire des politiques proposées	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.1	Insérer le résumé pour la composante PI-15.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.1
		2. Adoption de la stratégie budgétaire	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.2	Insérer le résumé pour la composante PI-15.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.2
		3. Présentation des résultats budgétaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-15.3	Insérer le résumé pour la composante PI-15.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-15.3
	PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-16		Insérer la note globale précédente attribuée à

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
				l'indicateur PI-16	
	1. Prévisions de dépenses à moyen terme	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.1	Insérer le résumé pour la composante PI-16.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.1	
	2. Plafonnement des dépenses à moyen terme	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.2	Insérer le résumé pour la composante PI-16.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.2	
	3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.3	Insérer le résumé pour la composante PI-16.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.3	
	4. Cohérence des budgets avec les estimations de l'exercice précédent	Insérer la note attribuée à la composante PI-16.4	Insérer le résumé pour la composante PI-16.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-16.4	
	PI-17 Processus de préparation du budget	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-17		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-17	
	1. Calendrier budgétaire	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.1	Insérer le résumé pour la composante PI-17.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.1	
	2. Directives pour l'élaboration du budget	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.2	Insérer le résumé pour la composante PI-17.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.2	
	3. Présentation du budget au pouvoir législatif	Insérer la note attribuée à la composante PI-17.3	Insérer le résumé pour la composante PI-17.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-17.3	
	PI-18 Examen des budgets par le pouvoir législatif	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-18		Insérer la note globale précédente attribuée à	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
				l'indicateur PI-18	
	1. Portée de l'examen des budgets	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.1	Insérer le résumé pour la composante PI-18.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.1	
	2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.2	Insérer le résumé pour la composante PI-18.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.2	
	3. Calendrier d'approbation des budgets	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.3	Insérer le résumé pour la composante PI-18.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.3	
	4. Règles d'ajustement par budgétaire l'exécutif	Insérer la note attribuée à la composante PI-18.4	Insérer le résumé pour la composante PI-18.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-18.4	
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	PI-19	Gestion des recettes	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-19	Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-19	
		1. Droits et obligations en matière de recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.1	Insérer le résumé pour la composante PI-19.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.1
		2. Gestion des risques liés aux recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.2	Insérer le résumé pour la composante PI-19.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.2
		3. Audits et enquêtes sur les recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.3	Insérer le résumé pour la composante PI-19.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.3
		4. Suivi des arriérés de recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-19.4	Insérer le résumé pour la composante PI-19.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-19.4
	PI-20	Comptabilisation des recettes	Insérer la note globale attribuée		Insérer la note globale

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
		à l'indicateur PI-20		précédente attribuée à l'indicateur PI-20	
	1. Informations sur le recouvrement des recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.1	Insérer le résumé pour la composante PI-20.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-20.1	
	2. Transfert des recettes recouvrées	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.2	Insérer le résumé pour la composante PI-20.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-20.2	
	3. Rapprochement des comptes de recettes	Insérer la note attribuée à la composante PI-20.3	Insérer le résumé pour la composante PI-20.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-20.3	
	PI-21 Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-21		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-21	
	1. Consolidation des soldes de trésorerie	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.1	Insérer le résumé pour la composante PI-21.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.1	
	2. Prévisions de trésorerie et suivi	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.2	Insérer le résumé pour la composante PI-21.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.2	
	3. Informations sur les plafonds d'engagement	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.3	Insérer le résumé pour la composante PI-21.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.3	
	4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice	Insérer la note attribuée à la composante PI-21.4	Insérer le résumé pour la composante PI-21.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-21.4	
	PI-22 Arriérés de dépenses	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-22		Insérer la note globale précédente attribuée à	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
				l'indicateur PI-22	
	1. Stock d'arriérés de dépenses	Insérer la note attribuée à la composante PI-22.1	Insérer le résumé pour la composante PI-22.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-22.1	
	4. Suivi des arriérés de dépenses	Insérer la note attribuée à la composante PI-22.2	Insérer le résumé pour la composante PI-22.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-22.2	
PI-23	Contrôle des états de paie	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-23		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-23	
	1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.1	Insérer le résumé pour la composante PI-23.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.1	
	2. Gestion des modifications apportées aux états de paie	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.2	Insérer le résumé pour la composante PI-23.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.2	
	3. Contrôle interne des états de paie	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.3	Insérer la description de la composante PI-23.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.3	
	4. Audit des états de paie	Insérer la note attribuée à la composante PI-23.4	Insérer la description de la composante PI-23.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-23.4	
PI-24	Gestion de la passation des marchés	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-24		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-24	
	1. Suivi de la passation des marchés	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.1	Insérer le résumé pour la composante PI-24.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.1	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
	2. Méthodes de passation des marchés	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.2	Insérer le résumé pour la composante PI-24.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.2	
	3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.3	Insérer le résumé pour la composante PI-24.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.3	
	4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés	Insérer la note attribuée à la composante PI-24.4	Insérer le résumé pour la composante PI-24.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-24.4	
PI-25	Contrôles internes des dépenses non salariales	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-25		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-25	
	1. Séparation des tâches	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.1	Insérer le résumé pour la composante PI-25.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.1	
	2. Efficacité du contrôle des engagements de dépenses	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.2	Insérer le résumé pour la composante PI-25.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.2	
	3. Respect des règles et procédures de paiement	Insérer la note attribuée à la composante PI-25.3	Insérer le résumé pour la composante PI-25.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-25.3	
PI-26	Audit interne	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-26		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-26	
	1. Portée de l'audit interne	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.1	Insérer le résumé pour la composante PI-26.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.1	
	2. Nature des audits et normes appliquées	Insérer la note attribuée à la	Insérer le résumé pour la	Insérer la note précédente	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
		composante PI-26.2	composante PI-26.2	attribuée à la composante PI-26.2	
	3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.3	Insérer le résumé pour la composante PI-26.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.3	
	4. Suite donnée aux audits internes	Insérer la note attribuée à la composante PI-26.4	Insérer le résumé pour la composante PI-26.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-26.4	
Comptabilité et reporting	PI-27 Intégrité des données financières	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-27		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-27	
	3. Rapprochement des comptes bancaires	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.1	Insérer le résumé pour la composante PI-27.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.1	
	2. Comptes d'attente	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.2	Insérer le résumé pour la composante PI-27.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.2	
	3. Comptes d'avances	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.3	Insérer le résumé pour la composante PI-27.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.3	
	4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	Insérer la note attribuée à la composante PI-27.4	Insérer le résumé pour la composante PI-27.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-27.4	
	PI-28 Rapports budgétaires en cours d'exercice	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-28		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-28	
	1. Portée et comparabilité des rapports	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.1	Insérer le résumé pour la composante PI-28.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.1	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
	2. Calendrier de publication des rapports	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.2	Insérer le résumé pour la composante PI-28.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.2	
	3. Exactitude des rapports	Insérer la note attribuée à la composante PI-28.3	Insérer le résumé pour la composante PI-28.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-28.3	
	PI-29 Rapports financiers annuels	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-29		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-29	
	1. Exhaustivité des rapports financiers annuels	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.1	Insérer le résumé pour la composante PI-29.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.1	
	2. Soumission des rapports financiers à l'audit externe	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.2	Insérer le résumé pour la composante PI-29.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.2	
	3. Normes comptables	Insérer la note attribuée à la composante PI-29.3	Insérer le résumé pour la composante PI-29.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-29.3	
Supervision et audit externes	PI-30 Audit externe	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-30		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-30	
	1. Portée de l'audit et normes d'audit	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.1	Insérer le résumé pour la composante PI-30.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.1	
	2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.2	Insérer le résumé pour la composante PI-30.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.2	
	3. Suite donnée aux audits externes	Insérer la note attribuée à la	Insérer le résumé pour la	Insérer la note précédente attribuée à la	

NOM DU PAYS :		Évaluation actuelle		Évaluation antérieure (utilisant PEFA 2016)	
Pilier	Indicateur/Composante	Note	Description des critères satisfaits	Note	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
		composante PI-30.3	composante PI-30.3	composante PI-30.3	
	4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle (ISC)	Insérer la note attribuée à la composante PI-30.4	Insérer le résumé pour la composante PI-30.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-30.4	
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	Insérer la note globale attribuée à l'indicateur PI-31		Insérer la note globale précédente attribuée à l'indicateur PI-31	
	1. Calendrier d'examen des rapports d'audit	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.1	Insérer le résumé pour la composante PI-31.1	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.1	
	2. Auditions sur les conclusions de l'audit	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.2	Insérer le résumé pour la composante PI-31.2	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.2	
	3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.3	Insérer le résumé pour la composante PI-31.3	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.3	
	4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	Insérer la note attribuée à la composante PI-31.4	Insérer le résumé pour la composante PI-31.4	Insérer la note précédente attribuée à la composante PI-31.4	

Annexe 2 : Récapitulation des observations formulées sur le cadre de contrôle interne

Composantes et éléments du contrôle interne	Résumé des observations
4. Environnement du contrôle	
4.1 L'intégrité personnelle et professionnelle et les valeurs éthiques de la direction et du personnel, notamment une attitude bienveillante constante envers le contrôle interne dans toute l'organisation	
4.2 Attachement à la compétence	
4.3 « Donner le ton au sommet » (c'est-à-dire la philosophie et le style de management de la direction)	
4.4 Structure de l'organisation	
4.5 Politiques et pratiques en matière de ressources humaines	
5. Évaluation des risques	
5.1 Identification des risques	
5.2 Appréciation des risques (importance et probabilité)	
5.3 Évaluation des risques	
5.4 Évaluation de l'appétence pour le risque	
5.5 Réactions aux risques (transfert, tolérance, traitement ou élimination)	
6. Activités de contrôle	
3.1 Procédures d'autorisation et d'approbation	
3.2 Séparation des fonctions (autorisation, traitement, enregistrement, examen)	
3.3 Contrôles de l'accès aux ressources et aux données	
3.4 Vérifications	
3.5 Rapprochements	
3.6 Examens de la performance opérationnelle	
3.7 Examens des opérations, des processus et des activités	
3.8 Supervision (affecter, examiner et approuver, orientations et formation)	
4. Information et communication	
5. Pilotage	
5.4 Pilotage continu	
5.5 Évaluations	
5.6 Réponses de la direction	

Modèle pour l'annexe 3 : Sources d'information par indicateur

Annexe 3 : Sources d'information

Annexe 3A : Enquêtes et études analytiques connexes

N°	Institution	Titre du document	Date	Lien
1				
2				
3				
4				

Annexe 3B : Liste des personnes interrogées

N°	Institution	Direction	Personne	Poste
1				
2				
3				
3				
4				
5				
6				
7				

Annexe 3C : Sources des informations utilisées pour servir de base à la notation de chaque indicateur

Indicateur/composante	Sources des données
Fiabilité du budget	
PI-1. Dépenses totales exécutées	
1.1. Dépenses totales exécutées	
PI-2. Composition des dépenses exécutées	
2.1. Composition des dépenses exécutées par fonction	
2.2. Composition des dépenses exécutées par catégorie économique	
2.3. Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	
PI-3. Recettes exécutées	
3.1. Recettes exécutées totales	
3.2. Composition des recettes exécutées	
Transparence des finances publiques	
PI-4. Classification du budget	
4.1 Classification du budget	
PI-5. Documentation budgétaire	
5.1 Documentation budgétaire	
PI-6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	
6.1. Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	
6.2. Recettes non comptabilisées dans les états financiers	
6.3. États financiers des unités extrabudgétaires	
PI-7. Transferts aux administrations infranationales	
7.1. Système d'affectation des transferts	
7.2. Communication en temps voulu d'informations sur les transferts	
PI-8. Information sur la performance des services publics	
8.1. Plans de performance pour assurer les prestations de services	
8.2. Performance des fonctions de prestation de services	
8.3. Ressources reçues par les unités opérationnelles de prestation de services	
8.4. Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services	
PI — 9. Accès public aux informations budgétaires	
9.1. Accès public aux informations budgétaires	
Gestion des actifs et des passifs	
PI-10. Établissement de rapports sur les risques budgétaires	
10.1. Suivi des entreprises publiques	
10.2. Suivi des administrations infranationales	
10.3. Passifs éventuels et autres risques budgétaires	
PI — 11. Gestion des investissements publics	
11.1. Analyse économique des projets d'investissement	
11.2. Sélection des projets d'investissement	

11.3. Calcul du coût des projets d'investissement	
11.4. Suivi des projets d'investissement	
PI-12. Gestion des actifs publics	
12.1. Suivi des actifs financiers	
12.2. Suivi des actifs non financiers	
12.3. Transparence de la cession des actifs	
PI-13. Gestion de la dette	
13.1. Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties	
13.2. Autorisation d'emprunter et d'octroyer des garanties	
13.3. Stratégie de gestion de la dette	
Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques	
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires	
14.1. Prévisions macroéconomiques	
14.2. Prévisions budgétaires	
14.3. Analyse de sensibilité macrobudgétaire	
PI-15. Stratégie budgétaire	
15.1. Impact budgétaire des politiques proposées	
15.2. Adoption de la stratégie budgétaire	
15.3. Présentation des résultats budgétaires	
PI-16. Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	
16.1. Prévisions de dépenses à moyen terme	
16.2. Plafonnement des dépenses à moyen terme	
16.3. Cohérence des plans stratégiques et des budgets à moyen terme	
16.4. Cohérence des budgets et des estimations de l'exercice précédent	
PI-17. Processus de préparation du budget	
17.1. Calendrier budgétaire	
17.2. Directives pour l'élaboration du budget	
17.3. Présentation du budget au pouvoir législatif	
PI-18. Examen des budgets par le pouvoir législatif	
18.1. Portée de l'examen des budgets	
18.2. Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif	
18.3. Calendrier d'approbation des budgets	
18.4. Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif	
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	
PI-19. Gestion des recettes	
19.1. Droits et obligations en matière de recettes	
19.2. Gestion des risques liés aux recettes	
19.3. Audits et enquêtes sur les recettes	
19.4. Suivi des arriérés de recettes	
PI-20. Comptabilisation des recettes	
20.1. Informations sur le recouvrement des recettes	
20.2. Transfert des recettes recouvrées	
20.3. Rapprochement des comptes de recettes	
PI-21. Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses	

21.1. Consolidation des soldes de trésorerie	
21.2. Prévisions de trésorerie et suivi	
21.3. Informations sur les plafonds d'engagement	
21.4. Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice	
PI-22. Arriérés de dépenses	
22.1. Stock d'arriérés de dépenses	
22.2. Suivi des arriérés de dépenses	
PI-23. Contrôle des états de paie	
23.1. Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	
23.2. Gestion des modifications apportées aux états de paie	
23.3. Contrôle interne des états de paie	
23.4. Audit des états de paie	
PI-24. Gestion de la passation des marchés	
24.1. Suivi de la passation des marchés	
24.2. Méthodes de passation des marchés	
24.3. Accès du public aux informations sur la passation des marchés	
24.4. Règlement des litiges en matière de passation des marchés	
PI-25. Contrôles internes des dépenses non salariales	
25.1. Séparation des tâches	
25.2. Efficacité du contrôle des engagements de dépenses	
25.3. Respect des règles et procédures de paiement	
PI-26. Audit interne	
26.1. Portée de l'audit interne	
26.2. Nature des audits et normes appliquées	
26.3. Conduite d'audits internes et rapports d'audit	
26.4. Suite donnée aux audits internes	
Comptabilité et reporting	
PI-27. Intégrité des données financières	
27.1. Rapprochement des comptes bancaires	
27.2. Comptes d'attente	
27.3. Comptes d'avances	
27.4. Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	
PI-28. Rapports budgétaires en cours d'exercice	
28.1. Portée et comparabilité des rapports	
28.2. Calendrier de publication des rapports	
28.3. Exactitude des rapports	
PI-29. Rapports financiers annuels	
29.1. Exhaustivité des rapports financiers annuels	
29.2. Soumission des rapports financiers à l'audit externe	
29.3. Normes comptables	
Supervision et audit externes	
PI-30. Audit externe	
30.1. Portée de l'audit et normes d'audit	

30.2. Soumission des rapports d'audit au pouvoir législatif	
30.3. Suite donnée aux audits externes	
30.4. Indépendance de l'institution supérieure de contrôle	
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	
31.1. Calendrier d'examen des rapports d'audit	
31.2. Auditions sur les conclusions de l'audit	
31.3. Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit	
31.4. Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	

Annexe 4 : Évolution de la performance depuis une précédente évaluation utilisant une version antérieure du Cadre PEFA

Cette annexe fournit un tableau synthétique de la performance au niveau des indicateurs et composantes. Le tableau comporte les notes et une brève explication de la notation pour chaque indicateur et composante de l'évaluation actuelle et de l'évaluation précédente. L'annexe doit présenter la comparaison de la performance avec une précédente évaluation ayant utilisé la méthodologie PEFA 2005 ou 2011. Elle doit être préparée en conformité avec les orientations du Secrétariat PEFA sur la comparaison de la performance entre une évaluation utilisant PEFA 2016 et des évaluations antérieures ayant utilisé la méthodologie PEFA 2011 ou 2005 (www.pefa.org).

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
PI-1 Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé				
PI-2 Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé				
i) Ampleur des écarts dans la composition des dépenses au cours des trois derniers exercices, non compris les crédits provisionnels				
ii) Montant moyen des dépenses effectivement imputées à la réserve provisionnelle au cours des trois derniers exercices.				
PI-3 Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé				
PI-4 Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses				
i) Stock des arriérés de paiement sur les dépenses et toute variation récente du stock				
ii) Disponibilité de données pour le suivi du stock d'arriérés de paiement sur les dépenses				
B. PRINCIPALES QUESTIONS TRANSVERSALES : Exhaustivité et transparence				
PI-5 Classification du budget				
PI-6 Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire				
PI-7 Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale				

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
i)	Niveau des opérations non rapportées de l'administration centrale			
ii)	Informations sur les recettes/dépenses liées aux projets financés par les bailleurs de fonds			
PI-8 Transparence de relations budgétaires entre différents niveaux d'administration				
i)	Transparence et objectivité des règles d'affectation horizontale entre les administrations infranationales			
ii)	Communication en temps voulu d'informations fiables aux administrations infranationales sur leurs dotations budgétaires			
iii)	Degré de consolidation des informations budgétaires des administrations publiques selon les catégories sectorielles			
PI-9 Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public				
i)	Étendue de la surveillance exercée par l'administration centrale sur les entités publiques autonomes et les entreprises publiques			
ii)	Étendue du contrôle de l'administration centrale sur la situation budgétaire des administrations infranationales			
PI-10 Accès du public aux principales informations budgétaires				
C. CYCLE BUDGÉTAIRE				
<i>c)i) Préparation du budget sur la base des politiques publiques</i>				
PI-11 Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget				
i)	Existence d'un calendrier budgétaire fixe et respect dudit calendrier			
ii)	Directives pour la préparation des propositions budgétaires			
iii)	Approbation du budget par le pouvoir législatif dans les délais prévus			
PI-12 Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire, la politique des dépenses et la budgétisation				

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
i)	Préparation des prévisions budgétaires pluriannuelles et allocations fonctionnelles des fonds publics			
ii)	Portée et fréquence de l'analyse de la soutenabilité de la dette			
iii)	Existence de stratégies sectorielles chiffrées			
iv)	Liens entre les budgets d'investissement et les prévisions de dépenses			
C(ii) Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget				
PI-13 Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables				
i)	Caractère clair et exhaustif des obligations fiscales et douanières			
ii)	Accès des contribuables aux informations relatives aux obligations fiscales et douanières et aux procédures administratives y afférentes			
iii)	Existence et fonctionnement d'un mécanisme de recours à l'encontre des décisions des administrations fiscale et douanière			
PI-14 Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane				
i)	Contrôle du système d'immatriculation des contribuables			
ii)	Efficacité des pénalités prévues pour les cas de non-respect des obligations d'immatriculation et de déclaration			
iii)	Planification et suivi des programmes de contrôle fiscal et d'enquête sur les fraudes			
PI-15 Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières				
i)	Taux de recouvrement des arriérés d'impôt/de taxes bruts			
ii)	Efficacité du transfert sur le compte du Trésor des montants d'impôt, taxes et droits de douane recouverts par les administrations fiscale et douanière			

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
iii) Fréquence du rapprochement complet des comptes entre les évaluations fiscales, les recouvrements, les arriérés et les montants perçus par le Trésor				
PI-16 Prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses				
i) Degré de prévisibilité et de suivi des flux de trésorerie				
ii) Fiabilité et fréquence des informations périodiques fournies en cours d'exercice aux unités budgétaires sur les plafonds d'engagement de dépenses				
iii) Fréquence et transparence des ajustements des dotations budgétaires dont la décision est prise à un niveau hiérarchique supérieur à la direction des unités budgétaires				
PI-17 Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties				
i) Qualité de l'enregistrement des données sur la dette et des rapports s'y rapportant				
ii) État de consolidation des soldes de trésorerie de l'administration centrale				
iii) Mécanisme de contraction des emprunts et octroi des garanties				
PI-18 Efficacité des contrôles des états de paie				
i) Degré d'intégration et de rapprochement des données relatives aux états de paie et au fichier nominatif				
ii) Modifications apportées en temps opportun au fichier nominatif et aux états de paie				
iii) Contrôles internes des modifications apportées au fichier nominatif et aux états de paie				
iv) Existence de mesures de vérification des états de paie pour déceler les failles du système de contrôle interne et/ou des employés fantômes				

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
PI-19 Passation des marchés publics : transparence, mise en concurrence et mécanismes de dépôt de plaintes				
i) Promotion de la transparence, de l'exhaustivité et de la concurrence par le cadre juridique e réglementaire				
ii) Recours à des méthodes de passation de marchés faisant appel à la concurrence				
iii) Accès du public à des informations complètes, fiables et à jour sur la passation des marchés				
iv) Existence d'un organe administratif indépendant chargé de l'instruction des plaintes liées à la passation des marchés				
PI-20 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales				
i) Efficacité des mesures de contrôle des engagements de dépenses				
ii) Exhaustivité, pertinence et clarté des autres règles/procédures de contrôle interne				
iii) Degré de respect des règles de traitement et d'enregistrement des transactions				
PI-21 Efficacité du système de vérification interne				
i) Couverture et qualité de la fonction d'audit interne				
ii) Fréquence et diffusion des rapports				
iii) Mesure de la suite donnée par les autorités responsables aux conclusions de la vérification interne				
C(iii) Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers				
PI-22 Régularité et respect des délais des opérations de rapprochement des comptes				
i) Régularité du rapprochement bancaire				
ii) Régularité du rapprochement et de l'ajustement des comptes d'attente et d'avances				
PI-23 Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation des services				

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
PI-24 Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'exercice				
i) Portée des rapports en termes de couverture et de compatibilité avec les prévisions budgétaires				
ii) Publication des rapports dans les délais				
iii) Qualité de l'information				
PI-25 Qualité et respect des délais des états financiers annuels				
i) Exhaustivité des états financiers				
ii) Soumission des états financiers dans les délais				
iii) Normes comptables utilisées				
C(iv) Supervision et audit externes				
PI-26 Étendue, nature et suivi de l'audit externe				
i) Étendue/nature de l'audit effectué (y compris le respect des normes d'audit)				
ii) Soumission des rapports d'audit au parlement dans les délais				
iii) Preuve du suivi des recommandations formulées par les vérificateurs				
PI-27 Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif				
i) Portée de l'examen par le parlement				
ii) Mesure dans laquelle les procédures du parlement sont bien établies et respectées				
iii) Adéquation du temps imparti au parlement pour examiner le projet de budget en ce qui concerne les estimations détaillées et, le cas échéant, les agrégats budgétaires au début du processus de préparation du budget (temps imparti en pratique pour toutes les étapes combinées)				
iv) Règles régissant les modifications apportées au budget en cours d'exercice sans une approbation préalable du parlement				
PI-28 Examen des rapports d'audit externe par le pouvoir législatif				

Indicateur/Composante	Note de l'évaluation précédente	Note de l'évaluation actuelle	Description des critères satisfaits dans l'évaluation actuelle	Explication des changements (y compris les questions de comparabilité)
A. RÉSULTATS DU SYSTÈME DE GFP : Crédibilité du budget				
i) Respect des délais impartis pour l'examen des rapports d'audit par le parlement				
ii) Ampleur des auditions effectuées par le parlement concernant les principales conclusions				
iii) Formulation de recommandations de mesures par le parlement et suite donnée par l'exécutif				

Annexe 5 : Feuilles de calcul pour les indicateurs PI-1, PI-2 et PI-3

Des modèles permettant des **calculs automatisés** sont disponibles sur le site www.pefa.org²²

Feuille de calcul pour l'indicateur PI-1 et les composantes PI-2.1 et PI-2.3

Étape 1 : Entrer les trois exercices retenus pour l'évaluation dans le tableau 1.

Étape 2 : Entrez le poste budgétaire au chapitre **administratif** OU **fonctionnel** pour un maximum de 20 postes.

La 21^e ligne sera la somme des montants de tous les postes restants (le cas échéant).

Étape 3 : Entrer les dépenses **prévues** et **réalisées** pour chacun des trois exercices dans les tableaux 2, 3 et 4, respectivement.

Étape 4 : Entrer les dépenses **imprévues** pour chacun des trois exercices dans les tableaux 2, 3 et 4, respectivement.

Étape 5 : Lire les résultats pour chacun des trois exercices dans le tableau 5 pour chaque indicateur.

Étape 6 : Se reporter aux tableaux de notation pour les indicateurs PI-1 et PI-2, respectivement, dans le Cadre de mesure de la performance, pour déterminer la note de chaque indicateur.

Tableau 1 — Exercices retenus pour l'évaluation

Exercice 1 =

Exercice 2 =

Exercice 3 =

Tableau 2

Chapitre administratif ou fonctionnel	Données pour l'exercice = 0		Budget ajusté	Différence	Valeur absolue	(pourcentage)
	prévu	réalisé				
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

²² PI-1 et PI-2 : <https://www.pefa.org/resources/calculation-sheets-pefa-performance-indicators-pi-1-pi-2-and-pi-23-november-2018>

PI-3 : <https://www.pefa.org/resources/calculation-sheet-revenue-composition-outturn-pi-32-november-2018>

	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21 (= total des reliquats)		
Dépense allouée		0	0
Intérêts			
Imprévus			
Dépense totale		0	0
Exécution des dépenses (PI-1)			
Décomposition de la variance (PI-2)			
Affectation proportionnelle des imprévus budgétés			

Les tableaux 3 et 4 sont identiques au tableau 2

Exercice	pour PI-1	pour PI-2	pour PI-2.3
	Exécution des dépenses	Décomposition de la variance	Affectation proportionnelle des imprévus
0			
0			
0			

Feuille de calcul pour la composante PI-2.2 - Composition des dépenses exécutées par catégorie économique

Étape 1 : Entrer les trois exercices retenus pour l'évaluation dans le tableau 1.

Étape 2 : Entrer les dépenses **prévues** et **réalisées** pour chacun des trois exercices dans les tableaux 2, 3 et 4, respectivement.

Étape 3 : Lire les résultats pour chacun des trois exercices dans le tableau 5 pour chaque indicateur.

Tableau 1 — Exercices retenus pour l'évaluation

Exercice 1 =

Exercice 2 =

Exercice 3 =

Données pour l'exercice =		0					
Chapitre économique	prévu	réalisé	Budget ajusté	Différence	Valeur absolue	(pourcentage)	
Rémunération des salariés	<input type="text"/>	<input type="text"/>					

Utilisation de biens et services		
Consommation de capital fixe		
Intérêts		
Subventions		
Dons		
Prestations sociales		
Autres charges		
Dépenses totales	<u>0</u>	<u>0</u>
Décomposition de la variance		

Les tableaux 3 et 4 sont identiques au tableau 2

Tableau 5 — Matrice de résultats	
Année	Décomposition de la variance

Feuille de calcul pour les recettes exécutées (oct. 2018)

Étape 1 : Entrer les trois exercices retenus pour l'évaluation dans le tableau 1.

Étape 2 : Entrer les recettes **prévues** et **réalisées** pour chacun des trois exercices dans les tableaux 2, 3 et 4, respectivement

Étape 3 : Lire les résultats pour chacun des trois exercices dans le tableau 5 pour chaque composante.

Tableau 1 — Exercices retenus pour l'évaluation

Exercice 1 =	
Exercice 2 =	
Exercice 3 =	

Tableau 2						
Données pour l'exercice =						
Chapitre économique	prévu	réalisé	Budget ajusté	Différence	Valeur absolue	(pourcentage)
Recettes fiscales						
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital						
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre						
Impôts sur le patrimoine						
Impôts sur les biens et services						
Impôts sur le commerce extérieur						
Autres recettes fiscales						
Cotisations sociales						

Cotisations de sécurité sociale	
Autres cotisations sociales	
	Dons
Dons reçus d'administrations publiques étrangères	
Dons reçus d'organisations internationales	
Dons reçus d'autres unités d'administrations publiques	
	Autres recettes
Revenu de la propriété	
Ventes de biens et services	
Amendes, pénalités et confiscations	
Transferts non classés ailleurs	
Primes, cotisations et indemnités relatives aux assurances non-vie et régimes de garantie standards	
Total des reliquats	
Recettes totales	
Variance totale	
Décomposition de la variance	

Les tableaux 3 et 4 sont identiques au tableau 2

Tableau 5 — Matrice de résultats		
Exercice	Recettes totales par rapport au budget	Décomposition de la variance
0		
0		
0		



Secrétariat PEFA

1818 H Street NW
Washington DC 20433, USA
services@pefa.org
pefa.org

Le programme PEFA est un partenariat entre :

La Commission européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les gouvernements de la France, du Luxembourg, de la Norvège, de la Slovaquie et de la Suisse

